

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE - N° 13634 - 6 F

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Fontaine

DIMANCHE 27 - LUNDI 28 NOVEMBRE 1988

Arméniens et Azerbaïdjanais convoqués à Moscou

M. Gorbatchev veut régler la crise du Caucase par la négociation

La « perestroïka » en danger

Le nouvel embrassement des populations du Caucase pouvait difficilement tomber plus mal pour M. Gorbatchev. A un moment où le président-sécrétaire général soviétique avait besoin de sérénité pour négocier avec les Républiques baltées des solutions de compromis sur le projet de réforme de la Constitution de l'URSS, qu'elles constataient toutes à des degrés divers, un autre foyer de tension risque de faire diversion, et de tout faire capoter. C'est en effet au début de la semaine prochaine, les 28 et 29 novembre, que le comité central du PCUS puis le Soviet suprême d'URSS doivent examiner les projets d'amendements constitutionnels. Projets que le bureau politique s'est déclaré prêt, jeudi dernier, à « émettre » face aux protestations des Républiques baltées et géorgiennes.

Ces, en dépit de leur apparence commune de flambée nationaliste, les problèmes auxquels est actuellement confronté l'architecte de la « glasnost » et de la « perestroïka » sont de nature différente. Il y a le syndrome balté, qui vient de gagner la Géorgie : il oppose directement au pouvoir central des populations nostalgiques d'une indépendance qu'elles ont connue. Il n'y a pas si longtemps. Et il y a le conflit caucasien, avec ses revendications ethniques et territoriales ancestrales, ravivées par l'air de la « perestroïka », mais qui ne conduisent pas un délit à l'empire en tant que tel.

Les deux situations appellent donc des réponses différentes. Mais la tournure que prend l'une ne pourra rester sans effet sur la manière dont l'autre évolue. Face à la revendication autonomiste, voire séparatiste, batte, M. Gorbatchev a jusqu'ici très habilement évité l'affrontement. La proposition qu'il a faite vendredi soir sur la crise transcaucasienne de réunir les protagonistes dans une discussion tripartite avec le pouvoir central relève également de la volonté de dialogue et ne peut être que louée, même si les termes en sont ou ne peuvent plus valables.

Mais est-il encore temps ? Le quotidien de l'armée soviétique, « Krasnaya Zvezda », a publié samedi un compte-rendu alarmant de l'état de la situation en Azerbaïdjan. Sans en tirer des conclusions hâtives sur le moral de l'armée, on ne peut pas ne pas relever que c'est l'organe de la défense qui a choisi de rompre la remarquable discipline observée par l'ensemble des médias soviétiques contraires sur les événements de ces derniers jours.

La manière dont les choses évolueront dans les prochains jours va donc être décisive. Si les autorités ne parviennent pas à ramener très rapidement le calme dans le Caucase, M. Gorbatchev aura du mal à convaincre les adversaires de la « perestroïka » du bien-fondé du dialogue. Il aura aussi du mal à convaincre les critiques des projets d'amendements constitutionnels, dont beaucoup pensent qu'ils ont été rédigés à la hâte, résulter de compromis fragiles et ambiguës, dans une volonté de précipiter les choses. Or c'est bien sur cette réforme politique que compte le chef du Kremlin pour réaliser son programme de transformations révolutionnaires.

M 0146 - 1128 - 6,00 F



La situation demeurait très tendue, samedi 26 novembre, dans plusieurs villes d'Azerbaïdjan, ainsi qu'à Erevan, capitale de l'Arménie. Pour tenter de résoudre la crise, le président soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, a annoncé que des délégations arménienne et azerbaïdjanaise seraient convoquées à Moscou pour chercher une solution au conflit, sous l'égide du pouvoir central. Les estimations les plus diverses circulent à Moscou sur le bilan des affrontements de ces derniers jours.

Le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères nie qu'il y ait eu en Azerbaïdjan des « pogroms » dont des Arméniens auraient été victimes, et fait état de six morts. Mais d'autres sources avancent des chiffres beaucoup plus élevés. Interrogé vendredi soir par Antenne 2 et Europe 1 (lire page 16), M. Gorbatchev a déclaré que la crise devait trouver une solution dans des discussions entre représentants des deux ethnies, arménienne et azerbaïdjanaise.

Cependant, après un dernier entretien avec le chef de l'Etat soviétique, M. Mitterrand devait assister, à Bakou, au lancement d'un vol habité avec la participation du cosmonaute français Jean-Loup Chrétien.

En faisant appel aux groupes nationalisés

M. Bérégovoy relance l'offensive sur la Société générale

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget, a demandé au trois grandes sociétés nationalisées d'assurances (l'UAP, les AGF et le GAN), déjà actionnaires de la Société générale, d'augmenter leur participation dans son capital en achetant des titres en Bourse. Deux des trois compagnies (l'UAP et les AGF) ont déjà signifié leur refus au ministre. Le GAN, en revanche, aurait commencé dès vendredi à acheter des actions de la Générale à la Bourse de Paris.



Cette relance de l'offensive sur la Société générale marque une nouvelle étape dans la bataille. Le coup d'envoi avait été donné par M. Georges Pébereau. Il avait acquis 10,36 % du capital de la banque avec ses alliés. Mais cette stratégie marque le pas et les négociations engagées avec M. Marc Viénot, le président de la Société générale s'enlisent.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, a donc décidé de prendre plus directement les choses en main. Il a demandé aux sociétés publiques d'assurance d'acheter des actions de la banque en Bourse. Le ministre prend ainsi le risque d'être accusé de procéder à une renationalisation.

(Lire page 13 l'article d'ERIK TZRAELEWICZ.)

Le RER paralysé

A partir de lundi, le réseau express régional sera totalement bloqué à la suite de la grève dans les services d'entretien. M. Delebarre a nommé un « conciliateur » pour résoudre le conflit.

PAGE 13

Surcharge en Grande-Bretagne

Une trop forte consommation creuse le déficit extérieur.

PAGE 13

Le congrès du FLN

Le président Chadli veut faire passer les réformes.

PAGE 3

« Grand Jury RTL- le Monde »

M. Alain Madelin, secrétaire général du Parti républicain, invité dimanche, à 18 h 15.

Le sommaire complet se trouve en page 16.

M. Mitterrand et les « progrès » de l'URSS

MOSCOU de notre envoyé spécial

« Climat cordial, direct, efficace, très riche. » M. Hubert Vedrine, le porte-parole de la présidence, avait rarement été aussi généreux en adjectifs que vendredi soir, lorsqu'il s'est employé à commenter la première demi-journée du séjour de M. Mitterrand à Moscou. Il n'avait pas pourtant de grandes nouvelles dans sa poche, puisque les informations qu'il aurait pu annoncer étaient déjà connues : signature d'un protocole d'intention pour l'octroi d'un crédit bancaire de 12 milliards de francs (mais ce montant ne sera confirmé officiellement que plus tard, tant on est soucieux à Moscou de ne pas donner l'impression de s'écarter au-delà du raisonnable) et signature par Pechiney d'un accord, d'un montant de 1 milliard de francs, portant sur la modernisation et l'extension d'une entreprise mixte d'aluminium en Arménie. Comme MM. Gorbatchev et Mitterrand allaient le faire un peu plus

tard à destination des téléspéctateurs d'Antenne 2 et des auditeurs d'Europe 1, M. Vedrine a été coquiné à répéter les fragments d'un discours franco-soviétique, certainement plein de bonnes intentions mais dont les paroles, comme la musique, sont dans toutes les têtes.

C'est ainsi qu'il nous a été confirmé qu'au cours de leur rencontre, qui a duré deux heures et quinze minutes, les deux chefs d'Etat avaient discuté des relations Est-Ouest en général, du désarmement en particulier, de leurs conceptions respectives de l'Europe et des relations bilatérales, laissant sans doute pour samedi les conflits régionaux.

J. A.

(Lire la suite page 5.)

Moscou et Paris prêts à accroître leur coopération spatiale

Lire page 16 l'article de JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

Un entretien avec M. Turgut Ozal

« Mon pays se veut une société tournée vers l'Ouest », nous déclare le premier ministre turc

Le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, est attendu à Paris, lundi 28 novembre, pour une visite officielle de deux jours. Avant de quitter Ankara, M. Ozal a répondu, il y a quelques jours, aux questions que lui ont posées nos envoyés spéciaux en Turquie.

ANKARA de nos envoyés spéciaux

Truculent et prudent à la fois : tel apparaît M. Turgut Ozal, trônant en bout de la table de réunion du bureau de sa résidence officielle. L'homme est jovial : s'il est en tenue aussi décontractée - polo et foulard - c'est, explique-t-il, parce que nous sommes samedi

et qu'il vient de faire un tour en ville. Les cinq conseillers présents, au cas où... mais ils n'auront pratiquement pas à ouvrir la bouche, - n'ont pas dit, eux, profiter de ce début de week-end : le costume trois-pièces est de rigueur ainsi que le sourire aux bonnes formules de celui qui dirige le pays depuis novembre 1983.

Aucune question ne semble surprendre ou irriter M. Ozal. Mais lorsqu'il ne veut pas répondre, il n'a pas son pareil, même si son regard malicieux confirme qu'il a parfaitement entendu ; une pirouette toute en rouleur et la difficulté est escamotée.

Mais qui est cet homme dont le visage et la corpulence évoquent irrésistiblement Francis Blan-

che ? Tout simplement celui qui, depuis cinq ans, a rétabli bien plus qu'un semblant de démocratie en Turquie. Oh ! certes, le pays, de ce point de vue, est loin d'être aux normes en vigueur en Europe occidentale. Mais il n'a plus rien à voir avec le régime issu du coup d'Etat de 1980, même si le général Evren occupe la présidence de la République. Des abus ont toujours lieu, en particulier dans un système policier et carcéral bien médiéval et le code pénal - fidèle à une Constitution qui reste à réviser - comprend toujours des articles contraires à toute démocratie.

Propos recueillis par JACQUES AMALRIC et MICHEL FARRÈRE. (Lire la suite page 4.)

Le Conseil constitutionnel et les dernières législatives

Les lieux communs de la fraude

Le contentieux des élections législatives des 5 et 12 juin dernier est achevé, après l'annulation des élections de M.M. Teissier (UDF, Bouches-du-Rhône) et Asensi (PCF, Seine-Saint-Denis) et le rejet de dix des quatre-vingt-seize requêtes dont le Conseil constitutionnel avait été saisi. L'incertitude demeure quant à une nouvelle candidature de M. Bernard Tapie dans la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône.

Quelles leçons tirer du contentieux des élections législatives, dont le Conseil constitutionnel a achevé, vendredi 25 novembre, l'examen ?

A tout seigneur - marris et involontaires, en la circonstance - tout honneur : les invalidations de M.M. Guy Teissier (UDF-FR)

dans les Bouches-du-Rhône et François Asensi (PCF) en Seine-Saint-Denis, si elles étaient attendues, n'en méritent pas moins attention.

A Marseille, l'enquête ordonnée par le Conseil constitutionnel et menée par l'un des rapporteurs adjoints chargés d'assister les commissaires dans l'examen des requêtes a donné des résultats spectaculaires.

Le commissariat de police du neuvième arrondissement de la cité phocéenne (dont M. Teissier est le maire) n'est révélé être, en outre, une petite usine qui fabrique, chaque fois que les temps se ramassent l'occasion, des procurations. Dans des conditions et des proportions qui laissent perplexes.

Des centaines de procurations (sept cents, huit cents ?) sur les quelques mille deux cents établies dans le neuvième arrondissement de Marseille l'ont été par des per-

sonnes qui n'avaient pas qualité légale pour le faire. Les formalités requises pour l'établissement de ces documents ont, d'autre part, été le plus souvent bafouées et les procurations collectées au domicile des électeurs ou en milieu hospitalier.

Un « champion de France », jusqu'à nouvel ordre, de la procuration en avait même recueilli à lui seul trois cent vingt pour les élections législatives. Relative contre-performance pour ce retraité de police qui en avait ramassé quatre cent dix avant l'élection présidentielle !

C'est la première leçon pour qui veut l'entendre - M. Joxe ? - de l'annulation marseillaise : le syndrome de la procuration manipulée, gentiment extorquée et établie n'importe comment et par n'importe qui n'est pas une spécialité exclusivement corse.

MICHEL KAJMAN. (Lire la suite page 6.)

AU SOMMAIRE DE DECEMBRE

Le Monde DES PHILATELISTES

l'Officiel de la philatélie

NOMBREUSES ILLUSTRATIONS EN COULEURS

- Cherche Marianna désespérément.
- Saison d'automne de la CNEP.
- Cartes postales : des cartes révolutionnaires.

LE MONDE DES PHILATELISTES

POUR VALORISER VOTRE PASSION DES TIMBRES

En vente chez votre marchand de journaux

Dates

Il y a trente ans

Le nouveau franc



1^{er} janvier 1960, ajouter, s'il n'y a pas de centimes à la suite, l'adjectif « nouveau » en simulant l'écriture du tireur. Le gouverneur de la Banque de France, Wilfried Baumgartner, trouva la solution. Le « franc nouveau » s'appellera « nouveau franc ».

Exprimé en nouveaux francs, la configuration des prix français prenait un tout autre allure. On s'avisait à l'époque qu'en gros les nouveaux prix étaient à peu près égaux à ceux de 1917, ou le double de ceux de l'année 1914. Un poulet coûtait 4,80 NF, une bouteille de vin ordinaire 1,30 NF et une bouteille de poilly 3,35 NF. On payait une douzaine d'œuvres 1,20 NF, un timbre-poste 0,25 NF. Les œufs valaient 28 centimes, le kilogramme de pommes de terre 31 centimes. Le bifteck coûtait 10 NF le kilogramme et l'essence 1 NF le litre.

Symbolique

On poussa très loin la symbolique du franc définitif. L'Hôtel des Monnaies sortit ses vieux cartons et remit à l'essai les anciens modèles. Les pièces nouvelles ressemblèrent de véridables gravures qui symbolisaient la stabilité qu'on croyait ou qu'on voulait restaurer. C'est ainsi qu'on fit revivre la Semeuse, dont le célèbre dessin datait de 1897 et portait la signature du graveur Oscar Roty. Une pièce de 5 F avait été tirée en argent à 835 millièmes, un titre d'alliage resté inutilisé depuis la fin du bimétallisme dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Autre résurrection : la pièce d'un demi-franc (au lieu de 50 centimes) dont l'origine remonte à la grande loi monétaire du 7 germinal an 11 (28 mars 1803). Cette appellation avait été abandonnée sous le règne de Louis-Philippe, certains pensant qu'elle portait atteinte au système décimal. Elle fut réintroduite à partir du 1^{er} janvier 1963 et circule depuis lors.

Un autre hommage à la tradition fut la pièce de prestige de 10 F émise en argent à titre de 900 millièmes. Les caractéristiques correspondaient à l'écu créé sous la Révolution et qui circulait avec une valeur de 5 F pendant une grande partie du dix-neuvième siècle. Ce modèle avait été réintroduit par la II^e République en 1848, puis par la III^e en 1870. Sous la V^e République, il reprit le type d'origine, gravé par Augustin Dupré et représentant Hercule, symbole du peuple souverain amenant la liberté et l'égalité à se donner la main.

Tous ces efforts ne furent guère récompensés. L'accoutumance du public fut longue et laborieuse. Est-elle même totalement acquise aujourd'hui ? Vingt ans après l'introduction du franc lourd, un sondage montrait qu'une majorité de Français continuaient à compter mentalement en anciens francs. Cette persistance des vieilles habitudes ne contredit pas d'autres expériences. Presque deux cents ans après l'introduction du système métrique, on parle encore d'une livre de beurre. Sur le marché de l'or, on appelle encore « louis » les « napoléon ». Il n'y a pas longtemps encore dans les campagnes, on mesurait les champs en arpent. Le sou (5 centimes) était encore d'usage courant dans les années de l'après-guerre.

Mais le véritable échec est évidemment ailleurs. C'est à tort que la dévaluation de 1958 était tenue pour la dernière : il est du reste peu probable que le public partagerait jamais sur ce point l'illusion du pouvoir. Ceux qui avaient suffisamment vécu se rappelaient qu'en 1918 la paix devait sceller la « der des ders » ! Il s'en faut de beaucoup que le franc soit aujourd'hui proche de la parité des autres grandes monnaies européennes déjà citées. Le deutschemark vaut 3,40 F, et le franc suisse, 4,10 F ! Il n'y a guère que le dollar dont la valeur ne soit aujourd'hui que peu éloignée de celle de 1958, mais cela montre seulement que vis-à-vis des monnaies fortes, la monnaie américaine et la monnaie française sont descendues en se donnant la main, la seconde se retrouvant tout de même un peu plus bas !

S'il fallait trouver une cause unique à cette dégradation, la tentation serait forte de citer Alfred Sauvy. Celui-ci n'a-t-il pas, dès le début de l'expérience, prononcé le mot de la fin en écrivant, quelques jours avant l'introduction effective du nouveau franc, fin 1959 : « *Vraiment notre franc peut-il rester lourd tant que notre esprit reste aussi léger ?* »

PAUL FABRA.

JAMAIS peut-être opération monétaire ne fut lancée avec tant de précaution. Il y aura bientôt trente ans, le franc lourd était créé. Une ordonnance du 27 décembre 1958 stipulait : « *A une date qui sera précisée par décret, et au plus tard au 1^{er} janvier 1960, il sera créé une nouvelle unité monétaire française dont la valeur sera égale à 100 F.* » Ce texte n'était qu'un élément relativement mineur d'une vaste réforme. Sans forcer la note, on peut encore considérer celle-ci comme la Constitution économique et financière de la V^e République. Pour une fois, un plan de redressement monétaire allait au fond des choses. Grâce à l'assainissement des finances publiques qui en résultait, la V^e République naissante pouvait rendre le franc convertible, entrer dans le Marché commun et participer au mouvement général de libération des échanges non seulement en Europe, mais dans le monde.

Bien que les résultats ne se soient pas fait attendre — rétablissement de l'équilibre extérieur en l'espace de quelques mois, faible hausse des prix en dépit de la forte dévaluation (14,95%) qui avait inauguré la nouvelle politique, — le public restait méfiant. Beaucoup de gens croyaient flairer la manipulation derrière le changement d'unité monétaire.

Avant la réforme proprement dite avait été radicale, autant symbolique que le franc lourd allait être mené graduellement afin, précisément, de ne pas effaroucher les Français. A telle enseigne qu'au début de l'année 1959 on se borna à échanger la cotation des devises étrangères : au lieu d'afficher un dollar à 495 F, les cambistes devaient employer l'expression suivante : le dollar vaut 4,95 centimes de francs. La belle affaire !

Un décret du 18 novembre 1959 fixa au 1^{er} janvier 1960 la date promise par l'ordonnance de l'année précédente. Les prix, les contrats, les valeurs de Bourse, etc. furent exprimés en nouveaux francs. Le souci primordial fut d'éviter de donner l'impression, même très indirectement, qu'il pouvait s'agir d'un blocage des fonds ou bien encore d'un échange des billets et des pièces. Une opération de ce genre faite à la Libération avait laissé de mauvais souvenirs. Le public n'était que trop enclin à suspecter derrière la simple conversion des francs anciens en francs nouveaux un moyen indirect de recenser les fortunes et de vérifier les déclarations fiscales.

De toute façon, il aurait été impossible techniquement de changer en un laps de temps aussi court les coupures existantes : quelque 3,1 milliards de pièces métalliques circulaient alors en France, ainsi que plusieurs centaines de millions de billets. La tâche de l'administration consista à organiser la circulation d'un double système de pièces et de billets. Les anciens billets continuèrent d'être valables, les nouveaux portant en surcharge l'indication de la nouvelle valeur en nouveaux francs. C'est ainsi que sur le billet de 100 F, l'expression « contre-valeur de

10 NF » se trouvait surimposée en rouge à côté de la figure de Richelieu.

Le « nouveau franc » marqua une période de transition qui prit fin, après trois ans, au 1^{er} janvier 1963. A cette date l'unité monétaire reprit son nom de franc. Toutes les dispositions prises entretemps empêchaient que des erreurs puissent être commises, sinon très exceptionnellement, à cause de cette identité de dénomination.

Effet d'optique

L'idée centrale qui inspira toute l'opération, c'est celle du franc définitif. Jacques Rueff concluait par ces mots la lettre d'abord tenue secrète (parce que s'y trouvait recommandée la dévaluation) qu'il adressa, le 15 décembre 1958 à M. Antoine Pinay, alors ministre des finances et des affaires économiques : « *Il est essentiel que la nouvelle parité soit tenue pour définitive. Le comité considère que l'établissement d'un franc lourd, par suppression de deux zéros dans les prix et dans toutes les stipulations en francs, donnerait à l'opinion le sentiment que*

l'équilibre monétaire est durablement établi sur une nouvelle base.

Dans le premier tome des *Mémoires d'espoir*, le général de Gaulle écrit : « *En outre, pour rendre au vieux franc français, dont les pertes expriment nos épreuves, une substance respectable, 1 franc nouveau valant 100 anciens francs apparaîtra dans les comptes ainsi que sur l'avers des pièces et le libellé des billets.*

L'étalon-or venait d'être rétabli. Exprimé en métal, la valeur du franc dévalué à la fin décembre 1958 était exprimée par un poids d'or de 1,8 milligramme à 900 millièmes. Cette parité or était treize fois plus faible que celle du franc Poincaré de 1928 dont la valeur était égale à celle de 65,5 milligrammes d'or. La dévaluation était évidemment encore plus énorme par rapport au franc Germinal qui sombra au cours de la première guerre mondiale après avoir tenu pendant un siècle et onze années. Le franc Germinal équivalait à 322,58 milligrammes d'or fin. Le franc De Gaulle valait cent soixante-dix-neuf fois moins. Mais, en divisant par cent l'unité monétaire, on obtenait un effet d'optique saisissant. La parité du nouveau franc était de 180 milligrammes d'or fin, ce qui se comparait favorablement avec ses prédécesseurs.

Par la même opération, on rétablissait quasiment la parité avec les autres grandes monnaies de l'Europe naissante : il fallait 1,17 F pour acheter 1 deutschemark et 1,10 F pour acquérir 1 franc suisse. M. Giscard d'Estaing devait affirmer au début de 1963 : « *Le franc désormais est une monnaie solide, est une monnaie stable, elle a le droit d'être mesurée non pas en centimètres mais en mètres comme les autres grandes monnaies du monde.* »

Une autre métaphore avait suggéré à Antoine Pinay l'expression de franc lourd dont il est l'auteur. Il avait emprunté cette expression au vocabulaire de la boxe. De même qu'il y a des poids lourds et des poids légers, il y aurait désormais le franc lourd par opposition au franc léger de l'époque de l'instabilité. Pour marquer la rupture, certains estimaient opportun de renoncer à l'appellation traditionnelle de franc. Il se trouva même, dans la haute administration, un courtisan pour proposer le nom de « gallia ». Quand cette suggestion fut faite au général de Gaulle, celui-ci se mit à rire et on n'en parla plus.

Une autre objection fut soulevée à l'introduction, pendant la période de transition, d'une dénomination provisoire. « *Franc nouveau* », fit remarquer avec justesse un expert, cela invite à la fraude. Une main habile et malhonnête pourra, sur un chèque libellé en francs avant le

CORRESPONDANCES

Belgique championne de la dette

Dans votre numéro du 20 octobre, Jean-Pierre Clerc écrit que la dette publique italienne atteint aujourd'hui 1 million de milliards de lires, soit une année de PNB, « ce qui est sans équivalent dans le monde industrialisé ». J'espère que vous ne me taxerez pas de chauvinisme excessif si je me permets de vous rappeler que la Belgique fait, en cette matière, encore beaucoup mieux : selon les chiffres publiés par la Banque nationale, notre dette publique atteignait en effet, au 30 juin 1988, près de 6 260 milliards de francs belges (environ 1 000 milliards de francs), soit à peu près 120 % de notre PNB annuel. C'est donc sans conteste aux « petits Belges » que revient le maillot jaune de l'endettement public (à moins, évidemment, que l'on considère que la Belgique ne fait plus partie du monde industrialisé). Il ne conviendrait pas que, après avoir essayé de nous prendre la SGB, les Italiens tentent de nous ravir l'un des titres dont nous sommes le plus fiers.

M. B. VAN DICK (Bruxelles)

Hommage au service public

Le service public existe, j'en ai fait l'expérience... Mercredi 2 novembre, retour des congés de Toussaint, trafic dense sur l'autoroute du Soleil aux abords de Lyon. Travaux, coup de frein brutal, un objet mal arrimé ouvre l'arcade sourcilère de notre aîné de quatre ans. Arrêt sur la bande d'urgence. Un véhicule de police survient. Les agents évaluent promptement la situation et nous proposent d'ouvrir la route jusqu'aux hôpitaux sud. Au service accueilli des urgences, l'attente est brève. Pendant que ma femme accompagne notre fillette, une salle équipée d'un coin-cuisine et d'un fauteuil est mise à ma disposition pour que je m'occupe dans les meilleures conditions de nos deux derniers enfants (trois ans, neuf mois). Soins prodigués rapidement, assistance matérielle et morale de qualité... S'agit-il d'une expérience exceptionnelle ? Des dysfonctionnements existent ailleurs, c'est certain. Mais quand le service public accomplit admirablement sa mission, pourquoi ne pas le dire ?

RENOIT HESS (Rabat)

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPA 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-08-81

Edité par la SARL Le Monde
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Bourde-Méry (1944-1969), Jacques Fauriol (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Bourde-Méry, fondateur.
Administrateur général : Bernard Wozniak
Rédacteur en chef : Daniel Verdet
Contacteur en chef : Claude Salas

Le Monde PUBLICITE
5, rue de Montparnasse, 75007 PARIS
Tél. (1) 45-55-91-82 et 45-55-91-71
Télex MONDPU 206 136 F

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration
Commissaire paritaire des journaux et publications de 57 437
ISSN : 0395-2037
Microfilm et Index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-98-81.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composé 36-15 - Topex LEMONDE

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BOULV	SUISSE	AUTRES PAYS
3 mois	364 F	399 F	504 F	617 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 317 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 300 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER :
Par voie aérienne
tarif sur demande.
Pour vous abonner
RENVOYER CE BULLETIN
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
3615 LEMONDE
code d'accès ABO.

Changements d'adresse immédiats en permanence : vos adresses sont livrées à former leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT
DURÉE CHOISIE
3 mois 6 mois 9 mois 1 an
Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Localité : _____
Pays : _____
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire sous les noms propres en capitales d'imprimerie.

"GRAND JURY" RTL - Le Monde
dimanche 18 h 15
en direct sur
ALAIN MADELIN
animé par Olivier MAZEROLLE
avec André PASSERON et Daniel CARTON (Le Monde), Dominique PENNEQUIN et Bernard LEHUT (RTL)
RTL

ISRAËL : la formation du futur gouvernement

M. Shamir s'enlise dans les tractations avec les religieux et l'extrême droite

JERUSALEM de notre correspondant

Même les observateurs les plus blasés, habitués du traditionnel psychodrame qu'est la formation d'un gouvernement israélien, ne cachent pas leur étonnement devant le spectacle auquel ils assistent aujourd'hui. « C'est la pagaille et chacun se fiche bien des vrais problèmes du pays », s'exclamaient, ven-

Pour l'heure, c'est d'abord cela qui intéresse les « hommes de la Torah », bien plus que de vouloir soumettre la société israélienne à leur interprétation de la loi juive. Et, chaque jour, la presse se perd à dresser l'impressionnante liste des revendications que les religieux présentent à M. Shamir : ministre de l'habitat et de la construction (les familles orthodoxes sont très nombreuses), ministre de l'éducation (davantage de subventions pour leurs écoles), ministre de l'inté-

On dit M. Shamir « excédé et fatigué » par ces laborieux marchandages. D'autant que le premier ministre sortant n'est guère plus aidé par l'extrême droite qui, pour entrer dans la coalition, vient de poser quelques conditions difficilement acceptables : un programme renouvelé d'implantations (100 millions de shekels pour l'an prochain) en Cisjordanie et l'amnistie pour les membres du réseau terroriste juif condamnés pour plusieurs attentats meurtriers au début des années 80.

Dans ces conditions, personne n'a vraiment été étonné lorsqu'un des adjoints du premier ministre, M. Ronni Milo, dans un débat mercredi soir, à la télévision, supplia le secrétaire général du Parti travailliste, M. Uri Baran, de bien vouloir reprendre les négociations avec le Likoud (interrompues dans le courant de la semaine). « Mais nous ne sommes pas l'armée du salut », lui répondit M. Baran ; « puis-je l'électorat a donné un léger avantage à la droite et aux religieux, a-t-il expliqué en substance. Il ne revient pas au Parti travailliste de voler au secours du Likoud ».

Le débat est loin d'être tranché chez les travaillistes. Si beaucoup sont partisans d'une cure d'opposition, le chef du parti, M. Shimon Pérès, et, surtout, le ministre de la défense, M. Itzhak Rabin, pensent que l'« intérêt national » pourrait commander d'entrer au gouvernement dans cette période difficile — pour peu que ce soit à parts égales avec le Likoud. La dernière remarque venait que M. Shamir ait demandé à rencontrer M. Pérès ce week-end.

ALAIN FRACHON.

M. Perez de Cuellar dénonce l'aggravation de la situation dans les territoires occupés

New-York (Nations unies) (AFP). — La « situation d'ensemble dans les territoires palestiniens occupés » est « empirée », souligne le secrétaire général Javier Perez de Cuellar, dans un rapport publié, vendredi 25 novembre, au siège de l'ONU.

« Il continue à y avoir de nombreux morts et blessés civils, ainsi que d'autres violations graves des droits de l'homme », poursuit le rapport, avant de souligner que le secrétaire général « considère comme essentiel que la puissance occupante applique scrupuleusement les dispositions de la quatrième convention de Genève ».

M. Perez de Cuellar rappelle qu'il a exprimé à maintes reprises « sa grave inquiétude devant cette situation » et que « les mesures israéliennes, telles que les déportations, les détentions sur instructions administratives et les autres sanctions collectives, telles que l'imposition de couvre-feu et le fait de faire sauter des maisons ne peuvent qu'aggraver la tension qui sévit dans la région ».

Toutefois, ajoute le rapport du secrétaire général, « les mesures prises à renforcer la sécurité et la protection des Palestiniens des territoires occupés, aussi urgentes qu'elles soient, ne résoudront pas le problème fondamental ». « Celui-ci ne pourra être résolu que par un règlement d'ensemble, juste et durable, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et prenant pleinement en considération les droits légitimes du peuple palestinien, y compris l'autodétermination ».

Entre-temps, Santé, principale ville du sud du Liban, a subi un nouveau raid aérien israélien, qui, cette fois, ne visait pas les Palestiniens, mais la milice locale. On déplore deux morts et quinze blessés. Enfin, le patriarche maronite, Mgr Sfeir poursuit ses démarches pour rallier l'élection d'un président de la République. Il a reçu vendredi confirmation du blanc-seing que lui ont déjà accordé les députés chrétiens, pour proposer des candidats en leur nom. Le processus conduit par le prélat avec les Etats-Unis et qui a l'aval de l'Arabie saoudite à travers le maréchal souleïh, parvient de cette démarche consulaire, consistant à fournir à Washington une liste de quatre à six candidats, maronites, bien entendu. La nouvelle administration américaine, après son installation, verra alors s'il est possible d'en faire un élément de négociations avec la Syrie.

LUCIEN GEORGE.

ALGÉRIE : le sixième congrès du FLN

Le président Chadli veut faire passer les réformes malgré la résistance de la vieille garde

ALGER de notre correspondant

L'Algérie est-elle réellement en train de tourner une nouvelle page de sa jeune histoire, comme peuvent le laisser penser les événements qui se sont succédé tout au long de ces derniers mois ? La question vaut d'être posée : le comité central du parti unique, le Front de libération national, s'est réuni, ce samedi 26 novembre, au Club des pins, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'Alger — là même où, il y a quelques jours, Yasser Arafat proclamait la création d'un Etat indépendant en Palestine, — pour pesaifier et adopter l'ordre du jour du VI^e congrès qui commence dimanche matin.

« Un congrès ordinaire qui se tiendra dans une conjoncture extraordinaire », M. Abderrazak Bouhara, l'un des membres de la commission préparatoire, a parfaitement défini le caractère de ces assises. « Ordinaire » parce que, conformément aux statuts, tous les cinq ans, avant l'échéance du mandat présidentiel, le congrès, la plus haute instance du parti, se réunit pour élire son secrétaire général, qui devient, de droit, le candidat unique à la présidence de la République. « Dans une conjoncture extraordinaire », pour la simple raison qu'il est organisé un mois et demi à peine après les terribles émeutes qui ont endeuillé l'Algérie, et que le FLN, dans sa forme actuelle, est remis en question et menacé dans son monolithisme par le « pluralisme politique » et le « multipartisme », deux concepts qui ne paralysent plus les langues, depuis que la presse algérienne ose les utiliser.

Jusqu'à présent, le président Chadli n'a pas dit sa décision de briser une troisième mandat. La tradition veut qu'il réserve la prière de cette information au congrès. Il avait cependant fait allusion à sa situation lors de son « discours-canon » du 19 septembre dernier. Après avoir félicité les opposants aux réformes, qu'il situait « au sein même de l'appareil du parti et de l'Etat », il avait tenu à préciser que ses critiques ne constituaient pas le début d'une campagne pour un troisième mandat.

Mais M. Chadli Bendjedid, qui fut porté au pouvoir par l'armée après la mort de Boumedienne, en janvier 1979, puis réélu en 1984, est toujours l'homme du compromis qu'il était il y a dix ans. Sauf coup de théâtre, il sera à nouveau le candidat unique à l'élection présidentielle, qui devrait avoir lieu au début de l'année prochaine.

Cependant, le congrès aura d'autres tâches. Il devra, comme prévu de longue date, examiner « les questions de développement » et statuer sur « la liberté de candidature aux assemblées populaires élues », mais aussi se déterminer sur les réformes politiques que le président a décidé de lui soumettre à la fin du mois d'octobre dernier. Ce deuxième volet de réformes politiques viendra compléter les modifications de la Constitution adoptées il y a trois semaines par un référendum qui fut aussi un plebisците pour le président de la République.

Ces réformes entérineront la séparation du parti et de l'Etat,

elles permettront la présentation de candidats indépendants aux élections, affranchiront les organisations de masse existantes et les nouvelles organisations socio-professionnelles de la tutelle pesante du parti unique, qui sera lui-même restructuré pour redevenir le front qu'il était entre 1954 et 1962 quand toutes les sensibilités s'exprimaient en son sein. Elles débouchent inévitablement sur une refonte des statuts et du règlement intérieur du parti, un toilettage de la Constitution et de la Charte nationale, le texte de référence du socialisme algérien, déjà « entiché » en 1986 après consultation populaire par référendum.

Terrain balisé

Le terrain est bien balisé. En explicitant, le 12 octobre, son discours du 10, qui devait mettre un terme à une semaine d'atrocités, le président Chadli avait annoncé un train de réformes en trois points : un référendum pour proposer des réformes constitutionnelles qui transfèrent une partie de ses prérogatives au premier ministre devenu chef du gouvernement, un deuxième volet de réformes politiques présentées au congrès et, enfin, un second référendum pour soumettre à l'approbation populaire la refonte des textes fondamentaux de la République algérienne.

Ce dernier point est essentiel, qui relativise définitivement l'importance de ce congrès. Si les élus du FLN refusent d'adopter ces nouvelles réformes fondamentales, le président qui s'est donné, dans un élan « gaullien », la faculté de « tater le peuple » pourra demander directement aux Algériens d'adopter son projet. Quelle que soit la décision du VI^e congrès, M. Chadli Bendjedid restera chef de l'Etat jusqu'à la prochaine élection présidentielle. Il dispose ainsi de deux bons mois pour mener à bien ce qu'il vient d'entreprendre.

Toutes ces réformes ont été combattues par les militants et les « fonctionnaires » de l'appareil du parti, depuis qu'elles ont été annoncées. Au cours des cinq conférences régionales (Oran, Tizeret, Alger, Constantine et Bama), ultimes réunions préparatoires, les délégués ont exprimé leur désaccord en contestant que les discussions soient axées sur les rapports préparés de longue date plutôt que sur les réformes récemment proposées. En faisant valoir qu'ils avaient été mandatés par leur base pour discuter des premiers et en aucun cas pour débattre des seconds, les élus des kasamates (cellules du parti) ont joué la procédure pour manifester leur mécontentement.

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) n'ont pas agi différemment en bloquant pendant une semaine l'action de M. Kasbi Merbah, premier chef du gouvernement algérien à répondre de sa politique devant le Parlement. Il est commencé par ne pas vouloir entendre le premier ministre, arguant qu'ils auraient dû prendre connaissance du programme d'action gouvernemental avant que celui-ci ne leur fût présenté. Pure procédure. Après une interruption de séance, M. Merbah exposait son plan. Les députés obtenaient quarante-huit heures de réflexion avant d'entamer une longue

semaine de débats au cours de laquelle pas moins de cent cinquante d'entre eux s'exprimèrent de façon négative par rapport au projet, qui fut finalement adopté à une écrasante majorité. Les députés avaient rompu leur combat d'arrière-garde juste avant le vote.

Chacune des organisations de masse du parti a tenu son conseil national il y a quelques jours. Toutes se sont rejointes dans leurs résolutions de politique générale en refusant les réformes telles qu'elles sont proposées, mais surtout en s'exprimant de manière catégorique contre « les courants et tendances qui pourraient conduire au multipartisme » ou l'indépendance des « organisations de masse et des unions scientifiques, culturelles et professionnelles, qui doivent demeurer sous l'égide du parti dont elles ne sont que le prolongement ».

L'incommodité militaire

L'opposition systématique aux réformes de l'équipe présidentielle ne se cantonne pas au seul plan politique. Elle a gagné le monde du travail, où les syndicalistes de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), syndicat unique sous tutelle du FLN, et les militants communistes du PAGES (Parti d'avant-garde socialiste) s'agitent le mécontentement des salariés et organisent des mouvements de grèves qui paralysent des pans entiers de l'économie algérienne.

« Qui sont les manipulateurs ? », s'interrogeait l'éditorialiste du quotidien national *El Moudjahid* dans son édition du 21 novembre, tout en donnant un élément de réponse : « Ce sont ceux pour qui les réformes signifient perte de rentes ou de privilèges. Leur objectif est de montrer que le peuple n'est pas mûr pour le changement. Il y a ceux qui ont besoin de la confusion pour introduire leurs pions dans les appareils (et) noyauter les cadres organisationnels existants ». Pour les uns comme pour les autres, « les travailleurs ne sont qu'une masse de manœuvre que l'on flâte et que l'on opprime en ayant pour crédo les *frères-sœurs* ou *frères-ingouffrer* », conclut le quotidien.

Qui donc s'apprête-t-elle à combattre les réformes économiques et leurs indispensables corollaires, l'ouverture démocratique et la libéralisation de la société, et les farouches partisans d'un socialisme vieillot, localisé essentiellement dans l'appareil du parti ? Il n'est pas exclu que le berceau d'honneur des militants, à qui l'on demande aujourd'hui d'approuver le contraire de ce que l'on exigeait d'eux hier, se poursuive pendant les travaux du VI^e congrès.

L'armée peut être cet arbitre qui délègue plusieurs centaines des siens à chaque congrès et participe de façon discrète mais directe à la gestion des affaires politiques de l'indépendance. Le président Chadli s'est, du reste, rendu ostensiblement, le 21 novembre, au ministère de la défense, — dont il détient le portefeuille, — pour s'entretenir avec les principaux responsables de l'armée, une semaine après qu'il eût remanié le sommet de la hiérarchie militaire. Auras-t-il obtenu les assurances qu'il escomptait ?

FREDERIC FRITSCHER.

LIBAN

Les affrontements entre Amal et le Hezbollah se sont déplacés à l'intérieur de Beyrouth-Ouest

BEYROUTH de notre correspondant

Malgré les sommations syriennes, la guerre inter-chiite entre Amal et le Hezbollah a non seulement repris vendredi soir 25 novembre, après une courte pause dans la journée, mais elle s'est déplacée vers Beyrouth-Ouest, dont la population est plus sunnite que chiite, et plus, dans la banlieue sud chiite, à des escarmouches sporadiques.

Dans la nuit de vendredi à samedi, plusieurs quartiers de Beyrouth-Ouest, le secteur musulman de la capitale — Moussaitbeh,

Ainreïsse, Noueiry, — ont été le théâtre de violents affrontements entre les deux milices chiites rivales. Six morts et vingt blessés ont été décomptés au cours de la nuit, samedi matin, les combats continuant de faire rage.

Amal a expressément accusé l'ambassade d'Iran d'utiliser son centre culturel, sis dans la zone de la bataille à Beyrouth-Ouest, comme lieu de rassemblement et de départ des hezbollahis. Le premier dignitaire religieux chiite, Cheikh Mohamed Mohdi Chamseddine, se rend samedi à Téhéran pour demander une intervention iranienne afin non seulement d'arrêter « la guerre des frères », mais aussi pour régler le fond de leur conflit qui est, avant tout, une querelle pour le pouvoir.

Entre-temps, Santé, principale ville du sud du Liban, a subi un nouveau raid aérien israélien, qui, cette fois, ne visait pas les Palestiniens, mais la milice locale. On déplore deux morts et quinze blessés. Enfin, le patriarche maronite, Mgr Sfeir poursuit ses démarches pour rallier l'élection d'un président de la République. Il a reçu vendredi confirmation du blanc-seing que lui ont déjà accordé les députés chrétiens, pour proposer des candidats en leur nom. Le processus conduit par le prélat avec les Etats-Unis et qui a l'aval de l'Arabie saoudite à travers le maréchal souleïh, parvient de cette démarche consulaire, consistant à fournir à Washington une liste de quatre à six candidats, maronites, bien entendu. La nouvelle administration américaine, après son installation, verra alors s'il est possible d'en faire un élément de négociations avec la Syrie.

LUCIEN GEORGE.

JEAN-MARIE DOMENACH

Jean-Marie Domenach
Des idées pour la politique

La convergence qui s'affirme entre le raisonnable et le poétique devrait encourager ceux qui viennent ou reviennent à la politique à la soustraire définitivement aux vieilles lunes tout en la préservant de la médiocrité gestionnaire.

Scuil 79F Editions du Seuil

Europe

Un entretien avec le premier ministre turc

(Suite de la première page.)

Mais c'est vrai que la Turquie connaît, depuis quelques années, un net mouvement de libéralisation et qu'elle le doit en grande partie au pragmatisme de M. Ozal, qui n'a pas hésité à briser un ou deux tabous de naguère.

C'est vrai aussi que M. Ozal aurait pu faire davantage. C'est en tout cas ce qu'affirment, sans trop de conviction, il est vrai, ses opposants du Parti populiste social-démocrate (SHP). Pourquoi, par exemple, le premier ministre ne met-il pas son influence, qui est grande, au service de l'abolition de la peine de mort ? Elle n'est plus appliquée depuis plusieurs années, le Parlement prenant soin de laisser dormir les quelques deux cents cas en attente, mais elle existe toujours dans les textes et pourrait théoriquement être réactivée demain (1).

Ce n'est pas le bon moment pour l'abolition, explique M. Ozal, feignant d'ignorer qu'il ne risque plus un veto du général Evren puisque, à la surprise générale, le président de la République vient de faire savoir qu'il ne s'opposerait pas à la suppression du châtiment suprême. « J'ai suggéré, en revanche, à la commission judiciaire du Parlement que toute condamnation à mort soit automatiquement commuée en peine de prison à vie si le Parlement ne l'approuvait pas dans un délai d'un an. » Mais pourquoi ne pas en finir une bonne fois ? Il faudrait, dit-il, une approbation par les deux tiers du Parlement. Or, les députés voteraient à bulletin secret et certains des miens pourraient très bien ne pas me suivre ; si le projet n'obtenait pas deux tiers des voix, nous serions alors obligés d'organiser un référendum et nous le perdions. » Force est de constater que l'explication est un peu courte : le Parti de la mère patrie de M. Ozal — où coexistent conservateurs et modernistes — compte tout de même deux cent quatre-vingt-quatre députés sur un total de quatre cent cinquante, et s'il est vrai qu'il pourrait y avoir des défections sur un sujet aussi brûlant, on peut penser qu'elles seraient amplement com-

pensées par les votes des quatre-vingt-dix-sept députés sociaux-démocrates.

Mêmes explications besogneuses en ce qui concerne le maintien de l'interdiction du Parti communiste, qui a pourtant contraint le régime à s'engager dans un procès aventureux et fort dangereux pour son image extérieure, contre les deux dirigeants communistes retrés volontairement d'exil, M. Nihat Sargin et Haydar Kutlu. Là aussi, « ce n'est pas le moment », explique M. Ozal car « l'opinion publique n'est pas prête à accepter la légalisation de partis communistes. » Ah ! poursuit le premier ministre, cette fois-ci sérieux comme un pape, si le communisme ne nous avait pas été donné par la Russie, avec laquelle nous avons eu des siècles de luttes, mais par la France, ce serait une autre affaire... Et de poursuivre : « La République turque repose sur deux piliers : le rejet du communisme et celui de la théocratie ; il n'est pas possible d'abattre un de ces piliers ».

Les prisonniers politiques

Peut-être ; il n'empêche que le « pilier » laïque a pris récemment quelques coups et que les confrères religieux, bannis jadis par Atatürk, sont aujourd'hui parfaitement tolérés, même si quelques intégristes particulièrement actifs sont de temps en temps poursuivis pour l'exemple. Le sort réservé à l'extrême gauche est infiniment plus sévère, même si certaines publications véhiculant ses analyses ne sont pas systématiquement saisies. Sans crainte de se contredire, M. Ozal ajoute d'ailleurs que la société turque, sous sa houlette, a fait de grands progrès vers la tolérance et que ces deux extrêmes ne présentent plus guère de danger. Le constat n'est pas faux, à en juger par les résultats des dernières élections : ce qui peut être assimilé à l'extrême gauche ne dépasse pas 3 % des suffrages et jamais les formations religieuses n'ont dépassé le seuil des 8 %.

Mais alors, pourquoi une telle frilosité qui concerne également le problème des prisonniers politiques ? Car, de nouveau, les prisons turques sont en pleine agitation ; après la grève de la faim de 1984 (quatre morts), après celle de février dernier (un mort), plus de deux mille « politiques » ont cessé de s'alimenter et font la « une » de tous les journaux. Tous, loin de là, ne sont pas de doux agneaux, en particulier les terroristes du parti extrémiste kurde PKK, dont on peut comprendre qu'ils fassent l'objet d'une surveillance particulière. M. Ozal a beau jeu, pendant notre entretien, de se faire porter les dernières exigences d'un groupe de ces grévistes de la faim. « Regardez vous-mêmes, nous dit-il, en brandissant le document, leurs demandes sont extravagantes. Voyez ici, ils réclament le statut de prisonnier de guerre ; et ici, ils exigent que la clause de bonne conduite dont dépend la réduction de leurs peines soit appliquée systématiquement. Regardez là ; ils veulent le téléphone dans leurs cellules, alors qu'on vient de peine de finir d'équiper certains villages. Et ici ! Ils exigent de recevoir les publications interdites et d'avoir thé et café à toute heure ! »

Encore une fois, tout cela est vrai. Mais M. Ozal serait-il bien meilleur maître pour plier son dossier s'il contrôlait mieux ou qui se passe dans les commissariats, si la détention préventive n'oscillait pas entre cinq et huit ans, si les prisonniers n'étaient pas l'objet d'innombrables brimades, comme, par exemple, l'enchaînement collectif pour les transferts et l'interdiction pour les Kurdes de s'exprimer dans leur langue. Il reconnaît bien qu'il y a eu tort, mais cela remonte, affirme-t-il, au coup d'Etat de 1980. « On a arrêté plus de 20 000 personnes, dit-il, dont une fraction des plus sérieuses multiplient ce chiffre par dix, et les interrogatoires n'étaient ni assez nombreux ni assez expérimentés. Mais les cas de torture, dont les auteurs ont été condamnés (c'est vrai pour certains), ont été considérablement amplifiés par les exilés. Il ne faut pas oublier que nous venons de signer deux conventions internationales contre la torture. Il ne faut pas non plus assimiler un interrogatoire quatre ou huit heures, fortement pénible, à la torture. Enfin, il ne faut surtout pas oublier que beaucoup des condamnés sont de véritables terroristes — 80 % viennent de l'extrême gauche, 20 % de l'extrême droite — dans le nombre de victimes, jusqu'au coup d'Etat de 1980, a dépassé cinq mille ».

Les Kurdes

Et les Kurdes, cette population « de l'Est », qui représente grosso modo 10 % des cinquante-cinq millions de Turcs et dont viendrait d'ailleurs une branche de la famille de M. Ozal ? Là encore, le premier ministre va se montrer prudent. « Il est d'abord très difficile de différencier les Kurdes, dit-il. Dans ma ville natale de Malatya, qui est pourtant située à l'Est du pays, nous ne faisons pas de différence et les Kurdes s'expriment en turc. Jamais, d'ailleurs, les Kurdes n'ont été considérés en Turquie comme une minorité : la Turquie est le résultat d'une

association géographique et volontaire, non d'un concept racial. Souvenez-vous de la fameuse devise d'Atatürk. Elle dit : « Heureux celui qui peut se dire turc » et non pas « celui qui est turc ». Pourquoi ? Parce qu'il a toujours existé, en Turquie, d'autres groupes linguistiques, comme les Tchérkesses, les Géorgiens, les Lazas, mais une seule langue officielle, le turc. Il n'existe pas, d'ailleurs, de véritable demande pour que la langue kurde ait une existence officielle ; toutes ces demandes relèvent de l'agitation politique, non pas d'un besoin culturel. Savez-vous dans quelle langue communiquent les terroristes kurdes ? En turc ».

La Grèce et l'Europe

Le langage du premier ministre peut paraître simpliste, mais il est tout à fait accepté par la population turque. L'opposition social-



démocrate n'est pas très éloignée de cette ligne ; elle insiste certes pour un meilleur respect des droits de l'homme dans l'Est et le sud-est de la Turquie, mais elle se refuse à réclamer un statut officiel pour la langue kurde ou même l'usage du kurde à la télévision, alors que cette langue est librement utilisée en territoire kurde turc, y compris dans les administrations. Et M. Ozal a été le premier officiel turc à briser un tabou, lorsqu'il s'est adressé il y a peu à 44 000 réfugiés kurdes d'Irak en les définissant comme des « frères de race », la même expression qui est appliquée au million de Bulgares d'origine turque qui font l'objet d'une campagne d'assimilation forcée. Soudain sans doute de ne pas convenir les rapports avec Sofia, M. Ozal ne va pas s'étendre sur le sujet. C'est à peine s'il évoque le cas de l'héritier Suleymanoglu, ex-Souleymanov, passé à l'Ouest au moment des Jeux olympiques et qui a pu être depuis rejoint par sa famille. « Si vous avez vu comment ils étaient mal habillés », commente simplement le premier ministre. Même discrétion à propos des troubles qui agitent Arménie et Azerbaïdjan voisines : « Quand je regarde la télévision et que je vois toutes ces Républiques soviétiques réclamer leur indépendance, je me dis que M. Gorbatchev a décidément de gros problèmes... »

Sujet encore plus « top secret » : les relations avec la Grèce. Est-ce dû

ou non à l'esprit de Davos, du nom de cette station suisse où M. Ozal a rencontré M. Papandréou pour y préparer le voyage qu'il a fait à Athènes en juin dernier ? Toujours est-il que M. Ozal va éviter systématiquement toute allusion au complot avec la Grèce. Il est intarissable, en revanche, à propos de la demande d'adhésion à la Communauté présentée officiellement en avril 1987. « Cette demande était inévitable, explique-t-il ; elle était prévue dans l'accord d'association signé avec le Marché commun en 1963 et qui ne fonctionne plus de façon satisfaisante depuis 1980. 1980 : c'est non seulement l'année du coup d'Etat militaire qui a amené la CEE à geler le protocole financier conclu avec Ankara, mais aussi celle de l'entrée de la Grèce dans la Communauté. Une adhésion de la Turquie vit comme une obsession. »

« Savez-vous combien la Grèce a obtenu de la CEE depuis qu'elle en fait partie ? demande M. Ozal Dix milliards de dollars. Et nous, notre statut d'association ne nous a permis d'obtenir que 600 millions de dollars. »

Le processus d'adhésion sera long et difficile, reconnaît le premier ministre, mais la Turquie n'a pas de solution de rechange. « Certes, nous avons des contacts étroits avec les pays arabes mais la Turquie se veut une société tournée vers l'Ouest, et ces contacts devraient être considérés comme un plus par la Communauté. L'Alliance atlantique et l'appartenance à la CEE constituent, continue-t-il, les deux faces d'une même pièce, la plupart des pays de la Communauté faisant partie de l'OTAN. Or nous faisons partie de l'OTAN, nous sommes en charge du flanc sud avec une longue frontière avec l'Union soviétique. Nous avons besoin d'être économiquement forts pour remplir nos obligations. »

La clé du verrou ne se trouve-t-elle pas en possession de M. Papandréou, puisque la Grèce s'opposera résolument à tout déblocage de la situation, au moins tant que l'affaire de Chypre ne sera pas réglée ? M. Ozal ne le pense pas. « S'ils le veulent, les autres membres de la Communauté peuvent venir à bout du refus grec », dit-il. Mais le veulent-ils, non seulement tant que le dossier chypriote ne sera pas refermé mais aussi tant que la Turquie n'en sera pas venue aux normes de la démocratie européenne ? Et cette société turque, qui se veut laïque à tout prix, est-elle bien de la même essence que celle des Douze ? M. Ozal, là, n'esquive plus : « Je connais les sentiments profonds des Turcs envers les Grecs expulsés d'Ankara vers leur pays... Les quatre ressortissants grecs qui devaient être jugés par un tribunal de police d'Ankara pour avoir perturbé l'ordre public ont finalement été expulsés, vendredi 25 novembre en fin d'après-midi, vers leur pays, a annoncé l'agence turque Anatolia. MM. Nicos Giannopoulos, syndicaliste, Nicos Belavias, membre d'un mouvement sociopolitique, Kostas Nikiforakis, membre d'un mouvement étudiant, et le docteur Giorgos Kouvidis avaient été arrêtés, le 4 novembre, pour avoir brandi une pancarte réclamant la démocratie et une amnistie » pour les détenus politiques en Turquie, au cours d'un procès de militants turcs de l'organisation d'extrême gauche Dev Yol (Voie révolutionnaire). — (AFP.)

Nous avons déjà beaucoup progressé ».

Sans doute. Mais le chemin à parcourir reste encore long. En témoignent une anecdote parmi d'autres : la veille de notre rencontre avec M. Ozal, la Fédération européenne de football venait d'annuler le match qui avait opposé quelques jours plus tôt le fameux club local de Galatasaray à l'équipe de Neuchâtel au motif que des supporters turcs, par trop enthousiastes, avaient lancé quelques projectiles sur l'arbitre. L'affaire prit tout de suite une allure de catastrophe nationale, car les joueurs turcs avaient pulvérisés les Suisses par cinq à zéro. Et les vieux sentiments « enfiévrés » refirent surface : énormes titres à la « une » de tous les journaux, éditoriaux pourfendant ce nouveau coup bas des « croisés », caricatures sanglantes montrant un footballeur turc crucifié.

« Vous avez raison, ces réactions sont bien excessives. Mais il sera long et difficile de modifier cet état d'esprit. Je m'y suis essayé, mais tous les journaux ou presque sont hostiles à mon gouvernement et, si j'interviens à la télévision, on crie au scandale. La seule chose à faire, c'est de rejouer le match et de le gagner, cette fois-ci par six à zéro. » Tout M. Ozal est dans cette réponse : un homme moderne sans se forcer qui a intériorisé sa religion et qui appartient à la génération des ingénieurs arrivés tard en politique et non à celle des politiciens professionnels ou de la bureaucratie d'Etat, populaire parmi une classe moyenne dont il symbolise et exalte les aspirations, non sans démagogie parfois. Grand apôtre de la libéralisation dans un pays où 50 % de l'économie est étatisée, très influencé par les Etats-Unis où il a peaufiné ses études d'ingénieur, quelque peu méprisé par l'intelligentsia occidentaliste qui lui reproche d'être un parvenu aux goûts douteux, M. Ozal est bien décidé à poursuivre son bonhomme de chemin. La tâche qu'il s'est fixée n'en reste pas moins énorme et on peut se demander si elle est à la taille d'un seul homme puisqu'il s'agit tout simplement de calmer les passions turques, de reconstruire une société avec ses valeurs officielles.

Propos recueillis par JACQUES AMALRIC et MICHEL FARRÈRE.

(1) Chaque peine doit être approuvée par le Parlement avant d'être exécutée.

LA BOURSE

Le 1

AUX STAGES

Etudiants* 100 stages en Europe

à gagner dans le Monde du 21 au 30 novembre. Retrouvez laquelle des entreprises participantes se cache derrière. Ses affirmations suivantes. (Voir logo en pages emploi dans le Monde du lundi 28 et 29 novembre.)

Conservons nos réponses. Vous les reporterez dans le bulletin-réponses qui paraîtra le 30 novembre (le Monde daté 1^{er} décembre). Pour vous aider sur Europe 1, un indice sera diffusé chaque jour au Journal de 20 heures pendant toute la durée de la Bourse. Retrouvez ces indices sur minitel : 36.15 LEMONDE ou 36.15 EUROPE 1.

* Base + 3 minimum obtenu courant 1988.

- 26 Cette société regroupera ses trois filiales américaines fin 1988. Elle est elle-même filiale du géant ouest-allemand Bayer.
- 27 Filiale de Thomson CSF, elle commercialise des logiciels pour la gestion et l'information des années 90.
- 28 On savait l'électricité en mouvement, et même intelligente. Et voici qu'en 1988 ce groupe l'amena au devant de la scène.
- 29 En rachetant l'ensemble des activités silicéennes de ICI en août 1988, ce groupe est devenu le premier fabricant européen de silicéennes.
- 30 Une des toutes premières SSII créées en France qui vient d'entrer dans le groupe Dataid.

Le Monde
CAMPUS
avec
EUROPE 1

Asie

CORÉE DU SUD

Le président Roh demande le pardon pour son prédécesseur

Séoul (AFP). — Le président Roh Tae-woo a demandé, samedi 26 novembre, le pardon pour son prédécesseur Chun Doo-hwan, tout en promettant des réformes démocratiques et une amnistie pour les étudiants et les dissidents. Pratiquement, au même moment, la police anti-émeutes a délogé un fort groupe d'étudiants qui occupait un bureau du Parti démocratique de la justice (le mouvement du président Roh), réclamant l'arrestation de l'ancien président et la révocation de l'actuel chef de l'Etat pour « collusion » avec son prédécesseur. Selon des témoins oculaires, une quarantaine d'arrestations ont été opérées. Quant à l'opposition, elle a aussitôt fait savoir qu'elle rejetait l'appel du président Roh et a insisté pour que l'Assemblée nationale poursuive son enquête sur son prédécesseur.

Mardi dernier, l'ancien président sud-coréen s'était publiquement excusé en direct à la télévision pour les malversations qu'il a commises pendant ses huit années de pouvoir (le Monde du

24 novembre). Dans un discours télévisé, M. Roh a indiqué qu'il allait procéder à un important remaniement de son cabinet et du parti au pouvoir en vue d'un nouveau départ, promettant des indemnités pour les victimes des violations des droits de l'homme dans le pays. « Je pense qu'on ne devrait plus chercher à punir l'ancien président », a catinisé M. Roh, relevant que poursuivire M. Chun pour sa mauvaise administration « équivalait à une revanche politique ».

● Ouverture d'une mission commerciale polonaise à Séoul. — La Pologne et la Corée du Sud sont convenues d'échanger des missions commerciales au premier semestre de l'année prochaine, a indiqué, samedi 26 novembre, un porte-parole de l'office de promotion commerciale de Séoul. La Pologne sera le troisième pays d'Europe de l'Est à ouvrir une mission commerciale à Séoul, après la Hongrie et la Yougoslavie. — (Routier.)

BELGIQUE

Le Père irlandais Patrick Ryan a été expulsé vers Dublin

BRUXELLES de notre correspondant

Patrick Ryan, l'ecclésiastique irlandais accusé par le gouvernement britannique d'être un des « gros bonnets » de l'IRA et arrêté en Belgique le 30 juin dernier, n'a finalement pas été extradé vers la Grande-Bretagne, mais expulsé vers l'Irlande. Le Père Ryan, qui menait une grève de la faim depuis le 3 novembre et qui n'avait, selon ses avocats, plus que quelques jours à vivre (le Monde du 26 novembre), a donc obtenu satisfaction puisqu'il refusait — au risque même de sa vie — d'être jugé par un tribunal de Grande-Bretagne.

Le gouvernement belge, qui a pris sa décision après de très longues discussions, a justifié ainsi sa position : « Les faits visés, précise un communiqué du cabinet du premier ministre, rendu public vendredi soir 25 novembre, ne réunissent pas les éléments constitutifs du délit d'association de malfaiteurs, seule prévention sur la base de laquelle l'extradition aurait pu être accordée. » Patrick Ryan a donc quitté libre la prison de Bruxelles vers

l'aéroport militaire de Melsbroek, d'où il s'est envolé pour Dublin.

Que va maintenant faire le gouvernement de Dublin ? Celui-ci — qui avait déclaré vendredi : « M. Ryan a le droit de rentrer en Irlande en tant que citoyen de ce pays » — a signé avec la Grande-Bretagne des accords d'extradition qui ont déjà été concrétisés. Si le Père Ryan, un des amis de Patrick Wilson, un des amis de Patrick Ryan, a estimé que le gouvernement belge n'a fait que déplacer le problème puisqu'il a de fortes craintes de voir Patrick Ryan extradé de Dublin vers Londres, d'autres sources croient savoir que le gouvernement irlandais se serait engagé à ne pas livrer l'ecclésiastique à Londres.

En tout état de cause, l'affaire devrait provoquer une sérieuse colère de M^{me} Thatcher, qui fera sûrement valoir au gouvernement belge que Londres a finalement accepté, certes après de longues hésitations, d'extrader ses hooligans vers la Belgique pour que ceux-ci y purgent une peine de prison et se présentent au procès du Heysel.

J.-A. FRALON.

Europe

URSS : la crise du Caucase et la visite du chef de l'Etat français

Le président de la République souhaitait donner à sa visite de travail à Moscou un caractère particulier, pour montrer que la France reprend sa place dans le dialogue Est-Ouest. L'effet est acquis, grâce à la prestation médiatique tout à fait exceptionnelle qu'ont réalisée, vendredi 20 heures, Antenne 2 et Europe 1. On assiste rarement à de tels danses entre chefs d'Etat. Il est remarquable aussi que le secrétaire général ait choisi les médias français (l'interview n'était pas diffusée à la télévision soviétique) pour livrer ses premières réactions aux événements qui secouent actuellement

l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Antenne 2 et Europe 1 auront ainsi eu la primauté de la décision de M. Gorbatchev d'organiser une rencontre entre les dirigeants du Kremlin et des délégations azérie et arménienne.

M. Mitterrand n'est, pour sa part, exprimé devant le secrétaire général sur la question des droits de l'homme et, en particulier, sur la demande soviétique d'accueillir en 1991, dans le cadre du processus d'Helsinki, une conférence consacrée à ce sujet. Après avoir souligné les « progrès évidents » réalisés à ses yeux en

URSS dans ce domaine, et la nécessité d'en parler avec les Soviétiques, il a obliqué vers des considérations plus générales. Le président de la République a pu difficilement aller plus loin : la question d'une éventuelle conférence internationale sur les droits de l'homme à Moscou n'est, en effet, pas du seul ressort de la France ; elle fait actuellement l'objet, comme il l'a rappelé, d'une concertation entre alliés occidentaux, qui n'est pas achevée. Il faut noter à ce propos les déclarations faites vendredi soir à la Chambre des communes par Sir Geoffrey Howe, secrétaire du Foreign Office, selon lesquelles « il

est désormais possible de prendre au sérieux » la proposition soviétique. Sir Geoffrey a certes souligné que son pays ne voulait pas participer en 1991 à « un spectacle de propagande » et que l'URSS devrait se plier à des conditions très strictes, notamment « démontrer clairement sa volonté de s'engager de manière permanente dans la voie du respect des droits de l'homme ». Le ton de ces déclarations laisse néanmoins penser qu'on est sur la voie d'un compromis avec la Grande-Bretagne, pays qui était au départ le plus hostile à l'idée qu'une telle conférence puisse se tenir à Moscou.

Les représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan convoqués à Moscou pour « trouver une solution »

MOSCOU
de notre correspondant

Le déploiement massif de blindés et de troupes parait avoir provoqué l'éclatement, vendredi 25 novembre, de nouvelles violences dans le Caucase. Aussi bien en Azerbaïdjan, où les manifestations s'étendent, qu'en Arménie, dont la capitale est en grève générale, la situation demeure cependant extrêmement tendue, et aucun bilan officiel des troubles n'a encore été publié.

Officiellement, on indiquait en revanche, vendredi soir à Moscou, qu'on en serait à quarante et un morts, dont dix soldats. Une autre source officielle parlait de « plusieurs dizaines » de victimes, mais même ces chiffres sont à prendre avec prudence, tant les « a priori » politiques ou nationaux pèsent jusque dans la capitale fédérale sur toutes les informations et rumeurs.

Comme tout pouvoir, les autorités soviétiques sont en effet elles-mêmes obligées de s'appuyer sur les rapports que leur fournissent leurs représentants locaux ; mais, suivant leur nationalité, leurs opinions ou le corps auquel ils appartiennent, ces hommes réagissent différemment. Tel accordera ou n'accordera pas foi à tel fait. Tel autre épousera ou écartera telle interprétation. Et tel autre, enfin, aura pour souci premier de gêner ou de ménager M. Gorbatchev.

C'est, à quelques jours de la session du Soviet suprême qui doit se prononcer, mardi 29 novembre, sur les projets d'amendements à la Constitution, et à la veille du plénum du comité central, que le secrétaire général ne se trouve évidemment pas en position confortable. Ce n'est pas qu'il soit directement menacé, mais le développement des troubles érode par définition l'autorité d'un dirigeant — et cela est encore plus vrai quand ce dirigeant peut être accusé par de puissants adversaires d'avoir ouvert la boîte de Pandore en laissant ouvrir les bouches.

C'est sans doute la raison pour laquelle M. Gorbatchev veut maintenant faire revenir la crise sur le terrain politique en organisant à Moscou une rencontre entre représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Cette rencontre, a-t-il indiqué vendredi soir, au cours de l'interview qu'il a accordée à Antenne 2 et Europe 1, à l'occasion de la visite de M. Mitterrand, aura lieu « prochainement » et aura pour objet de débattre de « la meilleure façon de trouver une solution ».

Insistant sur la nécessité de résoudre le problème par la discussion, le secrétaire général n'a pas donné d'autres précisions, mais la seule organisation d'une telle rencontre, sous l'égide du pouvoir central, marque une profonde évolution de Moscou. Jusqu'à présent, les autorités fédérales ont en effet par trois fois refusé d'envisager une modification du statut administratif du Haut-Karabakh. Dès lors qu'on rediscute à Moscou, et à trois, on ouvre par là

même le dossier et on admet que le dernier mot n'avait pas été dit.

Or c'est précisément cette crainte que la position du Kremlin puisse être en train d'évoluer qui avait poussé, depuis une semaine, les Azéris à descendre en masse dans

quelques images du Caucase en crise et, en particulier, des manifestations de Bakou. A en croire la télévision, dont les commentaires étaient extrêmement vagues et l'usage de mots, des « démons azéri-parses » ne seraient mêlés à la foule afin d'« attiser les tensions ».

Un conflit ancestral

L'explosion de violence dans le Caucase est une nouvelle illustration d'un conflit ancestral entre une population arménienne chrétienne, descendante de la première nation chrétienne fondée au troisième siècle, et une population azérie musulmane chiite.

En Arménie, on ne dit pas « les Azéris », on dit « les Turcs ». Expression lourde de sens quand on sait que les Arméniens furent victimes d'un génocide, perpétré en 1915 dans l'empire ottoman agonisant, et qui fit plus d'un million de morts.

De 1905 à 1907, une série de progrès mutuels enserrant le Caucase. On les appellaient les « guerres arméno-turques ». En 1918, les armées intervén-

tes des rues de Bakou, où les rassemblements ne faisaient, vendredi soir, que grossir encore. Même si les événements de ces derniers jours ne peuvent que donner du poids aux arguments arméniens en montrant que le statu quo n'est pas tenable, une solution de compromis ne sera donc aisée ni à définir ni à mettre en œuvre.

La faim d'informations

Et pour l'heure, survoltés d'hélicoptères militaires, quadrillés et envahis par près de deux mille réfugiés fuyant l'Azerbaïdjan, la ville d'Erevan a réagi à l'imposition du couvre-feu par la grève générale. A Bakou, on ne fait pas grève, mais, avec près d'un million de personnes dans les rues, il serait étonnant que le mouvement des usines et bureaux y soit allé. Jeudi soir, en tout cas, les ouvriers de l'imprimerie locale des journaux ont refusé de mettre sous presse l'organe du gouvernement soviétique, auquel ils reprochaient de ne pas rendre compte des événements et, en particulier, de la position azerbaidjanaise.

Depuis neuf mois que dure l'affaire du Haut-Karabakh, les protestations n'ont pratiquement jamais cessé à Bakou, comme à Erevan et à Moscou, contre le silence et les mensonges de la presse centrale. Mais c'est la première fois qu'on passe des protestations à l'action. Il s'agit là non seulement d'un défi, mais aussi d'un précédent dont les responsables de la propagande auront forcément à tenir compte dans la définition de leur politique.

Vendredi soir, le journal télévisé d'Etat a été contraint de montrer

des sources officielles, on développait également cette thèse en affirmant que la « mafia » des anciens dirigeants azerbaidjanais destinés sous M. Gorbatchev jouerait un sous-main rôle important.

L'absence d'informations est, en tout cas, devenue si criante que, dans une interview publiée samedi sur le Haut-Karabakh, le général Lev Tchakalov, commandant en chef des troupes du ministère de l'Intérieur, estime que le « vide idéologique-informatif » créé par le silence de la presse « pose sans aucun doute problème ». « En tant que militaire, dit-il, je préférerais une chronique précise, rapide, faite par des organes officiels. Malheureusement, cela n'existe pas ».

« Nos soldats ont faim d'informations, et je pense qu'ils ne sont pas les seuls », ajoute-t-il en expliquant qu'il est difficile à un jeune lieutenant de « tout de suite trouver la réponse quand on lui demande : pourquoi les voisins — tous ceux qui se trouvent à côté — n'ont-ils pas empêché les provocateurs d'agir ? Pourquoi les organisations du parti et les unités de la milice locale ont-elles choisi la position d'observateur ? ».

Etrangement, les questions posées par la Pravda posent le général Chataline à adopter cette position, comme si l'organe du comité central voulait se servir de son autorité pour arroser l'autorisation de pouvoir en dix fois plus. Là aussi, c'est sans précédent et le général Chataline indique au passage que trois de ses hommes ont, jusqu'à présent, trouvé la mort au cours de ces heurts — ce qui diffère des chiffres donnés vendredi soir au Monde de source officielle.

BERNARD GUETTA.

Le témoignage de militaires

« Les organes locaux des soviets et du parti ne contrôlent pas la situation »

MOSCOU
de notre correspondant

Sous le titre « La situation demeure tendue », l'organe central de la défense soviétique, l'Étoile rouge, publie samedi matin 26 novembre le premier rapportage sur les violences de ces derniers jours en Caucase.

Après avoir constaté que tout avait commencé par « des meetings et des débats houleux dans les rues et sur les places de nombreuses villes » d'Arménie et d'Azerbaïdjan, l'auteur de l'article, un colonel, indique que « des éléments extrémistes » auraient ensuite utilisé la situation « pour servir leurs propres objectifs ».

Des heurts et entre personnes de nationalité arménienne et de nationalité azerbaidjanaise se sont ensuivis, et en particulier à

Nakhitchevan, capitale d'une république autonome azerbaidjanaise enclavée en territoire arménien. L'insurrection du comité de ville du parti « a été endommagée à la suite de désordres de masse ». Un autobus a été incendié et « un bon nombre d'équipements collectifs » ont été saccagés.

A Kirovabad, la ville du nord de l'Azerbaïdjan où se sont produits, jeudi, les violences antiarméniennes, les incidents auraient commencé là aussi en fin d'après-midi après que « des hooligans eurent cerné l'immeuble du comité de ville du parti ». Le premier secrétaire a alors demandé de l'aide. L'armée est intervenue. Mais les soldats ont été « inspirés », des pierres ont commencé à voler et quelqu'un dans la foule a lancé une grenade.

C'est cette grenade qui a causé la mort de deux militaires, le lieu-

tenant Goussiev et le soldat Koussakou, et, dans la nuit suivante, « des petits groupes de jeunes ont essayé d'incendier des maisons et des voitures dans différents coins de la ville ».

Selon le général Ometzhaniko, un officier supérieur cité dans cet article, « Les organes locaux des soviets et du parti, ne contrôlent pas la situation. Comme cela a déjà été le cas auparavant, la milice locale ne fait rien. (Tout repose sur les épaules des militaires ». « Plusieurs dizaines » d'armes à feu seraient restées, cent cinquante personnes arrêtées, et l'organe du ministère de la défense estime que « la situation reste tout à fait préoccupante » à Erevan et à Bakou, ainsi qu'à Stapanakert (la capitale du Haut-Karabakh) et dans la région d'Agdam, en Azerbaïdjan, où les usines ne tournent plus.

B. G.

M. Mitterrand et les « progrès » de l'URSS

(Suite de la première page.)

Les explications fournies permettent de deviner les points d'accord et les divergences. C'est ainsi qu'il a été confirmé, par le porte-parole soviétique, M. Guerassimov, que M. Gorbatchev a insisté, une fois de plus, sur la nécessité pour les pays occidentaux de réviser à la baisse des listes du COCOM, cet organisme qui veille à interdire les exportations de technologies avancées en direction des pays socialistes. Selon M. Guerassimov, M. Mitterrand aurait reconnu que « des listes - doivent être attentivement étudiées ». M. Vedrine n'a pas démenti.

La conférence sur les droits de l'homme

Autre sujet sensible : cette fameuse conférence sur les droits de l'homme, que les Soviétiques veulent organiser à Moscou en 1991, après que des réunions semblables aient eu lieu à Paris en 1989 et à Copenhague au printemps 1989.

On croyait avoir compris que la France s'était finalement ralliée à un vote soviétique, lors de la venue dans la capitale française, il y a quelques semaines, de M. Chevardnadze, le ministre soviétique des affaires étrangères. Il semble qu'aujourd'hui ce ne soit pas si simple : la France, a expliqué M. Vedrine, ne fait plus d'objections « de principe » à la tenue d'une telle réunion à Moscou — « un accord doit pouvoir être atteint » — mais il faut auparavant que les Occidentaux arrivent à un point de vue commun. C'est-à-dire que Français, Allemands de l'Ouest et Italiens — entre autres — persuadent M^{me} Thatcher — et les Etats-Unis dans une moindre mesure — de ne point faire scandale. Pour la Dame de fer, en effet, il n'est pas question de dire oui à Moscou tant que les promesses de démocratisation n'auront pas été tenues ; elle a en tête, non seulement la libération de tous les prisonniers politiques, mais aussi la réforme du code soviétique, c'est-à-dire le début de la construction de cet Etat socialiste de droit, promis par M. Gorbatchev.

La marche arrière effectuée par la parole française n'a pas dû mécontenter les Soviétiques, toujours à l'affût de l'exploitation de quelque divergence entre Occidentaux. Mais M. Guerassimov n'en a rien montré, réaffirmant simplement que le problème « va disparaître de lui-même » puisque la législation pénale soviétique va être bel et bien réformée. Selon lui, enfin, la question de la libération de tous les prisonniers politiques n'a pas été soulevée par M. Mitterrand. Selon M. Vedrine, elle l'a bien été, mais « en des termes différents ». La question « est toujours présente, d'une façon ou d'une autre », a-t-il affirmé, quand on parle de la sécurité et de la coopération en Europe (CSCE).

Petit déjeuner avec les opposants

Au cours de l'interview accordée à Antenne 2 et à Europe 1, M. Mitterrand a, lui aussi, évoqué la question, soulignant les « progrès évidents » accomplis ces dernières années par l'URSS, qui « vont dans la bonne direction », mais qui ne correspondent pas encore « à l'idée que je me fais d'une démocratie, telle que nous la pratiquons (...) ». Le président, qui a confirmé que des discussions étaient en cours entre Occidentaux à propos de la réunion de Moscou, a cependant ajouté, ce qui a dû faire grand plaisir à M. Gorbatchev : « Il n'empêche que l'URSS est un de nos partenaires » parmi les trente-cinq participants à la CSCE pour discuter des droits de l'homme en Europe ».

Après quoi, il a rendu hommage à M. Gorbatchev, dont

l'entreprise représentée, selon lui, « beaucoup de courage politique, beaucoup d'efforts et une grande vision de l'avenir ». Autre motif de satisfaction pour la partie soviétique : la discrétion observée par la délégation française à propos du petit déjeuner, samedi matin, de M. Mitterrand avec cinq opposants, dont MM. Timofeïev, Grigoriants et le prêtre orthodoxe Yacouine. L'affaire a été traitée dans le plus grand secret, ce qui est pour le moins paradoxal, alors qu'on parle tant de cette conférence sur les droits de l'homme à Moscou.

Pour le reste, et pour autant qu'on le sache, MM. Gorbatchev et Mitterrand ont passé en revue les différentes négociations en cours ou à venir sur la réduction des armements. Le chef de l'Etat soviétique a réaffirmé sa volonté de parvenir, avec la nouvelle administration américaine, à la conclusion d'un accord sur une réduction de 50 % des armes stratégiques ; il a profité de l'occasion pour rappeler à M. Mitterrand son engagement d'entrer dans ces négociations lorsque les deux super-puissances auront procédé à des réductions significatives de leurs arsenaux. Faisant allusion à la coopération spatiale franco-soviétique, le secrétaire général a aussi rappelé son opposition à toute modification de l'espace, et M. Mitterrand aurait abondé dans son sens, à en croire un compte rendu des entretiens publiés par l'agence Tass.

Les deux chefs d'Etat sont aussi tombés d'accord pour se féliciter, une nouvelle fois, des progrès que devrait permettre la conférence convoquée à Paris, au début de 1989, pour relancer les négociations sur l'interdiction de l'usage et de la fabrication des armes chimiques. Ils ont également convenu que la priorité aujourd'hui, pour l'Europe, est de démarrer la négociation sur la réduction des armements conventionnels (1). Il faut, a dit à ce sujet M. Vedrine, passer « d'un déséquilibre de haut niveau, à un équilibre de bas niveau ».

M. Gorbatchev, enfin, a repris, au cours des entretiens, son idée de « maison commune euro-

péenne », une « très belle expression », selon M. Mitterrand, mais une vue « distante ». Le président de la République, qui a fait remarquer à son interlocuteur qu'une maison commune de l'Europe occidentale existait déjà, n'en a pas moins concédé que certains sujets pouvaient intéresser l'Europe de l'Atlantique à l'Oural. Il a mentionné, notamment, les problèmes d'environnement et les questions de haute technologie, des Eurêka audiovisuels qui lui veut promouvoir durant la présidence de la CECE que la France doit assumer à partir du 1^{er} juillet prochain.

Prochains rendez-vous les 16 et 17 février prochains à Paris pour la réunion de la grande commission franco-soviétique (beaucoup de progrès restent à faire, chacun ayant rappelé que sur cent trente entreprises mixtes créées depuis quelques années en URSS, six seulement engageaient la France) ; puis le printemps 1989, qui doit être marqué par la venue en France, en visite officielle, de M. Gorbatchev. Sans oublier plusieurs déplacements de ministres chargés d'encourager les échanges dans tel ou tel secteur.

JACQUES AMALRIC.

(1) Dans son interview à Antenne 2 et Europe 1, le président de la République, évoquant les armes classiques qui doivent faire l'objet d'une future négociation dans le cadre de la CSCE, a cité les avions. Il semble qu'il s'agisse d'un sujet. L'Occident ne se soit en effet contenté depuis longtemps pour conclure dans un premier temps l'aviation des futures négociations, celles-ci ne devant porter dans leur première phase que sur l'aviation, les véhicules blindés, les chars et les effectifs.

M. Sakhrov inquiet pour les Arméniens. — « Le peuple arménien est en danger » a déclaré le ministre de la Défense, vendredi 25 novembre, l'académicien André Sakharov aux Etats-Unis, où il se trouve en visite. « Les autorités soviétiques doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la population arménienne, y compris l'intervention d'effectifs militaires suffisants en Azerbaïdjan », a déclaré Sakharov. « L'équilibre actuel de la presse étrangère et soviétique soit autorisée à couvrir les événements localement. — (Reuters.)

POLOGNE

La table ronde a été démontée...

La table ronde n'est plus. Spécialment montée pour permettre de réunir cinquante-six représentants du pouvoir de l'Eglise et de Solidarité dans un dialogue historique au palais de Jablonska, à 20 kilomètres de Varsovie, la table ronde, selon l'agence Reuters, est démontée et emportée le 7 novembre sans jamais avoir servi.

Alors que les pourparlers battaient leur plein en octobre en

vue de ces négociations formelles, la télévision polonaise avait montré des images de cette table ronde comme un gage de la bonne foi du pouvoir. Aucune image, en revanche, n'a été diffusée sur l'opération de démontage. Il est vrai qu'il n'y a sans doute plus personne en Pologne à convaincre de l'échec des pourparlers, même si, en haut lieu, on affirme toujours souhaiter le dialogue.

ESPAGNE : l'accord de défense avec les Etats-Unis.

Le gouvernement espagnol, réuni vendredi 25 novembre en conseil des ministres, a autorisé la signature du nouvel accord bilatéral de défense entre les Etats-Unis et l'Espagne, conclu le 29 septembre dernier à New-York.

Aux termes de ce nouvel accord, conclu pour une durée de huit ans — contre cinq pour les précédents — depuis la conclusion du premier accord bilatéral de défense datant de 1953, — une « présence militaire américaine substantielle pour la défense de l'Occident » sera maintenue en Espagne. — (AFP.)

YOUGOSLAVIE : amendements à la Constitution.

Le Parlement fédéral yougoslave a adopté, vendredi 25 novembre, des amendements à la Constitution de 1974, qui doivent essentiellement permettre à la Yougoslavie de réformer son système économique. Cette révision couvre aussi la voie à une réforme de la Constitution de Serbie, qui doit permettre à cette République de retrouver certaines prérogatives sur sa province autonome du Kosovo, après ces derniers jours par des manifestations hostiles à toute diminution de l'autonomie accordée jusqu'à présent à la communauté albanaise, majoritaire dans cette province. — (AFP.)

Pour votre
DEMEULEMENT
ODOUL AGENT DE
demeco
16, rue de l'Atlas-75019 Paris 42 08 10 30

Politique

Le Conseil constitutionnel a achevé l'examen du contentieux des législatives

Le Conseil constitutionnel a achevé, vendredi 25 novembre, l'examen du contentieux des élections législatives des 5 et 12 juin : quatre-vingt-seize requêtes au total, qui contestaient les élections de soixante-dix députés. Le Conseil a prononcé sept annulations, rendu deux décisions donnant acte de décrets et quatre-vingt-sept décisions de rejet.

Les annulations ont frappé : MM. Guy Desessart (URC-divers droite) et Jean-François Manzel (RPR) dans les première et deuxième circonscriptions de l'Oise; M. Job Durupt (PS) dans la deuxième circonscription de la Meurthe-et-Moselle; M^{me} Véronique Neiertz (PS) dans la

neuvième circonscription de la Seine-Saint-Denis; M. Benjamin Briat (RPR), unique député de Wallis-et-Futuna; M. Guy Teissier (UDF-PR) dans la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône et M. François Asensi (PCF) dans la onzième circonscription de Seine-Saint-Denis.

Des élections ont eu lieu les 11 et 18 septembre dans la première et la deuxième circonscriptions de l'Oise, où ont été élus MM. Olivier Desautel et Jean-François Manzel (RPR). Des élections partielles sont organisées les 4 et 11 décembre dans la deuxième circonscription de Meurthe-et-Moselle et les 11 et 18 décembre

dans la neuvième circonscription de la Seine-Saint-Denis. M. Bernard Tapie, qui a obtenu, à Marseille, l'annulation de l'élection de M. Teissier, a déclaré se donner « une dizaine de jours » pour décider s'il sera de nouveau candidat dans la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône.

Quant à M. Michel Pezet, autre député socialiste des Bouches-du-Rhône, d'autre part désigné par sa formation comme « premier des socialistes » pour les prochaines élections municipales, il s'est déclaré « satisfait » de la décision du Conseil constitutionnel, ajoutant qu'il souhaitait que, « conformément à la tradition républicaine, Bernard Tapie et son suppléant reçoivent

l'investiture » du PS pour se représenter lors de l'élection législative partielle à venir. Enfin, M. Guy Hermer, député communiste des Bouches-du-Rhône, a fait savoir que le PCF persiste dans son refus de soutenir « l'affairiste » Bernard Tapie.

M. François Asensi, tout en « prenant acte » d'une décision qu'il trouve « incompréhensible et critique », nous a affirmé qu'il se présentera de nouveau lorsque sera organisée une élection partielle dans la onzième circonscription de Seine-Saint-Denis.

M. Teissier (PR, Bouches-du-Rhône) : des centaines de procurations douteuses

Pour contester l'élection de M. Guy Teissier (UDF-PR) dans la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône (Marseille, neuvième arrondissement et parties des dixième et onzième arrondissements), M. Bernard Tapie, candidat malheureux soutenu par la majorité présidentielle, avait, pour l'essentiel, fondé ses griefs sur des irrégularités relatives aux votes par procuration.

Le Conseil constitutionnel a établi « que, à l'occasion des élections des 5 et 12 juin 1988 dans la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône, plusieurs centaines de procurations ont été dressées, au commissariat de police du neuvième arrondissement de Marseille, par des délégués figurant sur la liste agréée par le président du tribunal d'instance de Marseille du 25 janvier 1988; que cependant cette désignation ne leur donnait pas compétence pour les signer; qu'en outre trois cent trente-trois procurations ont été établies au domicile d'élec-

teurs ou dans des établissements d'hospitalisation ou de soins où séjourneraient des électeurs, sans qu'au préalable les intéressés aient sollicité le déplacement d'un officier de police judiciaire ou d'un délégué dans les conditions requises par les articles R 72 et R 73 du code électoral; qu'un grand nombre de ces procurations n'ont pas été accompagnées de l'une des justifications énumérées par le décret n° 76-158 du 12 février 1976: que enfin certaines d'entre elles ne sont pas signées par le mandant ».

Le Conseil a jugé que « ces irrégularités, par leur multiplicité et par leur importance, sont de nature à affecter la validité de plusieurs centaines de votes émis par les bénéficiaires de ces procurations (...). compte tenu du fait que l'élection de M. Teissier n'a été acquiescée que par une avance de quatre-vingt quatre voix, il y a lieu en conséquence de l'annuler ».

M. Asensi (PCF, Seine-Saint-Denis) : résultats incertains au premier tour

L'élection de M. François Asensi (PCF) comme député de la onzième circonscription de la Seine-Saint-Denis (Sevran) était contestée par ses adversaires socialistes (M. Robert Dray) et Front national (M. Roger Holidre) du premier tour. Seul candidat au second tour, M. Asensi avait été réélu le 12 juin dernier avec 100 % des suffrages.

Le Conseil constitutionnel observe d'abord dans sa décision : « Au premier tour de scrutin, le 5 juin 1988, seuls deux des candidats en présence dans la onzième circonscription de la Seine-Saint-Denis ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits; M. Dray n'ayant pas fait acte de candidature pour le second tour, seul M. Asensi a été admis à se pré-

senter à celui-ci et a été proclamé élu. « A l'issue du premier tour, indique ensuite le Conseil, le nombre de suffrages recueillis par M. Asensi était supérieur de dix-sept à celui des voix obtenues par M. Dray; toutefois, dans l'ensemble de la circonscription, l'écart entre le nombre de bulletins et enveloppes trouvés dans les urnes et celui des émargements sur les listes électorales s'élevait à vingt suffrages (...). dans ces conditions, et sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens, les résultats du premier tour de scrutin, qui ont eu des conséquences déterminantes sur le nombre des électeurs inscrits; M. Dray n'ayant pas fait acte de candidature pour le second tour, l'annulation de l'élection contestée ».

(Suite de la première page.)

Il en est une autre, moins visible. Comme M. Tapie l'avait lui-même fait valoir au moment du dépôt de sa requête, des irrégularités éventuelles concernant les bulletins déclarés nuls auraient sans doute empêché l'examen : nombreuses enveloppes vidées pour témoigner de bulletins réputés nuls, voire absence de toute trace (ni enveloppe ni bulletin).

Le Conseil constitutionnel, fort d'un moyen beaucoup plus massif, ne s'est dès lors pas attardé sur cet aspect de la question. De manière plus générale, on peut observer que les juges constitutionnels ont, jusqu'à présent, témoigné de moins de fermeté que leurs voisins du Conseil d'Etat pour apprécier le poids et les conséquences de telles irrégularités, qui constituent un lieu commun de la fraude.

En la personne de M. Asensi s'est trouvé désigné un autre lieu commun de la fraude électorale en France, dont le Conseil d'Etat avait massivement établi la réalité et l'ampleur après les élections municipales de mars 1983 : la fraude communiste.

L'évocation de cette réalité est détestée par le PCF. Sa mise en œuvre est parfois étrangement tolérée par ses détracteurs. On l'a bien vu après les élections législa-

Les lieux communs de la fraude

tives des 5 et 12 juin : tétanisé par la crainte de voir compromis ses objectifs politiques supérieurs, le PS n'a pas fait assaut de rigueur débordante, ni même de doute méthodique.

L'exception, M. Robert Dray, met en lumière le problème, après la validation extrêmement critique d'un autre député communiste, M. Jean-Claude Lefort, dans le Val-de-Marne. Dans ce dernier cas, le Conseil constitutionnel avait insisté sur l'existence d'un « comportement frauduleux » à grande échelle (2 850 voix annulées au détriment de M. Lefort).

De curieux paradoxes

Au contraire, l'annulation de M. Asensi se fait sans aucun moyen spectaculaire et, si l'on ose dire, à minima : les 17 voix d'avance sur M. Dray au premier tour s'évanouissent dans une incertitude fatale à M. Asensi face aux 20 suffrages d'écart entre bulletins trouvés et émargements constatés.

Le cas de M. Asensi (et de beaucoup d'autres députés de tous bords contestés ou pas) soulève, d'autre part, un important problème, difficile à jauger et à

faire entrer en compte dans l'appréciation des recours : l'abus de propagande. Le « matraquage » par voie d'affichages commerciaux hors des délais prévus, sans parler des affiches sauvages, est en effet devenu une règle... en violation de toutes les règles.

Combien de députés conserveraient leur siège si leur élection était remise en cause sur ce seul critère ? Difficile, sinon impossible à résoudre, ce problème, qui dépasse les cadres techniques du contentieux, devient partout lancinant au fur et à mesure que se développent ce type de pratiques, inégalitaires s'il en est.

Sur un autre plan, il faut bien observer que la stricte « amoralité » et le « réalisme », au total très sain du contentieux des législatives, conduisent parfois à de curieux paradoxes. M. Jean-Pierre Santa-Cruz (socialiste) demeure député du Jura. Pourtant une expertise menée dans le cadre d'une affaire pénale par le laboratoire de police scientifique de la préfecture de police et connue du Conseil a établi que des tracts injurieux à l'égard de son adversaire UDF, M. Gilbert Barbier, avaient été fabriqués grâce aux photocopies du PS à Dôle. De même, pas d'autre sanction que le blâme pour la boue

déversée par voie de tracts par M. Patrick Balkany (RPR, Hauts-de-Seine) sur son adversaire socialiste, M. Gilles Catoire.

Dans l'Isère, c'est M. Michel Hannoun (RPR) qui se trouve éliminé, du fait de la vindicte de l'extrême droite, au profit d'un socialiste. Là encore, la seule attitude (compréhensible dans ce cas) du Conseil est le blâme. Il reste que la réalité injurie l'élementaire morale.

Ainsi, au-delà des riches lieux communs d'une fraude électorale parfois solidement camouflée se dessinent les contours de zones d'ombre plus difficiles à soupeser qui « font » aussi quelques députés : abus de propagande ou recours aux basses œuvres de la propagande injurieuse ou insinuatrice...

Peut-être, sur un point au moins, y verra-t-on plus clair lorsque les recours futurs utiliseront les ressources des lois sur la transparence financière de la vie politique. Ce ne fut jamais le cas pour ce contentieux qui aurait pu être inaugural. Divine surprise. On prouve que les débauches financières de l'élection présidentielle précédente obligeaient partis et candidats à une abstinence forcée.

MICHEL KAJMAN.

En dépit de très faibles écarts de voix MM. Wiltzer (UDF, Essonne) et Rossi (UDF, Aisne) sortent indemnes de minutieux décomptes

Outre les annulations des élections de MM. Asensi et Teissier, le Conseil constitutionnel a, dans sa séance du vendredi 25 novembre, rejeté dix requêtes.

Elu le 12 juin avec trente-neuf voix d'avance (après rectification par la commission de recensement

des votes) sur son adversaire socialiste, M. Pierre-André Wiltzer (UDF), député de la quatrième circonscription de l'Essonne (Longjumeau), était l'objet d'un recours déposé par la candidate battue du PS, M^{me} Nicole Morichaud.

Le Conseil constitutionnel, après examen détaillé de divers comptes litigieux portant parfois sur quelques voix, a finalement réduit l'avance de M. Wiltzer à dix-huit suffrages. Même en créditant M^{me} Morichaud de cinq autres suffrages correspondant à cinq bulletins pour lesquels demeure une incertitude, indique encore le Conseil, l'avance de M. Wiltzer demeurerait, et ce dernier conserverait la majorité (treize voix, dans cette hypothèse).

Dans l'Aisne (5^e circonscription, Château-Thierry), M. Dominique Jourdain (PS), devancé le 12 juin par M. André Rossi (UDF-Rad.) de quarante-deux voix, tentait lui aussi d'obtenir l'invalidation de ce dernier. Mais le Conseil constitutionnel, qui n'a décelé dans les décomptes et autres opérations que d'infimes irrégularités, ne retient, au terme de son examen, qu'un seul suffrage aux voix obtenues par M. Rossi, et rejette la requête de M. Jourdain.

Le Conseil constitutionnel a, d'autre part, rejeté les requêtes dirigées contre les élections de MM. Robert Cazalet (UDF, 3^e circ. de la Gironde); René Couvinahes (RPR, 3^e circ. de l'Hérault); Alexandre Léontieff et Emile Vermandon (députés non inscrits de la Polynésie française); Patrick Balkany (RPR, 5^e circ. des Hauts-de-Seine); Emile Zaccarelli (app. PS, 1^{er} circ. de la Haute-Corse); Jeanmy Lorgeux (PS, 2^e circ. du Loir-et-Cher); Ernest Moutoussamy (app. PCF, 2^e circ. de la Guadeloupe) et Jean-Pierre Worms (PS, 1^{er} circ. de la Seine-et-Loire)

Déjeuner de « têtes » à Matignon

Il n'y a pas seulement persiflage écolo, mais aussi injustice et mensonge à prétendre que les grands gestionnaires de la politique française n'ont ni le goût ni le loisir de se pencher sur la culture. Lorsqu'il était l'hôte de Matignon, M. Jacques Chirac avait fait piler à ces insinuations en recevant, en janvier 1987, dans un discret décollé, quelques intellectuels de renom.

A son tour, M. Michel Rocard a invité à déjeuner, vendredi 25 novembre, des écrivains et artistes venus de tous les horizons de la culture française ou d'expression française. Deux Prix Nobel : l'écrivain Claude Simon et le biologiste François Jacob, le philosophe Jacques Derrida, le peintre Zao Wou Ki, l'historien et académicien Georges Duby, le cinéaste Jean-Luc Godard et l'écrivain, poète et éditeur Denis Roche ont répondu à l'invitation.

L'ambiance, dit-on, fut « agréable », « cordiale », « chaleureuse » même. On parla beaucoup, « sans a priori ni réserve » et hors de la « langue de bois », des perspectives européennes en matière de culture. A plusieurs des convives présents, M. Rocard est apparu ouvert et désireux de faire face aux problèmes que se posent, cherchant avis et opinions.

P. Ka.

La préparation des élections municipales

Les socialistes s'affirment décidés à aller au bout de leur différend avec le gouvernement

Marseille a joué un mauvais tour à M. Michel Rocard en lui lançant dans les pieds le pépard d'un ultime manœuvre pour tenter de sauver, aux élections municipales de mars prochain, la plus importante mairie détenue par le PS. M. Pierre Joxe a rendu service au premier ministre en refusant avec hauteur de laisser « polluer » un texte de consensus visant à lutter contre la fraude électorale par un amendement sans rapport avec ce sujet si controversé. Les socialistes, cependant, n'en démontrent pas. Ils estiment que, le mal étant fait, il serait absurde qu'ils n'aillent pas à terme de leur entreprise.

Les deux entreprises de socialistes marseillais, approuvées par le bureau exécutif du PS et par son groupe parlementaire, peuvent se justifier. N'est-il pas temps, après le découpage Defferre (qui avait permis à l'ancien maire de conserver la mairie, en 1983, avec moins de voix que son adversaire, M. Jean-Claude Gaudin) et le contre-découpage Gaudin, d'alliger Marseille sur Paris et sur Lyon, en faisant de l'arrondissement la circonscription d'élection des conseillers municipaux ? Ne convient-il pas, aussi, que dans ces trois grandes villes, comme dans les autres communes importantes, il faille, pour participer aux élections, présenter autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir au conseil municipal ?

L'argumentation est limpide ; les motivations le sont moins. Le vote par arrondissement, vu les résultats des élections du printemps dernier, avantagerait la gauche. L'obligation de présenter des listes dans tous les secteurs serait un obstacle majeur pour le maire sortant, M. Robert Vigouroux, qui n'a que peu d'alliés face à M. Michel Pezet, candidat désigné par le PS.

M. Pezet, qui dirige l'une des plus grosses fédérations du PS, n'a, officiellement, que des amis dans son

parti, puisque la convention nationale avait ratifié à l'unanimité, le 13 novembre, sa désignation par les militants marseillais. En fait, c'est un peu plus compliqué, comme on a pu le voir ces derniers jours.

Les alliés de la direction du PS, MM. Pierre Mauroy et Lionel Jospin, sont résolument peccéistes. Socialisme et République, le courant de M. Jean-Pierre Chevènement, l'est aussi depuis que son chef de file local, M. Philippe Sammarco, s'est entendu avec M. Pezet. M. Michel Rocard, enfin, a toujours soutenu le chef de file marseillais, qui fut même, autrefois, soupçonné de rocardisme. En revanche, M. Laurent Fabius et ses amis se souviennent que M. Pezet s'était rangé dans le camp Mauroy-Jospin lors de l'élection du premier secrétaire, en mai dernier, et M. Jean Popereau n'éprouve pour lui qu'une sympathie modérée.

Le 22 novembre, au cours du petit déjeuner qui réunit, chaque semaine, autour de M. Rocard, les principaux ministres et dirigeants socialistes (mais MM. Mauroy, Joxe et Popereau n'y participaient pas), un accord de principe est donné aux propositions Pezet. En revanche, la question de la procédure n'est pas réglée. Le groupe socialiste approuve les deux propositions mardi après-midi, puis, mercredi soir, le bureau exécutif du PS fait de même.

Concertation incertaine

Dans le même temps, la procédure fait l'objet d'une concertation entre le gouvernement et le groupe parlementaire. M. Joxe est hostile à ce que les deux dispositions soient proposées sous forme d'amendement à son projet de loi contre la fraude. M. Rocard appuie, semble-t-il, la position du ministre de l'Intérieur. Mercredi, MM. Mermaz et Pezet demandent à voir M. Joxe, qui, selon l'un des participants à cette rencontre, aurait accepté, alors, d'accueillir l'un des deux amendements. Cependant, le gouvernement fait savoir dans la soirée qu'aucun des deux amendements ne sera accepté sur le texte de M. Joxe, que l'Assemblée nationale doit examiner jeudi.

Est-ce le premier ministre qui a pris cette décision ? On bien le président de la République est-il inter-

venu ? Les avis divergent sur l'attitude de M. François Mitterrand face à la situation marseillaise. Le chef de l'Etat souhaitait indiscutablement, à l'origine, qu'un accord soit trouvé entre M. Pezet et M. Vigouroux. C'est ce qui avait été tenté en juin dernier. M. Mauroy plaide encore pour cette solution auprès des intéressés à la mi-octobre. L'échec de cette tentative avait convaincu le premier secrétaire que la convention du PS ne pourrait que ratifier la désignation de M. Pezet par les militants, ce qu'elle a fait.

La position de M. Mitterrand

M. Mitterrand s'est entretenu, le 15 novembre, après la convention, avec M. Mauroy et d'autres dirigeants socialistes. Sa position semblait être, alors, qu'il fallait laisser eux-mêmes leurs problèmes. Le président de la République a indiqué à M. Vigouroux qu'une visite de M. Vigouroux à l'Elysée était prévue de longue date et qu'on ne manquera pas de l'interpréter comme un appui au maire de Marseille, mais que, à l'inverse, s'il l'annulait ce serait pris pour un désaveu. On ignore ce que M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de la présidence de la République, est venu dire au maire de Marseille, le 17 novembre, avant que ce dernier ne se rende à l'Elysée le 21. Il est permis de penser, au total, que M. Mitterrand ne souhaitait pas voir M. Vigouroux privé de toute marge de manœuvre.

Ceux qui, au Parti socialiste, se réclament de la fidélité envers M. Mitterrand ont marqué leurs réserves vis-à-vis de M. Pezet. M. Fabius, qui s'était essayé, en d'autres temps, à une médiation entre les protagonistes marseillais, s'abstient de se prononcer sur la situation actuelle et sur ses développements. La sympathie de M. Joxe va, clairement, à M. Vigouroux. Est mis en cause, à travers cette affaire, le comportement de la direction du parti, choisie, en mai dernier, contre le vœu de M. Mitterrand, qui souhaitait voir M. Fabius accéder au poste de premier secrétaire.

Ce n'est pas la première fois, ni sans doute la dernière, que l'autonomie du parti et l'autorité du président de la République paraissent s'opposer. Le fossé ouvert par la vic-

toire de M. Mauroy et de M. Jospin s'était creusé lors des élections législatives de juin, lorsque M. Mitterrand avait joué l'ouverture aux dépens du PS, allant jusqu'à souhaiter que celui-ci ne dispose pas d'une trop forte majorité dans la future Assemblée.

Toutefois, l'affaire de Marseille relève davantage de la lutte interne au PS que des rapports de celui-ci avec le chef de l'Etat. Si M. Pezet conserve Marseille au PS en mars prochain, le camp de ceux qui l'auront soutenu en sera renforcé. S'il échoue...

PATRICK JARREAU.

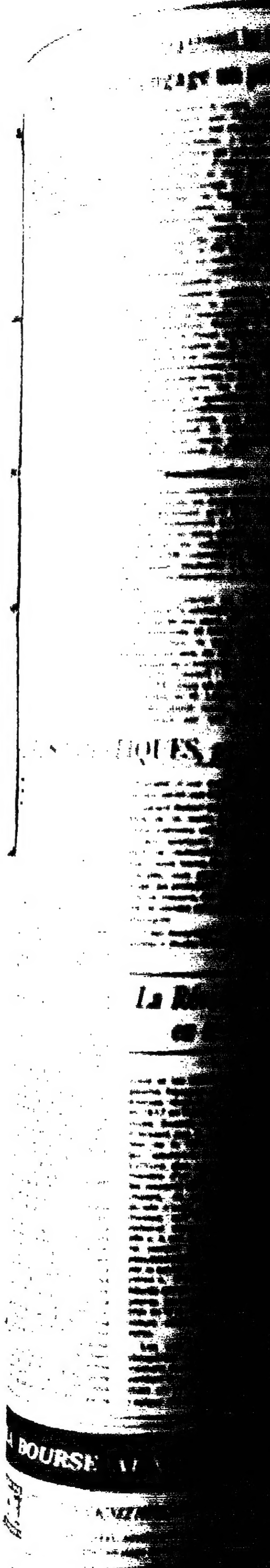
La visite de M. Jospin en Nouvelle-Calédonie

Le FLNKS réclame des « hommes nouveaux » pour l'administration du territoire

Le ministre de l'éducation nationale, M. Lionel Jospin, a eu, samedi 26 novembre, au cours de la deuxième journée de sa visite en Nouvelle-Calédonie une série d'entretiens politiques.

Le président du RPCR, M. Jacques Lafleur, député RPR, qu'il a reçu le premier, lui a surtout parlé de la situation politique locale : « J'ai rappelé au ministre les engagements des signataires des accords de Matignon : l'impartialité de l'Etat, le respect des engagements pris par le RPCR et le FLNKS », a-t-il indiqué en précisant qu'il n'avait formulé « aucune demande spécifique ».

M. Jospin s'est ensuite entretenu avec le numéro trois du FLNKS, M. Léopold Jorédié, qui a déclaré, au terme de cette rencontre : « Il faut mettre en place des hommes nouveaux pour des programmes nouveaux afin d'essayer de pallier un terme aux blocages constatés encore aujourd'hui dans l'administration ». Se défendant de réclamer « une chasse aux sorcières », M. Jorédié a ajouté : « Notre engagement pour les dix ans à venir vise à obtenir notre souveraineté. Il faut former les petits Kanaks d'aujourd'hui qui seront nos cadres de demain. Nous voulons un enseignement de qualité. S'il avait existé nous aurions déjà des cadres kanaks ».



Politique

En réorganisant les instances dirigeantes du PR

M. Léotard engage un processus de presidentialisation

M. Léotard devait devenir, samedi 26 novembre, président du PR. M. Madelin a refusé le poste honorifique de vice-président...

« On efface tout et on recommence », titre résolument le Journal des républicains, présentant le conseil national du Parti républicain qui se tient samedi 26 novembre à Paris...

Ces humbles intentions sont dictées en réalité par une absolue nécessité. Depuis cinq mois, ce parti se trouve au creux de la vague...

Cette « remise en cause », les dirigeants du PR entendent d'abord la pratiquer sur le terrain des idées.

laquelle on ajoute le centre, cela ne fait rien d'autre que l'adjonction d'une hésitation à une impuissance. Il peut, en revanche, y avoir une alternance positive qui permette de tirer des leçons...

Depuis plusieurs semaines, des indices apportent la preuve de ce renouveau positionnement. Opposition franche à tout accord avec le Front national...

Démocratisation

Mais pour retrouver cette place au centre droit, les dirigeants du PR savent également qu'il leur faudra redonner consistance au mot « libéralisme ».

Cette « remise en cause », M. Léotard l'a souhaité également à l'intérieur de son parti. Mais malgré les déclarations de bonne volonté de toutes sortes, la question reste débattue au sein du PR.

d'épuration ». Contre les giscardiens, pris en grippe après l'affaire d'Ornano d'il y a un an, puis contre les barrotiens.

Pour la composition du bureau politique, le système retenu (forte prime à la majorité, représentation des minorités) changera peu de choses.

Bien qu'ils s'en défendent, les Léotardiens ont aujourd'hui bel et bien lancé dans une opération de presidentialisation du produit Léotard.

d'intendance de l'UDF. Prof. M. Léotard a l'intime conviction de devenir, pour les échéances prochaines, « incontournable ».

DANIEL CARTON.

(1) Les quatre groupes mis en place par M. Léotard ont pour responsables : MM. Patrick Nègrema (relations internationales), M. Claude Malhuret (société), MM. José Rossi et Jacques Doutriaux (rôle de l'Etat) et M. Philippe Vasseur (économie).

La composition du bureau politique

Le nouveau bureau politique du PR en place pour deux ans se compose comme suit :

- Membres élus : François Léotard, Jérôme Barreau, Bernardette Barrot, Philippe de Bourgoing, Jérôme Cayen, Christine Chauvet, Pascal Clément, François Delort, Stéphane Demaux, Willy Demingio, Maurice Domet, Laurence Douvir, Régine de Guérolles, André Groué, Alain Griotoux, Bernard Labbé, Gérard Longuet, Alain Madelin, Claude Malhuret, Pierre Marasca, Simone Martin, Anne Massu, Charles Miller, Arthur Pouchet, Bernard Plassat, Jean Puchet, Henri de Raincourt, Gérard Rabreyron, Jean Rossi, Gilles de Robien, José Rossi, Alice Saunier-Salid, André Soulier, Philippe Vasseur, Yves Verwarden.
- Membres de droit : Valéry Giscard d'Estaing, Michel Ponsotowski, Jacques Bino, Roger Chivaud, Jacques Dominet, Michel d'Ornano, Jean-Claude Gaudin, Marcel Lucote, Alain Madelin, Gérard Longuet, André Benzenour, Christian Barrot, Hervé de Charette, Jean-François Deniau, Jacques Douffigue, Raymond Moresillon, Pierre-Christian Taittinger, Philippe de Villiers.
- Membres associés : Jean Brocard, Dominique Buisson, Michel Calzaroni, Hugues Dewevrin, Patrick Gérard, Jean-François Harbarz, Albert Marty, Michel Moutillot, Jean-Pierre Raffarin, Hugues Sirven-Vianot, Jean-Pierre Thomas, Hubert Basso.

A l'Assemblée nationale

L'opposition modifie le système d'aide à l'emploi du gouvernement

Les députés socialistes, qui examinaient, jeudi 24 novembre, en commission des affaires sociales, le projet du gouvernement portant sur diverses mesures d'ordre social (DMOS) ont eu une mauvaise surprise : l'opposition, majoritaire en nombre (neuf députés contre huit), a fait adopter des amendements contraires au vœu du gouvernement et du groupe socialiste.

Prudent, le rapport de M. Claude Bartolemeo avait demandé la « réserve » du vote sur les deux premiers articles jusqu'à la fin de la séance, espérant qu'au fil des heures le renfort socialiste arriverait ou que les députés de l'opposition vacilleraient à d'autres occupations.

Les amendements de l'opposition ont essentiellement porté sur deux mesures inscrites aux articles 1 et 2 du DMOS : l'aide au premier emploi (dans le cadre du plan emploi du gouvernement) et le déplaçonnement des allocations familiales.

La première mesure, qui prévoit l'exonération des charges sociales patronales pour le premier emploi créé dans les entreprises, a été amendée par M. Jacques Barrot (UDC, Loire) en élargissant ses bénéficiaires aux professions libérales et artisanales.

proposition qui aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique.

L'article 2 du projet portant sur le déplaçonnement des allocations familiales a, quant à lui, été purement et simplement supprimé par un amendement commun à l'UDF, au RPR et à l'UDC. Les socialistes seront donc amenés à voter un nouvel amendement de restauration de cet article en séance publique dans le texte initial du projet.

Cette disposition, qui cherche à soutenir les entreprises à forte main-d'œuvre (donc à salaires en moyenne peu élevés), pénalise en contrepartie les entreprises à haut niveau de salaires, comme IBM, qui s'en est d'ailleurs fait le principal pourfendeur.

La commission a également adopté une mesure baptisée « contrat retour emploi », qui entre dans le volet insertion du revenu minimum d'insertion (RMI). Elle veut inciter les entreprises à embaucher les bénéficiaires du RMI par une exonération des charges sociales pour l'emploi.

RECTIFICATIF. — Dans le compte rendu des travaux de l'Assemblée nationale consacré à la lutte contre la fraude fiscale et à l'amendement Pécot sur Marseille (nos éditions du 28 novembre), une erreur de composition a altéré le sens d'une phrase. Il fallait lire : « au dire d'un participant, le ministre et le représentant du premier ministre se sont fait « engueuler » et non : « le ministre et le représentant du premier ministre se sont « engueulés ».

P. R.-D.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

EN cette période d'intense préparation du bicentenaire de la Révolution, les travaux historiques sur 1789 abondent et viennent raviver ou enrichir la connaissance que nous avons de ce grand bouleversement de la société française qui a rejetté sur toute l'Europe et au-delà.

La Révolution, ce n'est pas seulement ce qui s'est passé il y a deux cents ans : elle est aussi dans nos têtes, comme l'un des traits culturels majeurs du fait français.

Il est intéressant de savoir comment la présentation de la Révolution, déjà inscrite par nombre de symboles dans l'imaginaire collectif, ressortait de l'apprentissage scolaire. L'auteur, s'appuyant sur des enquêtes auprès de lycéens et sur des sondages, relève que l'évocation de 1789 renvoie, d'une manière assez vague et abstraite, aux images de sang et de violence.

Après le sang, l'autre image symbolique de la Révolution est celle du pain ou, plutôt, de l'absence de pain, celle d'une misère essentiellement paysanne. La présente continue d'influer sur le passé et, souvent, la figure royale est assimilée à des formes de dictature plus proches de nous : Hitler, Staline, Pinochet. La Révolution conduit à la République et celle-ci est perçue comme la possibilité d'être le président au suffrage universel ! Il y a aussi les droits de l'homme, cet héritage de la Révolution qui incline les jeunes Français à penser qu'ils vivent dans un pays libre, plus libre que les autres. Aussi bien, la

nécessité d'une autre révolution ne leur paraît pas évidente. Gérard Belloin poursuit l'inventaire de ce rayon particulier de notre mémoire collective en examinant quelques prétextes qui se retrouvent, essentiellement sous forme d'entretiens, en Vendée, puis parmi les catholiques, les protestants, les juifs, les franc-maçons, dans la paysannerie, la société militaire et chez les immigrés.

Il est davantage sur son terrain lorsqu'il étudie la filiation bolche-

La Révolution en tête

visque et les balancements de la gauche française entre ses deux sources révolutionnaires : 1789 et 1917 en Russie. Il rappelle que Jules Guesde et Jean Jaurès n'avaient pas la même appréciation de la Révolution française qui, ajoute-t-il, « a agi dans la culture des socialistes à la manière d'un « manque ». Selon les courants auxquels ils se rattachent, ils considèrent soit qu'elle n'avait pas tenu ses promesses, soit que l'essentiel de celles-ci était encore devant elle ». A son sens, le bolchevisme ne comprit pas « la dimension populaire et démocratique revêtue par la bourgeoisie Révolution française », d'où le dialogue de sourds qui se prolonge entre dirigeants soviétiques et responsables de la gauche française sur la nature démocratique du socialisme.

Les communistes français récupèrent la Révolution au moment du Front populaire, puis pendant la guerre et la Libération, mais on peut dire aussi avec l'auteur qu'une « certaine tradi-

tion tout à la fois populaire et républicaine, patriotique et jacobine » a peut-être investie le courant communiste.

Pour Gérard Belloin, la gauche française vit, à travers sa mémoire historique et en faisant de larges emprunts à la Révolution, un problème insoluble. Son mouvement populaire de référence, porteur de la volonté profonde de la nation, a été perçu et mis en actes par la bourgeoisie, et faisait lors office d'avant-garde et que le peuple a reconnu comme telle ». Le PCF, observe l'auteur, « n'a cessé de courir après la reproduction de ce schéma pour son propre compte » : soit « le mouvement des masses » se soule dans ce schéma, derrière le PCF demeurent ses élites — mais cela ne s'est pas produit — soit il emprunte d'autres voies et le PCF « rompt ses alliances, se retire sous sa tente et travaille à l'avènement du prochain rassemblement majoritaire ».

Pour rester dans l'imaginaire révolutionnaire, signalons qu'un petit album, fort bien présenté dans sa reliure rouge, imprimé et illustré avec soin, a été publié à l'occasion de ce centenaire. Il est le fruit de la création, comme chant de combat révolutionnaire, de l'internationalisme : « C'est la lutte finale, groupons-nous et demain... ».

* Entendez-vous dans nos mémoires... ? par Gérard Belloin, La Découverte, 270 p., 120 F. * L'Internationalisme, Messidor, Éditions sociales, 140 p., 90 F.

Le remplaçant de Jean-Pierre Stirbois au conseil régional d'Ile-de-France siège avec les non-inscrits. — Quatrième de la liste du Front national dans les Hauts-de-Seine pour les élections régionales de 1988, M^{me} Françoise Bernard a remplacé au conseil régional d'Ile-de-France Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du mouvement d'extrême droite, mort récemment dans un accident de la route. M^{me} Bernard, qui s'adhère au CNL, a déclaré ses regrets parmi les non-inscrits de cette assemblée, portant leur nombre à trois membres sur les cent quatre-vingt-dix-sept du conseil.

Attentieux des législatives

Le député socialiste de l'Yonne, M. Jean-Pierre Raffarin, a été élu député de l'Yonne à la suite de la démission de M. Claude Malhuret.

Annus de la fraude

Le député socialiste de l'Yonne, M. Jean-Pierre Raffarin, a été élu député de l'Yonne à la suite de la démission de M. Claude Malhuret.

Il est décidé d'aller au bout de la réforme

Le député socialiste de l'Yonne, M. Jean-Pierre Raffarin, a été élu député de l'Yonne à la suite de la démission de M. Claude Malhuret.

LA BOURSE AUX STAGES ETUDIANTS, GAGNEZ 100 STAGES EN EUROPE. Tout ce qu'il faut savoir pour participer au concours et gagner un stage sur minitel. 36.15 LE MONDE, 36.15 EUROPE 1.

EXPOSITION-JEU dans les magasins Le Temps de vivre. PLANTU LA BONNE LEGENDE. JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT. DU 7 NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 1988. Visitez l'exposition des grands dessins de Plantu. Jouez et trouvez la bonne légende de cinq dessins sélectionnés. GAGNEZ deux voyages de quinze jours en bateau pour deux personnes le long des côtes de Turquie et de nombreux albums de Plantu. VISITEZ L'EXPOSITION ORGANISÉE PAR ET JOUEZ DANS LES MAGASINS Le Monde le temps de vivre librairie - papeterie - presse. Pour consulter la liste des magasins LE TEMPS DE VIVRE sur minitel : tapez 36.15 LEMONDE

Société

« Justice et libertés » sujet du 21^e congrès du Syndicat de la magistrature

Les délicates retrouvailles avec Pierre Arpaillange

Invité au XXI^e congrès du Syndicat de la magistrature dédié à Casamayor, le magistrat écrivain décédé récemment, et consacré au sujet « justice et libertés », M. Pierre Arpaillange devait intervenir, le 26 novembre. Au moment où le garde des sceaux vient de subir de vives critiques de l'opposition après l'implication pour violation du secret de l'instruction du juge Gilles Boulogne, le ministre de la justice n'évitait pas les griefs de ce syndicat « de gauche » peu convaincu par la politique menée place Vendôme depuis six mois.

Pierre Arpaillange et le Syndicat de la magistrature entretiennent depuis vingt ans un flirt discret fondé sur une estime réciproque et une approche assez comparable des questions de justice. Ces retrouvailles intervinrent après la période de reconstruction du Syndicat de la magistrature, qui ne comptait que quelques dizaines de membres. Six mois plus tard, le Syndicat ne cache pourtant pas sa déception, voire son amertume, alors qu'un gouvernement de gauche ne revient toujours pas sur les lois « sécularisées » touchant notamment la ter-

rorisme, aux contrôles d'identité et aux étrangers. Les débuts de Pierre Arpaillange n'ont pas été jugés prometteurs. Il y eut - de conséquences détaillées - la reconstruction du programme de construction de prisons lancé par M. Chalandon puis un budget équilibré rattrapé *in extremis*, enfin une réforme de la détention provisoire que le Syndicat estime bien timorée et, surtout, l'absence d'une réforme, toujours repoussée, du statut des magistrats. Une lettre adressée le 28 septembre dernier par le Syndicat de la magistrature au garde des sceaux à ce sujet n'a toujours pas reçu de réponse. Quant à la récente circulaire adressée par le ministre à tout le personnel judiciaire (*Le Monde* du 7 novembre), elle paraît bien au Syndicat de la magistrature « une intéressante méthode de travail », mais, le Syndicat s'inquiète : au-delà des déclarations d'intention, quels moyens viendront les accompagner ?

Si l'on arrive d'être plus rudes en privé, les magistrats du Syndicat de la magistrature n'entendent pas par trop tourmenter un garde des sceaux dont ils sont assez proches, même s'il les déçoit. L'actualité

récente les incite aussi à modérer leurs propos : ils n'ont pas envie de hurler avec les loups, à l'heure des prises à partie lancées à leur ministre. Les membres du Syndicat de la magistrature sont aussi à la recherche d'une stratégie syndicale. Les positions fluctuantes prises récemment sur l'affaire Boulogne, où l'on a senti le syndicat partagé entre un réflexe de soutien corporatiste à un collègue et la volonté de ne pas participer à un coup fourré politique habilement conduit, sont bien le signe d'un flottement. En perte de vitesse et d'indépendance, le Syndicat de la magistrature est à la recherche d'un ton, autant avec le ministre de la justice qu'avec lui-même.

AGATHE LOGEART.

* Justice, le journal du Syndicat de la magistrature publie un numéro spécial consacré aux vingt ans du syndicat (69-87, vingt ans de syndicalisme judiciaire). Drôle, tendre, ce numéro particulier rappelle les grandes dates de l'histoire d'un syndicat qui, pendant vingt ans, a évité et parfois encouragé les grands débats sur la justice. Justice, juin-septembre 1988, n° 120, 121, 122 pages, 60 F. BP 155 75523 Paris Cedex 11. Tél. 46-05-47-88.

Les mères d'enfants franco-algériens s'inquiètent de l'application de la récente convention

La commission paritaire franco-algérienne qui est chargée d'étudier les cas d'enlèvements d'enfants de couples franco-algériens antérieurs à la signature de la convention était réunie à Paris jusqu'au 26 novembre. Elle a été saisie jusqu'à présent d'environ cent vingt dossiers français et d'une quarantaine de dossiers algériens qui, de leur côté, portent pour la plupart sur des droits de visite non respectés.

Des mères françaises d'enfants retenus par leur père en Algérie dénoncent les dysfonctionnements dans l'application de la récente convention franco-algérienne de non-existence légale d'un enfant en France. Elles craignent de voir leur situation se dégrader à partir du 15 décembre.

La convention, après quatre mois, montre déjà ses faiblesses. Depuis le mois d'avril, M^{me} Marie-Claire Tardy n'a pas revu sa petite fille âgée de six ans, que son père cache en Algérie. La procédure de non-conciliation qui fixe la garde de l'enfant datant de juillet 1988, M^{me} Tardy espérait voir rapidement son cas réglé et accueillir dès cet été la fillette. Espoir déçu. La France et l'Algérie ont une lecture différente du texte de cette convention, pourtant rédigée en commun. Pour la France, la procédure de divorce ouverte en France, domicile de la famille, devrait suffire et amener le procureur de la République algérienne à ordonner le retour immédiat de l'enfant. L'esprit de la convention était en effet de réagir rapidement à des enlèvements ou des non-retours à l'issue d'un droit de visite, afin d'éviter toute situation de fait qui rend, au fur et à mesure que le temps passe, les règlements douloureux.

L'Algérie veut qu'une procédure soit également ouverte sur son territoire avant que la décision de retour soit décidée. Reviendra-t-on à la case départ et à l'imbricolage juridique qui a justifié la signature de la convention ? On peut se demander aujourd'hui à quel article 5 de la convention qui déclare compétente la juridiction du lieu du domicile conjugal « entendu comme lieu de vie familiale commun ». Un arti-

cle devant lequel l'Algérie avait d'ailleurs très longuement hésité. Bien que l'application de la convention par la commission paritaire franco-algérienne mise en place pour régler les conflits antérieurs à l'accord, cette dernière, réunie à Paris jusqu'au 26 novembre, devait aborder la question. Les Français y tiennent. Il y a, en effet, urgence car c'est toute la crédibilité de la convention qui est en jeu.

D'autre part, le collectif déplore la lenteur du règlement des dossiers anciens. Une lenteur due en partie à la formule retenue : chaque dossier présenté par un des parents à la commission est examiné par celle-ci, qui émet un avis. Muni de cet avis, le parent doit se présenter devant la justice d'un ou des deux pays, qui devra confirmer - ou infirmer - l'avis.

Premier goulot d'étranglement : le rythme de travail de la commission. Celle-ci en est à sa quatrième réunion depuis le mois d'août et examine chaque fois une douzaine de dossiers. Ce n'est que ces jours derniers qu'un premier cas étudié par la commission en août devrait aboutir.

Les mères françaises reconnaissent toutefois que cet accord entre les deux pays a eu des aspects positifs, notamment les retours d'enfants naturels, non prévus par la convention. Ceux-ci ont été facilités par la non-existence légale en Algérie des enfants nés hors mariage. Il faut cependant souligner au passage que cette non-existence légale a eu comme effet pervers, entre autres, des décisions de justice trop rapides sur le retour d'un ou deux enfants pourtant intégrés depuis longtemps en Algérie et pour lesquels il aurait peut-être mieux valu un droit de visite en faveur du parent légal.

Il faut également reconnaître que cette convention a entraîné plusieurs couples à trouver eux-mêmes un accord.

Les cas de dix-huit enfants ont été réglés jusqu'à présent et une trentaine d'autres devraient l'être incessamment. Il y aurait environ deux cents dossiers de litiges, mais jusqu'à présent seules une dizaine de mères se seraient signalées expressément à la commission.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

La « pizza connection » au tribunal de Marseille

L'art du silence d'« amateurs de poker » ou « de pétanque »

MARSEILLE
de notre envoyée spéciale

Parce que les principaux prévenus, tous marseillais, « font » dans la pizza et dans la biscuiterie façon sicilienne et la hémisphère américain, l'affaire a été baptisée « pizza connection ». En d'autres termes, la justice les soupçonne de trafic d'héroïne.

Ces prévenus, qui se disent amateurs de poker ou de pétanque, inspirent plutôt confiance. Ils savent aussi si bien se taire devant ce tribunal dont le président, M^{me} Annette Durand, n'en finit pas de leur poser des questions qui restent sans réponses. Le dossier n'est pas vite pourtant, qui parle de rencontres dans des bars, il est nourri de longs extraits d'écoutes dont les juges voudraient bien saisir le sens. Là est le jeu, subtil, classique aussi : ces prévenus « ne comprennent pas », « ne se souviennent pas », ou « ne s'y reconnaissent pas ». Cette façon de nier, ils y croient si peu que l'un d'eux finira par en rire, quitte à s'entretenir à « cesser ses déclarations ». Car l'accusation est là : « association en vue de la détermination, l'importation et l'exportation de substances stupéfiantes ». L'enquête a reconstitué les mécanismes d'une filière d'approvisionnement en morphine base et en « brown sugar » (hérone mal raffinée). La « marchandise » venait de Turquie. Le laboratoire de raffinage serait marseillais. Le destinataire, les Etats-Unis. Chacun a son emploi, dont une équipe de passeurs israéliens, comme dans la plupart des trafics de drogue dure.

L'originalité de la « pizza connection », ce qui fait sa force depuis des années selon l'accusation, c'est cela : des pratiques d'import-export.

Les correspondants, tous mobilisés dans la recherche de la valise perdue, ne sont pas pour eux des inconnus. On parle à mots couverts. L'enquête décrypte. Le premier voyage de Rodolfo est un demi-échec.

Au printemps 1985, les difficultés ne les empêchent pourtant pas de poursuivre, si l'on en croit les éléments recueillis par les enquêteurs. Rodolfo retourne aux Etats-Unis en compagnie d'un marseillais d'origine arménienne, Michel Kasparian. Il s'agit de préparer une livraison de 14 kilos d'héroïne. Nouvel échec : un des marins-passeurs israéliens se fait arrêter en possession de 6 kilos d'héroïne. Il déclare l'avoir reçu lors d'une escale à Fos-sur-Mer des mains de deux hommes, dont Michel Kasparian. Voilà comment viennent les contacts. Les policiers américains, de filatures en filatures, découvrent l'origine des 75 000 dollars de la valise de Rodolfo. Une filiale new-yorkaise de la Barclays Bank aurait ainsi « blanchi » 1 800 000 dollars en trois ans pour le compte de la « Pizza connection ».

Finalement, Mario et Rodolfo sont arrêtés et écroués le 17 janvier 1986.

D'autres interpellations suivent, à Marseille, à Amsterdam, en Israël, en Italie et aux Etats-Unis. Elles sonnent le glas de la « Pizza connection ».

C'est maintenant l'heure des procès. Aux Etats-Unis et en Italie, plusieurs personnes sont condamnées, dont Giuseppe Scarpulla (seize ans et demi de prison). Leurs avocats contredisent parfois les déclarations faites en France lors de l'instruction.

De l'imposant dossier établi contre les quinze prévenus aujourd'hui jugés à Marseille, les magistrats tentent de confirmer les données. Un seul des inculpés, un mari israélien, confonde qu'il a passé de l'héroïne, en y mêlant des formes et des saumons. Il ne veut pas être une « balance ». Mario, lui, se tait, traite à l'occasion un commissaire de « menteur ». Ainsi vont les choses. Les voyages, lorsqu'ils les évoque contre des prévenus de trafic de drogue, sont toujours pour eux-ci « touristiques », et les rencontres compromettantes que l'on peut faire en ces moments, un effet méchant des hasards de la vie...

DANIELLE ROUARD.

Au tribunal de Paris

« Le Figaro » condamné pour avoir diffusé deux journalistes du « Monde »

Présidée par M^{me} Huguette Le Foyer de Costil, la première chambre du tribunal de Paris a rendu, mercredi 23 novembre, un jugement qui condamne Pierre Péliissier, journaliste au Figaro, Christian Grimaldi, directeur de la publication ainsi que la société éditrice du journal, pour avoir écrit et diffusé dans ce quotidien « un article diffamatoire » à l'égard de Georges Marion et Edwy Plenel, journalistes au Monde.

Le Figaro avait publié, le 7 février dernier, un article de Pierre Péliissier commentant la publication par le Monde de la veille, sous les signatures de Georges Marion et Edwy Plenel, du contenu du rapport final d'enquête de la police judiciaire dans l'affaire du Carrefour du développement. Sous le titre : « Le rapport de la PJ sur la place publique. Quel est l'auteur de cette nouvelle fuite qui tend à disculper l'ancien ministre socialiste Christian Nucci ? », Pierre Péliissier écrivait : « Qui a écrit ce rapport destiné au magistrat signataire des commissions rogatoires ? Ce sont pour la plupart des fuites qui jalonnent cette instruction : deux hommes de plume de Pierre Joxe, avec qui ils ont toujours entretenu des rapports privilégiés, que ce soit pour ce dossier ou lors de l'affaire du Rainbow Warrior ».

Dans son jugement, la première chambre estime que « qualifier Georges Marion et Edwy Plenel d'hommes de plume de Pierre Joxe, accordant l'idée que ceux-ci, abandonnant toute indépendance, auraient laissé cet homme politique dicter leur article, constitue l'imputation de faits précis portant atteinte à l'honneur et à la considération professionnelle des demandeurs ». Le Figaro ayant invoqué, pour sa défense, le commentaire fait par M. Pierre Joxe, à la tribune de l'Assemblée nationale, du rapport de la police judiciaire, les magistrats ajoutent : « Les défendeurs ne sauraient dénier d'une simple convergence des conclusions tirées dudit rapport de police par Pierre Joxe d'une part, et par Georges Marion et Edwy Plenel d'autre part, que ces deux journalistes auraient été inféodés ou, au moins, alors dévoués socialistes ».

« La véracité de ces accusations diffamatoires, qui dépassent par leur gravité les limites de la polémique politique, n'est dans ces conditions nullement démontrée », conclut la première chambre, qui ajoute que « ni le principe de la liberté de l'information ni la croyance en l'exactitude des faits allégués ne peuvent permettre de reconnaître à l'auteur des écrits incriminés et au journal qui les a publiés le bénéfice de la bonne foi ».

Le tribunal condamne donc Pierre Péliissier, Christian Grimaldi et la société éditrice du Figaro à payer tant à Georges Marion qu'à Edwy Plenel 15 000 F de dommages-intérêts. Il ordonne également la publication dans le Figaro, dès que ce jugement sera devenu définitif, d'un texte faisant état de cette condamnation.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Epilogue au procès du « groupe M 5 »

Peine perpétuelle pour Maitret et vingt ans de réclusion pour Vallot

La cour d'assises de Haute-Savoie, présidée par M. Dominique Dulin, a condamné le vendredi 26 novembre, Thierry Maitret à la réclusion criminelle à perpétuité et Claude Vallot à vingt ans de réclusion criminelle. Les deux hommes étaient accusés d'avoir organisé quatre attentats à la bombe au mois d'août 1984 dans la région Rhône-Alpes dans le seul but d'obtenir une rançon de 30 millions de francs de la part du gouvernement français (*Le Monde* des 25 et 26 novembre).

L'avocat général M. Claude Chiffet avait demandé aux jurés d'indiger la même peine de réclusion criminelle aux deux accusés, se refusant à faire une différence entre Maitret, le poseur de bombes qui reconnaissait les faits, et Vallot, considéré malgré ses prestations d'immunité, comme l'organisateur du « groupe M 5 ».

La défense des deux hommes s'était organisée de telle manière que chaque avocat - M^{rs} Sylvie Sanaïdiote pour

Maitret et François La Phong pour Vallot - plaide pour son client en se livrant à un réquisitoire contre le complice. La méthode est rarement payante...

M. P.

Deux ans de prison avec sursis pour le père meurtrier d'un fils mongolien. — A soixante-trois ans, Georges Moreau, parvenu à l'âge de retraite, a tué le 8 juin 1985, de trois coups de carabine son fils Alain, âgé de treize-six ans. Depuis sa naissance, il souffrait d'une trisomie qui en avait fait un mongolien profond. C'est dans la désespérance qu'il prit le parti de retirer la vie à « l'enfant que l'on cachait » et c'est un homme en sanglots que la cour d'assises de Paris, elle-même fort émue, a condamné, vendredi 25 novembre, « pour le principe », à deux ans de prison avec sursis.

Après son échec face aux Italiens

L'Aérospatiale n'entend pas renoncer au marché belge d'hélicoptères

Le premier ministre belge, M. Wilfried Martens, a confirmé, vendredi 25 novembre, que son gouvernement ferait connaître dans quinze jours le nom du constructeur de quarante-six hélicoptères de combat dont les forces armées belges estiment avoir besoin pour une dépense de 13 milliards de francs belges (l'équivalent de 2 200 millions de francs français).

Mais on sait déjà (nos dernières éditions datées 26 novembre) que, selon le ministre belge de la défense, M. Guy Coene, le choix s'est porté sur un hélicoptère italien, l'A-109 Agusta, de préférence à l'Ecureuil AS-350 L1 du groupe français Aérospatiale. La commande concerne l'acquisition de vingt-huit versions anti-chars (armées du missile américain Tow) et de dix-huit versions destinées à la reconnaissance.

L'Ecureuil monotorbine proposé par l'Aérospatiale est un hélicoptère

Un arrêté du ministère de la santé

L'admission dans les écoles d'infirmières répondra à des règles plus strictes

Les non-bacheliers pourront toujours se présenter, sous certaines conditions, au concours d'entrée des écoles d'infirmières, mais leur niveau de formation sera contrôlé par un jury spécial de professionnels, et aucun candidat, bachelier ou non, ne pourra être admis avec une note inférieure à 10 sur 20. Telle est la substance d'un arrêté que le ministère de la santé vient de rédiger, après consultation des syndicats, des associations et de la coordination des infirmières pour remplacer l'arrêté Barzach sur l'admission aux écoles qui était contesté. Approuvé par le Conseil supérieur des professions paramédicales, le texte devait être publié au *Journal officiel* dès lundi 28 novembre.

L'ouverture du concours d'entrée aux non-bacheliers faisait l'objet d'une importante note de la direction de la coordination. Même si elle se montrait unanime pour demander l'abrogation de l'arrêté, elle n'était jamais parvenue à présenter un texte de remplacement.

Les infirmières de la coordination se partagent en effet de façon presque égale entre celles qui ne veulent pas ouvrir le concours aux non-bacheliers (sauf équivalences reconnues) et celles qui considèrent que, grâce à la formation professionnelle, des personnes d'horizons différents doivent avoir la possibilité d'entrer dans la profession. Encore fallait-il s'assurer du niveau de ces non-bacheliers.

Le gouvernement a tranché en faveur de l'ouverture et en imaginant un système de contrôle dont seule la pratique pourra montrer l'efficacité. Les non-bacheliers ayant une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le secteur hospitalier, de cinq ans pour les

autres, devront demander l'autorisation de se présenter au concours à un jury régional de validation des acquis qui sera créé par les préfets de région, sur proposition du directeur régional des affaires sanitaires et sociales et qui comprendra des médecins, directeurs d'établissements (hospitaliers, écoles) et des infirmières (art. 5). Le jury dirigera les dossiers (art. 6). Les candidats qui auront obtenu l'aval pourront se présenter aux épreuves d'admission.

Les concours comporteront dorénavant trois épreuves (au lieu de deux) : culture générale, test psychotechnique et résumé de texte avec commentaire, de façon à élargir le champ des candidatures. Autre innovation : une note inférieure à 5 dans une matière sera éliminatoire et on ne pourra pas prendre un candidat ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20, pratique courante ces dernières années à cause du petit nombre de candidatures et de la faiblesse de leur niveau. A présent, si les écoles ne parviennent pas à obtenir suffisamment d'élèves, il leur appartient d'organiser un nouvel examen. Quelque soit le mode de sélection retenu, le niveau des élèves dépendra de l'attraction de cette profession. Plus les candidats seront nombreux, plus la sélection pourra être satisfaisante.

Dernière mesure faisant cette fois l'objet d'un décret : le gouvernement a décidé, conformément au souhait des responsables d'établissements, que les épreuves ne seront plus régionales mais que les écoles retrouveront leur liberté de sélection comme cela se faisait il y a quelques années (avec, bien entendu, la tutelle de l'administration).

POLICE

Tension entre la FASP et le ministère de l'intérieur. — La Fédération autonome des syndicats de police (FASP), principale organisation syndicale policière, a refusé de participer aux travaux du comité technique paritaire central de la police nationale, jeudi 24 novembre. Dénonçant « une parodie de concertation », elle s'interroge sur « l'interprétation par l'administration des règles et de l'esprit du partenariat ». Retard de la circulaire ministérielle appliquant la loi d'annulation aux sanc-

tions administratives, laborieuses discussions avec la chancellerie sur les modalités de l'extension de la qualification d'agent de police judiciaire aux policiers en tenue, désapprobation du recours passif - aux unités de CRS lors de l'évacuation de certains centres de tri - autant de motifs de mécontentement pour la FASP, dont les critiques se focalisent sur le fonctionnement actuel de la direction générale de la police nationale.

Le policier meurtrier de Pantin condamné à sept ans de réclusion. — Patrick Savry, policier de son état, fut, hors service, mais en état d'ivresse certain, le 5 décembre 1986 à Pantin, un jeune homme de vingt ans, Abdel Benyahia (*Le Monde* du 25 novembre), a été condamné, vendredi 25 novembre, à sept ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis. Cette justification a admis des circonstances atténuantes mais a retenu l'homicide volontaire, que contestait Patrick Savry et son défenseur M^{rs} Daniel Soulez-Larivière.

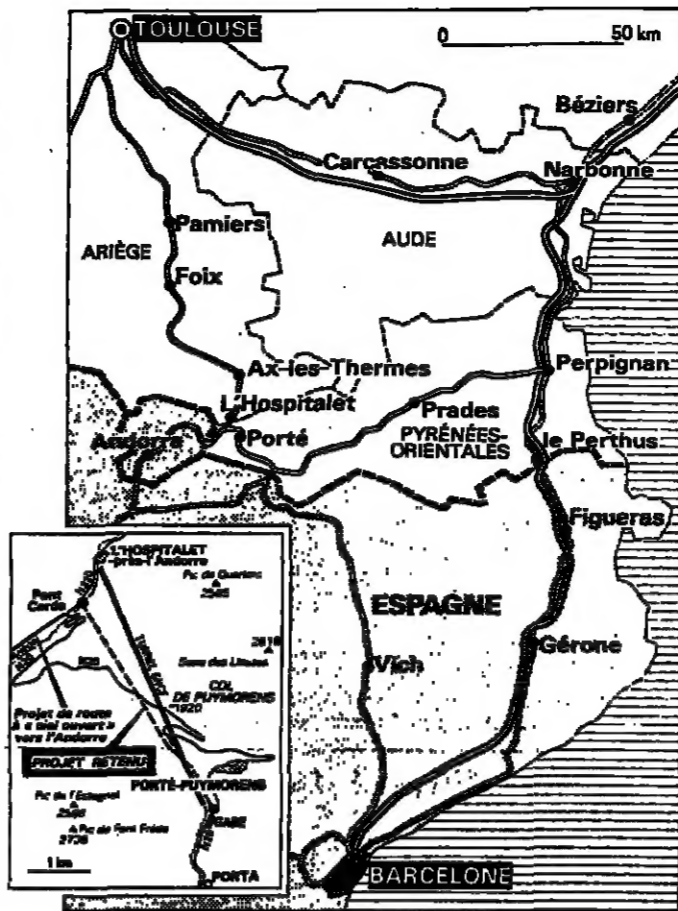
Le policier meurtrier de Pantin condamné à sept ans de réclusion. — Patrick Savry, policier de son état, fut, hors service, mais en état d'ivresse certain, le 5 décembre 1986 à Pantin, un jeune homme de vingt ans, Abdel Benyahia (*Le Monde* du 25 novembre), a été condamné, vendredi 25 novembre, à sept ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis. Cette justification a admis des circonstances atténuantes mais a retenu l'homicide volontaire, que contestait Patrick Savry et son défenseur M^{rs} Daniel Soulez-Larivière.

DE L'ARGENT POUR LE TUNNEL PYRÉNÉEN

Le Puymorens

L'ARIÈGE a le sourire. L'Europe, c'est-à-dire le comité de gestion du FEDER (1), vient d'attribuer une subvention de 180 millions de francs au projet de tunnel sous le Puymorens, aide qui ne sera pas prélevée sur le contingent PIM (plans intégrés méditerranéens) de la région Midi-Pyrénées.

engagée, Jacques Delors, président de la Commission de la CEE, n'avait-il pas souhaité, le 26 février 1988 à Foix, capitale de l'Ariège, que l'Etat français se prononce avant tout engagement de la Communauté ?



Le tunnel mesurera 4 800 mètres et permettra en toute saison le franchissement, moyennant péage, d'une montagne d'accès parfois impossible en hiver.

en 1992 ?

Reste la nationale 20. De l'autre côté des Pyrénées, les Catalans mettent les bouchées doubles. Pour ne pas accumuler les retards, la mise à niveau de la route conduisant de Toulouse au Puymorens devra être conduite parallèlement.

ALSACE

Avec les dominicains de Guebwiller

Le convent des dominicains de Guebwiller, dans le Haut-Rhin, pourrait bientôt retrouver une seconde jeunesse : cet ensemble de 4 000 mètres carrés, avec un beau cloître gothique et une église du quatorzième siècle classée monument historique, est au centre d'un important projet de la commune, appuyé par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

AQUITAINE

Les villes à Bordeaux

Le Conseil national des économies régionales (CNERP) organise, les 1er et 2 décembre à Bordeaux, en liaison avec le comité d'expansion Aquitaine, un colloque sur le thème : « Villes en devenir : des espaces nationaux à l'espace européen. »

LE-DE-FRANCE

Une gare-musée à Charenton

La ville de Charenton-le-Pont vient de récupérer un étonnant bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques, la petite gare du Champ-de-Mars, spécialement construite pour l'Exposition universelle de 1878.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Moules en mer

Dans le quartier des affaires maritimes de Sète, des concessions en mer ont été implantées, pour les coquilliculteurs. L'idée a germé dès les années 70, l'étiage de Thau arrivant à saturation.

LIQUOR

Pour aider les PME

Le Limousin vient de se doter d'une société de capital-risque.

NORD-PAS-DE-CALAIS

Bilan de santé

L'Institut Pasteur de Lille, qui a mis en place un centre de bilan de santé faisant appel aux techniques les plus modernes (permettant la réalisation complète du bilan en une demi-journée), et dont la formule est en passe d'être copiée dans plusieurs villes françaises et aux États-Unis, vient de mener une expérience en milieu scolaire, en accord avec la caisse primaire d'assurance-maladie de Lille et les services de l'éducation nationale.

LE JEU DE LA SOLIDARITÉ

La carte des cinquante sous-préfets managers



C'est en définitive une liste de cinquante sous-préfets (et non quarante-cinq, comme prévu à l'origine, tant à été grande la demande) qui a été retenue par MM. Pierre Joux et Roger Fauroux, respectivement ministre de l'Intérieur et ministre de l'Industrie et de l'Aménagement du territoire.

La bande des quatre de Poitou-Charentes

Pour être parce qu'ils sont d'une couleur politique différente de la majorité centriste du conseil régional, en tout cas sûrement parce qu'ils estiment que l'aménagement du territoire doit se construire autour d'un réseau de villes, les maires des quatre principales cités de Poitou-Charentes - Jacques Santrot (Poitiers), Bernard Bellec (Niort), Jean-Michel Boucheron (Angoulême) et Michel Crépeau (La Rochelle) - tous « anarés à gauche », ont établi un « projet commun » dont ils veulent voir retenues les idées-forces dans le prochain contrat de plan actuellement négocié entre l'Etat et la région.

Cette page a été réalisée par nos correspondants : ROGER BÉRIALX, GEORGES CHATAIN, JACQUES FORTIER, JEAN-RENÉ LORE, FRANCIS GOUJE, Coordination : J.-F. SIMON.

Culture

THÉÂTRE

Un entretien avec Jean-Loup Dabadie

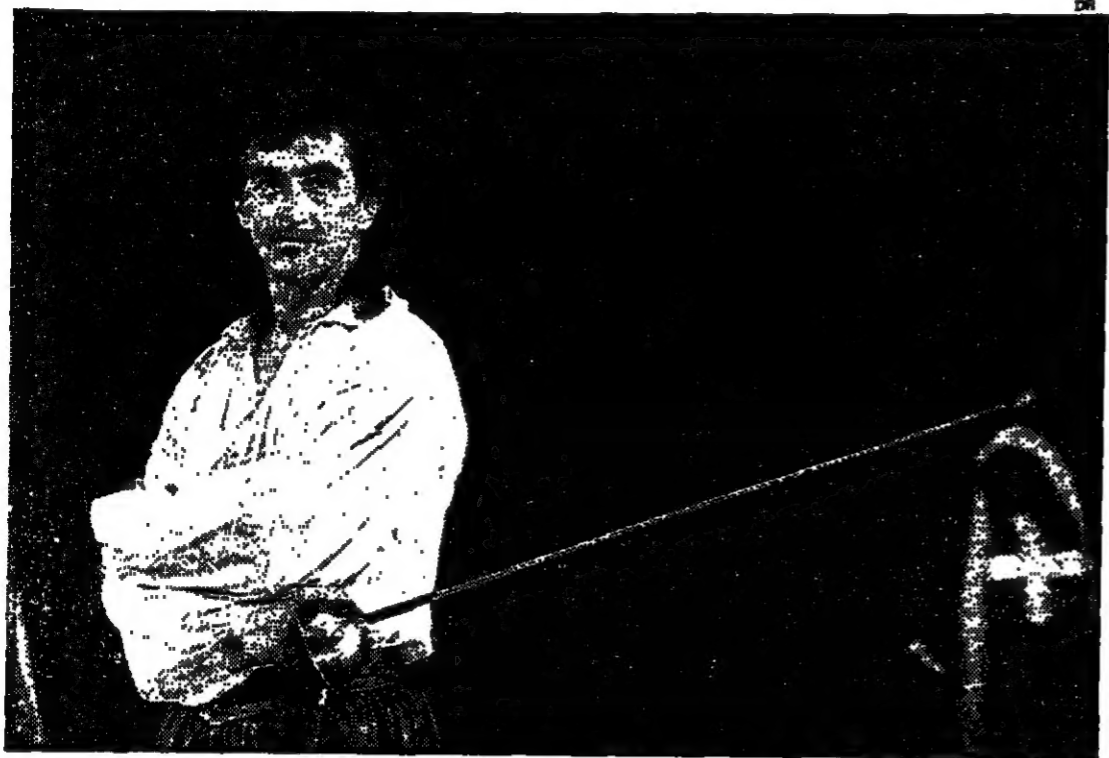
Le « D'Artagnan » nouveau est arrivé

Pour son premier spectacle à la tête du Théâtre national de Chaillot, Jérôme Savary a choisi de monter D'Artagnan ou les Choses de la vie du quatrième mousquetaire, une pièce de cape et d'épée signée Jean-Loup Dabadie.

Jérôme Savary, l'homme qui sait rêver en trois dimensions, est chez lui à Chaillot, et pour son premier

un bien plus soutenu. Ça commence à se fixer. Là-dessus interviennent les corrections que je fais en rouge, comme à l'école. Après, si je suis un peu rassuré par la scène, le sketch, la chanson, je l'écris au feutre violet, ma couleur préférée. A ce moment-là seulement, je prends mon beau papier blanc, bien lourd, avec en filigrane un soldat romain casqué, et je recopie, très doucement, à l'encre noire...
Pour ce D'Artagnan - n'est-il pas juste que le héros récupère le titre, on le lui a toujours confié ? - je me suis surtout inspiré des Mémoires de Monsieur d'Artagnan, biographie assez obscure du quatrième mousquetaire rédigée par un certain Gatien Courtilz de Sandras, presque contemporain de son sujet.

mer les mousquetaires en loulous de banlieue, les faire parler normalement. Avec ça et là, mais vraiment à peine, une réminiscence, un parfum de temps anciens. L'autre jour, j'ai repris affectueusement un acteur qui sortait de scène en disant « d'accord ». C'était comme si j'avais fait dire « OK » à Buckingham !
Mais quand je fais donner à D'Artagnan des leçons de parisien par son confesseur - « C'est comme ça qu'on parle à Paris, en guêde ! » - j'ai ajouté, en guise d'indication, dans la marge : « Comme Depardieu dans un film de Pialat... » L'idée - les milliers d'idées - de Savary qui adore casser la baraque, a été d'être insolent, de



Christophe Malavoy dans le rôle de D'Artagnan

spectacle (qui poursuivra en janvier sa carrière à Mogador), il a choisi le panache, la cape, l'épée. Il s'est lancé dans le mélodrame flamboyant du claquage des armes et de l'éclat des diamants. Il a choisi de mettre en scène D'Artagnan. Texte de Jean-Loup Dabadie, commentaire musical d'Oswald d'Andréa, avec, dans le rôle-titre, Christophe Malavoy.

Se glissant dans la grande salle lors d'une dernière répétition, on pouvait respirer l'air léger d'un succès en train de naître, on voyait « choses rares et choses belles » (comme il est gravé au fronton du palais), un envol de vrais papillons blancs, un vrai cheval galopant à perdre haleine sur un tapis roulant, une fausse Manche de carton-pâte roulant des vagues déchaînées, la robe de la reine Anne d'Autriche grandissant, grandissant jusqu'à la faire ressembler à une méninge de Vélasquez projetée chez les Lilliputiens, des miroirs qui tournent, des panneaux qui couissent et Richelieu qui ritane et D'Artagnan qui ferraille...

« Je suis très fier d'avoir ici, à Chaillot, un petit bureau, avec sur la porte une plaque de cuivre à mon nom, dit Jean-Loup Dabadie. Jérôme Savary me l'a offert pour mon anniversaire. D'autant plus fier, que c'est Chaillot, le TNP de Jean Vilat qui a décidé de ma vocation.

« Ce D'Artagnan est mon plus gros livre : 268 pages, un an de travail. Je ne demande pas qu'on me plaigne ! De toutes façons, on ne me plaindra jamais, je n'ai pas le physique à ça. J'ai un aspect défilant, joueur de tennis, une allure détendue, amène... C'est une forme de timidité. Comme une jeune fille dans une soirée allume cigarette sur cigarette. Moi, je ne fume pas, alors j'allume une souris...

« Ce sourire dissimule une angoisse et une inquiétude permanentes. Beaucoup de travail aussi. Je suis un besogneux. Je me lance en écrivant mes brouillons avec des feutres de couleurs pâles, rose, bleu ciel, des couleurs pas trop graves. Quand je réécrit une page, je choisis

Dans sa courte préface aux Trois Mousquetaires, Dumas signale avec discrétion avoir eu connaissance de l'ouvrage... Il est évident qu'à la chronique de Courtilz Dumas a ajouté le talent, et d'une main-courante a fait un éblouissant roman.

« Mais Savary et moi ne portons pas à la scène l'œuvre de l'un ou de l'autre ; nous prenons des personnages qui appartiennent à la légende, à la mémoire collective, et nous en faisons une pièce de théâtre.

« On nous demande déjà : « Avez-vous été fidèle à l'histoire ? » Quelle histoire ? Majuscule ? Minuscule ? Quand on lit Courtilz ou Dumas, on le voit : les seuls personnages qui aient réellement existé sont le roi Louis XIII, Anne d'Autriche, sa femme, Richelieu, Buckingham et d'Artagnan dans un rôle très modeste. Tout le reste est pure imagination. Ce qui ne nous a pas empêchés de respecter tous les points de passage forcés de la légende : l'ignoble Milady est là, les ferrets sont là, les valets, dont Planchet, aussi, tout comme la douce Constance et son infect collabo de mari, Bonnacieux.

Ecrire apprend à lire

« Tout commence par la fin. D'Artagnan a soixante ans. Nous sommes au siège de Maastricht, en Flandre, en 1673. Le vieux soldat en train de mourir va revoir certains épisodes de sa vie et les raconter à un jeune tambour qui se trouve à ses côtés. C'est ça, oui, un grand flashback... Avec beaucoup de rires, de larmes et jusqu'à dix cadavres qui se superposent.

« Notre D'Artagnan n'est ni un pastiche ni un « à la manière de... ». J'espère de tout mon cœur avoir réussi à tracer mon chemin d'écriture entre la préciosité parodique et la trivialité anachronique. Ce chemin, d'ailleurs, était une avenue, très large. On pouvait, sans transfor-

bousculer toutes les conventions et les idées reçues mais de ne pas trahir le rêve.

« Et moi, pour ne pas trahir Savary, j'ai commencé par m'immerger dans les bibliothèques. C'est fou ce qu'on apprend à lire. Via de Louis XIII, via de Richelieu, via de Louis XIV enfant, bien que je ne m'en sois pas servi. Un moment, le cardinal parle à son valet sourd-muet : « Ah ! les Français ! Avoir 12 millions de muses comme toi ! » Rien que pour être sûr de ce chiffre de 12 millions, je suis retourné à la Bibliothèque nationale.

« La reine... Rien de ce que je vais dire n'apparaît dans la pièce, ni dans ses répliques ni dans son comportement. Mais j'ai donné à Julie Arnold qui joue le rôle des renseignements pour l'aider à camper le personnage, à lui trouver sa force, sa solidité : « N'oublions pas, nous sommes en 1630-1640, il n'y a pas la pénicilline. La reine est restée vingt-deux ans sans donner d'héritier au trône. Et dis-donc, à trente-huit ans, elle nous fait Louis XIV, et à quarante, son petit frère ! »

« Voilà, j'ai trouvé dans les bouquins d'histoire tout ce qui pouvait être passionnant du point de vue de la dramaturgie, qui pouvait intensifier l'émotion ou l'esprit drôles de situations. Ainsi, « acquiesçant » sur Louis XIII, j'ai appris qu'il était bégue. Ce défaut d'élocution - historique - est, bien sûr, un formidable élément dramatique. Mais il ne devra pas apparaître comme un gag inventé par Savary et Dabadie, plutôt comme un éclat de vérité retrouvée.

« Ecrivain mon premier scénario, celui des Choses de la vie, j'étais de même fait une longue enquête dans les services du SAMU pour ne montrer finalement que l'ambulance qui amenait Piccoli à l'hôpital et un médecin joué par Jean Bouise faisant un signe de tête à Romy pour qu'elle comprenne que c'était fini... En fait, on n'arrive à toucher les autres par le truchement de personnages - ce qu'ils font, ce qu'ils disent, ce qu'ils sont, comment ils le montrent ou comment ils le cachent - que parce que, au fond du cœur, ces gestes, ces propos, ces regards, ces silences, représentent sur une vérité qu'on a cherchée, assimilée, chérie... »

Propos recueillis par DANIELE HEYMANN.

URBANISME

Un nouveau pont pour Paris en 1992

Les obscurités d'un symbole

Les architectes français Louis Arretche et Roman Karasinski construisent le nouveau pont qui, à partir de 1992, devrait relier les gares de Lyon et d'Austerlitz. C'est ce qu'a récemment annoncé le maire de Paris, M. Jacques Chirac, dans la foulée, révéler le traitement que ses services ont finalement adopté pour les « frontières » de Paris.

La construction du nouveau pont qui, à partir de 1992, reliera la gare de Lyon à celle d'Austerlitz, a donc finalement été confiée à Louis Arretche et Roman Karasinski, préférés à neuf autres finalistes, parmi lesquels l'équipe des Anglais Richard Rogers et Ove Arup (dotés d'un mention de consolation), et celles de Norman Foster (avec Jourda et Perraudin), de Paul Chemtob, de l'Espagnol Calatrava, de Dominique Perrault, etc. Pour qui connaît, d'une part, l'esprit de l'équipe Louis Arretche, de l'autre, les noms et l'œuvre des perdants, parmi les plus prestigieux maîtres-d'œuvre de l'architecture contemporaine, le commentaire de M. Jacques Chirac n'a rien d'étonnant : « Le choix s'est porté vers une architecture classique, et non vers « un ouvrage moderne à haubans, de très belle facture, mais qui nous a paru moins bien adapté à l'environnement. »

En évoquant l'environnement, le maire de Paris fait allusion aux deux extrémités du pont, d'un côté les ouvrages souterrains de la gare de Lyon et de l'autre, les bâtiments qui encadrent la rue Vincent Van-Gogh, de l'autre l'enchevêtrement de routes, de voies ferrées et de magasins qui viennent mourir sur le noble bâtiment de la gare d'Austerlitz.

Les travaux du nouvel ouvrage, présentés aussi comme un « doublement » de l'actuel pont d'Austerlitz, commencent au premier trimestre 1991, leur coût est évalué à 340 millions de francs. Ils doivent permettre

d'améliorer aussi la circulation piétonne, la ville de Paris n'excluant pas un système de transport léger, par wagons automatiques, qui doit réduire le temps de parcours entre les deux gares.

Pour la partie « strictement parisienne » de la couronne de Paris (qui, entre les boulevards des Maréchaux et les limites de la commune, représente quelque 10 % de la superficie de la ville), plusieurs objectifs ont été définis. Ils prévoient notamment de « transformer en véritables places urbaines, en les recomposant, les portes principales de Paris, comme les portes Maillot, d'Orléans, d'Italie, de Vincennes, de La Villette, de Pantin et d'Aubervilliers », de « créer de nouvelles liaisons entre Paris et les communes limitrophes, mieux mettre en valeur les perspectives et les points de vue. Enfin, réduire autant que faire se peut la saignée que représente le boulevard périphérique ». Tandis que la vocation de ceinture verte et d'équipements publics se trouve confortée, d'importantes zones actuellement occupées par les voies de la SNCF doivent être libérées et aménagées. La politique conduite dans le secteur Seine sud-est (ZAC Bercy), secteur qui sera prolongé par la ZAC Austerlitz-Tolbiac, devrait se développer dans le secteur nord-est, autour du canal Saint-Denis, ainsi que dans le sud-ouest (prolongement du quartier Citroën-Cévennes au-delà du boulevard Victor). Enfin, les transports devraient être notablement améliorés dans cette partie de la couronne.

Tout en se limitant explicitement à Paris intra muros, M. Jacques Chirac a souligné la nécessité d'un dialogue et d'une « concertation » sereine avec les maires des vingt-neuf communes limitrophes, ainsi qu'avec les différentes instances de la région Ile-de-France. Le maire de Paris « ne souhaite pas reproduire le processus annexionniste qui a, au long de l'histoire, porté le développement de la ville ». Mais il faut, à ses yeux, « cesser de considérer ces espaces délaissés comme celui des limites entre Paris et l'agglomération et, à ce titre, justifier que les opérations d'aménagement conduites de part et d'autre des limites administratives soient mieux coordonnées, mieux harmonisées. »

COMMUNICATION

Disney Channel sur le satellite Astra

Mickey pointe ses antennes en Europe avec M. Murdoch

Il a soixante ans, et ses oreilles bien connues vont bientôt ressembler à des antennes paraboliques. Bref, Mickey, les pieds sur terre dans ses parcs de loisirs, n'attend plus rester à l'écart du ciel européen et de ses télévisions. Plus précisément, la société Walt Disney vient de s'associer au groupe News Corporation de M. Rupert Murdoch pour lancer une version européenne de sa chaîne Disney Channel sur le satellite luxembourgeois Astra.

Deux partenaires ont créé une société commune pour promouvoir en Grande-Bretagne et en Irlande la distribution, via Astra, de deux chaînes, payantes à terme, Disney Channel et Sky Movies (chaîne de cinéma). Ces deux chaînes seront associées aux trois chaînes gratuites de M. Murdoch (Sky Channel, Sky News et Eurosport) également véhiculées sur Astra, qui enregistreront ainsi son deuxième client (sur seize canaux possibles).

Disney Channel émettra dix-huit heures de programme par jour, pour les enfants d'abord, mais en s'élargissant, après 21 heures, à un contenu plus familial. Le tout adapté du modèle américain lancé en 1983, et qui est une des principales chaînes payantes des Etats-Unis avec plus de quatre millions d'abonnés.

Ce sera surtout un maillon de plus dans une stratégie bien rodée, celle d'un Mickey qui fête cette année son sixième anniversaire. Une stratégie qui a autant besoin de ses parcs de loisirs, comme l'EuroDisneyland qui doit ouvrir ses portes en 1992 à Marne-la-Vallée, que d'un accès aux médias pour diffuser sa production d'images. C'est dans ce contexte que Disney vient de signer un accord de collaboration avec TF1 (Le Monde du 22 novembre), qui remplace pour elle avantageusement FR 3. La

coopération de Disney avec les chaînes françaises n'est pas nouvelle.

Entamée avec « L'am public numéro un » dans les années 60, elle s'est poursuivie avec « Disney dimanche », puis « Salut les Mickey » sur TF1, avant « Disney Channel » sur FR 3 depuis huit ans. Un seul but : ne pas quitter les heures de grande écoute. Car, avec la sortie annuelle de deux films, la télévision est le vecteur essentiel de la « culture Disney », que le Journal de Mickey, lancé avec Hachette dès les années 50, ne suffit plus à propager.

La télévision est surtout le déclencheur des « droits dérivés », ces royalties que paient une série de fabricants pour utiliser l'image Mickey soigneusement codifiée. En France, deux cents licenciés (sur deux mille quatre cents dans le monde) versaient en 1987 près de 56 millions de francs pour estampiller avec la petite souris ou d'autres vedettes maison qui des disques, qui des peluches, qui des vêtements ou des gadgets.

Jusqu'à présent, Disney en Europe s'était positionné comme fournisseur de programmes. L'association avec Rupert Murdoch fait entrer Disney parmi les diffuseurs. Pour l'instant, dans les Isles Britanniques seulement. Mais la multiplication probable des chaînes pour les jeunes - un des créneaux privilégiés pour les chaînes thématiques qu'autorise câble et satellite - devrait offrir à Mickey d'autres occasions sur le continent. Petit Mickey, fort d'une très bonne santé financière, a de l'appétit. La rumeur ne le présente-t-elle pas aux Etats-Unis comme le repreneur éventuel de CBS, si ce réseau était vendu ?

MICHEL COLONNA D'ISTRIA.

On ne fera pas ici de commentaires sur le choix de Louis Arretche et de son coéquipier. Il était en effet si évident que serait retenu le projet de ce conseiller traditionnel de la Ville de Paris (reconstructeur habile de la passerelle des Arts, moins brillant enseigneur du Jardin des Halles, etc.), par un jury qui a pour lui la plus saine et la plus honnête des admirations ! Si évident qu'on se demande d'ailleurs quel diable a bien pu pousser la Ville de Paris, pour faire ainsi concourir des noms aussi prestigieux de l'architecture internationale.

Superbe isolement

En revanche, il serait sans doute permis de se louer de la saine évolution de la mairie de Paris qui, avant de lancer un nom et un projet tout cuit à un emplacement (presque) arbitraire, comme la porte Maillot (ou se souvient du projet Cacoub), semble opérer d'abord pour une étude d'ensemble, une réflexion cohérente, à long terme. Semble, car il n'est pas certain que toutes ces belles phrases ne servent pas à masquer une idée qui tient de la plus malheureuse fixation (toujours les serre-livres de la porte Maillot). Et d'autant moins certain que plusieurs indices indiquent un repli frileux des ambitions de la capitale à quelques encablures de l'échelle municipale.

Ainsi, la volonté affichée de penser la ville de l'intérieur, dans les limites rigides que lui ont imparties l'éclatement de la Seine-et-Oise puis la décentralisation (voir notamment Le Monde du 28 juillet), volonté qu'il n'est pas nécessaire d'afficher aussi fortement pour engager, comme il est souhaitable, le dialogue avec les partenaires proches de Paris, revient à imaginer la métropole dans un superbe isolement. Seules les vingt-neuf communes limitrophes sont d'ailleurs évoquées, quand chacun sait, à Londres comme à Lyon, à Barcelone comme à Berlin, que les limites communales n'ont aujourd'hui d'intérêt qu'étrouément politique et financier, et que seule l'ambition à l'échelle nationale permettra aux métropoles de rester dans la compétition internationale. En cela, la prise de position de M. Jacques Chirac est aussi un acte de défiance envers la délégation interministérielle à la Ville et au développement social urbain, qui n'en est pas moins une structure incontournable, confiée il est vrai à un proche du PS, M. Yves Dauge, un des esprits français les plus fins et les plus compétents en matière d'urbanisme.

Tout aussi déplorable est la dissociation de projet de pont et du projet pour la couronne (ou sa partie « strictement parisienne »). Ce ne doit plus être un secret pour personne : l'immense emprise occupée par la gare d'Austerlitz (et non la seule zone de Tolbiac) aurait pu - le projet existe en plusieurs variantes - être rendue à Paris, créant un immense quartier neuf, à l'instar des docklands de Londres. Y aurait très aisément trouvé place le projet de Grande Bibliothèque. La gare (au rôle considérable qu'elle ne perdrait pas) aurait parfaitement trouvé sa place à la limite d'Ivry. Mais cela aurait demandé de se pencher sur ce qu'est réellement le centre de Paris et plus généralement l'agglomération parisienne. Et cela n'aurait sans doute pas fait aussi bien le jeu des innombrables roquins de la finance qui rôdent dans la mer parisienne comme ils rôdent dans toutes les municipalités, quelles qu'en soient les couleurs.

Peut-être un tel projet n'était-il pas souhaitable pour de plus avouables raisons. Mais il serait alors temps de donner des explications claires aux Parisiens, aux habitants de la région et à tous ceux que l'avenir de la capitale concerne.

FRÉDÉRIC ÉDELMANN.

ARTS

« Un don du fils de Tzara au Musée d'art moderne. - Trois des œuvres « préemptées » par l'Etat au cours de la vente Tzara (Le Monde du 22 novembre) ont été, en réalité, données par le fils du poète dadaïste, M. Christophe Tzara. Cette donation, d'un montant de 6,6 millions de francs, s'est faite après la vente, aucun représentant de l'Etat ne s'étant manifesté avant, indique celui-ci, qui regrette que ce don n'ait pas été signalé par le bénéficiaire : le Musée d'art moderne de la Ville de Paris.

du 25 novembre au 18 décembre
GOSPEL SINGERS
5 Blacks de Brooklyn
la plus pure tradition du Spiritual

107, boulevard Raspail 6^e Tél. 45.44.72.30 45.44.51.42

Spectacles

théâtre

Samedi 26 - Dimanche 27 novembre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.) LA RIVE D'EN FACE. Théâtre Esplanade de Paris (42-78-46-42), sam. 21 h, dim. 14 h 30.

FONTAINE (48-74-40). Quelle Famille L. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30. GAIË-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 15 h et 20 h 45, dim. 15 h.

SAINT-GEORGES (48-78-43-47). Drole de couple : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h. SPLENDID SAINT-MARTIN (43-08-21-93). L'Épave de ma vie : 20 h 30.

THÉÂTRE DU BEL AIR (43-46-91-93). Météo 89 : 20 h 30, dim. 15 h. THÉÂTRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-73-34). Le Procès Louis XVI : 20 h 30, dim. 15 h.

TU NE TUEAS POINT (Pol. v.a.). Forum Arco-Ciel, 1° (42-97-53-74); Elysees Lincoln, 6° (43-59-36-14); Sept. Parisiens, 14° (43-20-32-30).

UN PRINCE A NEW YORK (A. v.a.). George V, 8° (45-62-41-46); v.f.: Rex, 2° (42-36-83-93).

LES FILMS NOUVEAUX

ACHIL KERRI. Film soviétique de Sergueï Paradjouov et David Aboulidze, v.a.: Forum Arco-Ciel, 1° (42-97-53-74); Cosmos, 6° (45-64-28-80); Le Triomphe, 8° (43-62-45-75); 14 Juillet Bastille, 11° (43-57-90-81).

(43-36-23-44); Métal, 14° (43-59-52-43); UGC Convention, 15° (45-74-93-40); Images, 18° (45-22-47-94); 1° (43-36-83-93); Trois Secrétaires, 19° (43-56-78-77).

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Wonderful Evening : 20 h 30. ANTOINE. SIMONE BERRIAU (42-08-77-71). Avant : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Vendredi : 20 h 15. LE PROLOGUE (45-73-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? 18 h 30 et 21 h.

THÉÂTRE DE LA PLAINE (40-43-01-82). Moi, Cagliostro, anarchiste et moine : 20 h 30. THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-23-77). Le Faiseur de théâtre Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.

THÉÂTRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Maria : 15 h 30, dim. 14 h. Fanny : 18 h, dim. 16 h 30. César : 18 h, dim. 19 h 30.

MISS ARIZONA. Film italo-hongrois de Pal Sander, v.a.: Cité Beaubourg, 3° (42-57-53-74); UGC Danzas, 6° (42-25-10-30); UGC Biarritz, 8° (45-62-20-40); UGC Opéra, 9° (45-74-93-40); v.f.: UGC Convention, 15° (45-74-93-40).

UN VOYAGE EN ITALIE. Film italo-espagnol de Pedro Almodovar, v.a.: Gaumont Les Halles, 1° (40-26-12-13); Gaumont Opéra, 2° (47-42-63-53); Gaumont Ambassade, 3° (43-59-19-08); Gaumont Paris, 4° (43-57-90-81); UGC Opéra, 9° (45-74-93-40).

BOUFFES DU NORD (43-47-23-23). Les Enfants du Soleil : 20 h 30. ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Mont-Plais : 18 h 30. Le Théâtre : 20 h 30. Tonton Arthur : 22 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Vendredi : 20 h 15. LE PROLOGUE (45-73-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? 18 h 30 et 21 h.

THÉÂTRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Maria : 15 h 30, dim. 14 h. Fanny : 18 h, dim. 16 h 30. César : 18 h, dim. 19 h 30.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-94-34-34)

SAMEDI Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

DOMAINE Découverte et Sauvagerie du cinéma britannique : They Drive by Night (1934, v.a.), d'Arthur Woods, 15 h; Pagan (1948, v.a.), de Robert Siodmak, 18 h.

CARTOUCHERIE THÉÂTRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle II. Le Bal de N'Dinga : 20 h 30, dim. 16 h.

MUSEE DE CERE (HISTORIAL DE MONTMAYRE) (46-06-78-92). Après-midi et Soirée : 14 h 30, 16 h 30 et 18 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Vendredi : 20 h 15. LE PROLOGUE (45-73-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? 18 h 30 et 21 h.

THÉÂTRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Maria : 15 h 30, dim. 14 h. Fanny : 18 h, dim. 16 h 30. César : 18 h, dim. 19 h 30.

PALME D'OR - CANNES 1988

ENFIN! Un film superbe et attachant

On en sort bouleversé

MAGNIFIQUE Ce film a du souffle et de l'ampleur

On en redemande

BOULEVERSANT Un très beau film

On ne s'ennuie jamais

SPLENDIDE Nous ne sommes pas près de l'oublier

On aime beaucoup

MERCI à Bille August de nous faire aimer les choses, la vie, le cinéma

Le Monde

PELLÉ LE CONQUÉRANT

UN FILM DE BILLE AUGUST

PARIS EN VISITES

LUNDI 28 NOVEMBRE

« Le Marais », de l'hôtel de Soubise à la place des Vosges, 10 h 30, sortie métro Saint-Paul (R. Bourdais).

« L'Opéra », 15 heures, en haut des marches (Tourisme culturel).

« Versailles », de la cathédrale Saint-Louis à la place de la cathédrale Saint-Louis, 14 h 30, façade de la cathédrale (office de tourisme).

« La peinture italienne de Caravage à Tiepolo au Louvre », 14 h 30, porte de Flore, quai des Tuileries (D. Bourcier).

Les exclusivités

A BOUT DE COURSE (A. v.a.). Elysees Lincoln, 6° (43-59-36-14).

LES ALLES DU DESIR (F.-A.R. v.a.). Saint-André-des-Arts II, 6° (43-26-80-25).

L'AMATEUR (F.-A.R. v.a.). L'Élysées (A. v.l.) Rex, 2° (42-36-83-93); UGC Convention, 15° (45-74-93-40).

RAGDOLL CAFE (A. v.a.). Forum Orient Express, 1° (42-33-42-25); 14 Juillet Odéon, 6° (43-25-59-83); Gaumont Ambassade, 3° (45-62-20-40); UGC Opéra, 9° (45-74-93-40); Gaumont Paris, 4° (43-57-90-81); Convention Saint-Charles, 14° (45-74-93-40); UGC Danzas, 6° (42-25-10-30); UGC Biarritz, 8° (45-62-20-40); v.f.: UGC Convention, 15° (45-74-93-40).

MIC (A. v.a.). UGC Normandie, 6° (45-62-20-40).

MERCI (A. v.a.). 14 Juillet Paris, 6° (43-26-80-25).

BLACK MC MAC 3 (F.-A.R. v.a.). Forum Orient Express, 1° (42-33-42-25); 14 Juillet Odéon, 6° (43-25-59-83); Gaumont Ambassade, 3° (45-62-20-40); UGC Opéra, 9° (45-74-93-40); Gaumont Paris, 4° (43-57-90-81); Convention Saint-Charles, 14° (45-74-93-40); UGC Danzas, 6° (42-25-10-30); UGC Biarritz, 8° (45-62-20-40); v.f.: UGC Convention, 15° (45-74-93-40).

LE CHERMIN DU SERPENT (S.-A. v.a.). Épis de Bois, 3° (43-57-90-81).

CHUCK BERRY, HAIL HAIL ROCK'N'ROLL (A. v.a.). Cité Beaubourg, 3° (42-57-53-74); UGC Danzas, 6° (42-25-10-30); UGC Biarritz, 8° (45-62-20-40); v.f.: UGC Convention, 15° (45-74-93-40).

CLASSIFIED PEOPLE (F.-A.R. v.a.). UGC Convention, 15° (45-74-93-40).

LA COMBESSE (S.-A. v.a.). 14 Juillet Paris, 6° (43-26-80-25).

PELLÉ LE CONQUÉRANT

UN FILM DE BILLE AUGUST

Le Carnet du Monde

Naissances
 - Eric et Marie ARDOUIN-FUMAT ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Samedi,
 à Albi, le 20 novembre 1988.

- Stéphane KHÉMIS et Catherine FOUCARD ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Samedi,
 le 17 novembre 1988.

Décès
 - M^{me} Jean Chidiac, M. et M^{me} David Chaldecourt et leurs enfants, M. et M^{me} Riald Obegi. Les familles Chidiac, Issa, Daudet, Chahade, Haroui, Hajichahine, Braidi, Massad, Chaldecourt, Obegi, Gemayel, Duverger, Khayat et Abou-Hatem. Et toutes les familles parentes et alliées,

ont le douleur de faire part du décès de

M. Elie CHIDIAC,
 survenu à Paris, le 23 novembre 1988, dans sa trentième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 29 novembre, à 11 h 45, en l'église Notre-Dame du Liban, 17, rue d'Ulm, Paris-5^e.

Les condoléances seront reçues à l'issue de la cérémonie.

49-51, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris.

- Ses parents, ses frères et sœurs, toute sa famille et ses amis, ont le tristesse de faire part du décès de

Henry de ROUVILLE,
 contre-ténor,

le 24 novembre 1988, à l'âge de trente-trois ans.

Un culte d'action de grâce aura lieu le mercredi 30 novembre, à 18 h 30, en l'église protestante Saint-Jean, 147, rue de Grenelle, Paris (7^e).

Un service d'inhumation se fera au temple de Yabre (Taru), le vendredi 2 décembre 1988, à 15 heures.

- La lumière brille dans les ténèbres.

Jean, I. S.

123, rue de Grenelle, 75007 Paris. Bouquet, 81330 Yabre.

- M. Jean Fernan, M. Eric Zannettacci, José et Fina Hernandez, ses dévoués amis.

Toute sa famille et ses amis, ont le douleur de faire part du décès de

M^{me} André ZANNETTACCI-FERSEN,

survenu le 24 novembre 1988, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La cérémonie religieuse sera lieu le lundi 28 novembre, à 11 h 45, en l'église Notre-Dame-d'Auteuil, Paris (16^e), suivie de l'inhumation au cimetière de Passy.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires
 - En ce premier anniversaire du décès de

Roland HAMON,
 peintre,

nous prions tous ceux qui l'ont connu et estimé d'avoir un moment de recueillement.

Rectificatif
 - Dans la notice suivant l'avis de décès de

M. Michel HULIN,
 publié dans le Carnet du Monde daté du 26 novembre, c'est par erreur que nous avons indiqué que le défunt était l'auteur du livre intitulé *La Face cachée du temps*.

CARNET DU MONDE
 Tarif : la ligne H.T.
 Abonnés 79 F
 Abonnés divers 69 F
 Renseignements : 42-47-95-43

VENDEDI 2 DÉCEMBRE
 (de 12h à 19h)
SAMEDI 3 et DIMANCHE 4
 (de 10h à 19h)

Exposition internationale

MINÉRAUX

FOSSILES
 PIERRES PRÉCIEUSES - BIJOUX
 VENTE - ÉCHANGE
 HOTEL PULLMAN St-JACQUES
 17, bd Saint-Jacques
 Paris-14^e - M^o Saint-Jacques

EXPOSITIONS

Marqueterie contemporaine

Le premier Salon international de la marqueterie contemporaine (SIM 88), qui se tient jusqu'au 18 décembre à Paris, propose une nouvelle vision de cet art ornemental dont la période de gloire fut le dix-huitième siècle, pendant lequel ébénistes et ornemanistes travaillaient en étroite collaboration.

Géométrie, relief, couleur, graphisme avant-gardiste, goût du détournement et humour caractérisent la production contemporaine en rupture avec l'image traditionnelle, voire somnolente, de cet art.

* SIM 88 : Centre international de séjour de Paris, 6, avenue Maréchal-Ravel, 75012 Paris. Jusqu'au 18 décembre de 10 heures à 22 heures.

Bicentenaire

A Paris

Avis de recherche

Paris se met en chasse pour retrouver les descendants des acteurs de la Révolution. Jusqu'au mois de janvier 1989 la mairie de Paris va tenter de retrouver « ceux qui restent seuls ou en petits groupes dispersés impliqués dans les événements révolutionnaires ».

Tout sera bon : minitel (36-15 plus CAP 2), listes déposées dans les mairies d'arrondissement, au salon d'accueil de l'Hôtel de ville et dans diverses stations de métro, à partir du 15 décembre, pour diffuser ces originaux avis de recherche.

Cinq listes de noms - pas moins - ont été établies pour permettre aux Parisiens de retrouver leur authentique fibre révolutionnaire : celles des neuf cents preneurs de la Bastille qui honora l'Assemblée nationale ; des représentants de Paris aux premières municipalités élues ; des élus parisiens aux États généraux et aux Assemblées qui suivirent ; des membres des clubs ; des métiers (boulangers, libraires, etc.) et enfin des personnalités « de la famille royale à Charlotte Corday en passant par les soldats de l'An II des marchands de l'Empire et les plus illustres victimes de la Terreur », précise la Mairie de Paris dans un prudent souci d'équilibre.

Ce qui reste du Tout-Paris révolutionnaire pourra se faire connaître par les casiers du minitel, du téléphone (47-00-89-89) ou en écrivant (26, rue Beaubourg, 75003).

Cette vaste opération sera suivie en avril 1989 d'un jeu-concours consacré au Paris historique et topographique de la Révolution. Une centaine de plaques commémoratives seront apposées ou restaurées sur les hauts lieux de l'époque.

Enfin, le 25 juin 1989, une grande parade des Parisiens, qui devrait être mise en scène par Jeanne Deschamps, réunira de la Bastille à la Concorde les arrière-arrière-arrière-petits-enfants des acteurs de la révolution et les heureux gagnants du jeu-concours.

M. K.

● Louis XVI au palais de justice. - La première des trois épreuves dramatiques en direct conçues et réalisées par Yves Mouroux pour TF 1 (Au nom du peuple français), le procès de Louis XVI, qui doit être diffusé le 12 décembre, sera retransmis de la salle de la première chambre de la cour d'appel au palais de justice de Paris.

● Mythe et Révolution. - Le Centre de recherches sur l'imagerie et l'Institut de sociologie de l'université de Grenoble organisent les 25 et 26 novembre un colloque intitulé « Mythe et Révolution » qui se propose d'appréhender le phénomène révolutionnaire par le biais singulier des mythes et des imaginaires qui le sous-tendent.

● Renseignements : M. Yves Chidiac, Palais de l'université, place de Verdun, 38000 Grenoble (tél. : 76-54-00-00).

CARNET DU MONDE
 Tarif : la ligne H.T.
 Abonnés 79 F
 Abonnés divers 69 F
 Renseignements : 42-47-95-43

SPORTS

● FOOTBALL : championnat de France. - Marseille et Lille ont fait match nul (1-1), le vendredi 25 novembre, dans une rencontre avancée de la vingtième journée du championnat.

● TENNIS : tournoi de Bruxelles. - Henri Lacoste s'est qualifié, vendredi 25 novembre, pour les demi-finales du tournoi de Bruxelles en battant l'Australien Wally Masur (6-4, 1-8, 6-3). En revanche, Eric Winogradski a été éliminé par l'Allemand de l'Ouest Patrick Kuhnen (6-4, 6-2).

● HIPPISME : deux cents victoires pour Cash Asmussen. - Le jockey américain Cash Asmussen a remporté, vendredi 25 novembre à Maisons-Laffitte, sa deux centième victoire de la saison en France. Assuré d'obtenir pour la troisième

fois la Cravache d'or des courses plates, il avait battu au début de l'automne le record de victoires d'Yves Saint-Martin (183).

● TENNIS : tournoi de Bruxelles. - Henri Lacoste s'est qualifié, vendredi 25 novembre, pour les demi-finales du tournoi de Bruxelles en battant l'Australien Wally Masur (6-4, 1-8, 6-3). En revanche, Eric Winogradski a été éliminé par l'Allemand de l'Ouest Patrick Kuhnen (6-4, 6-2).

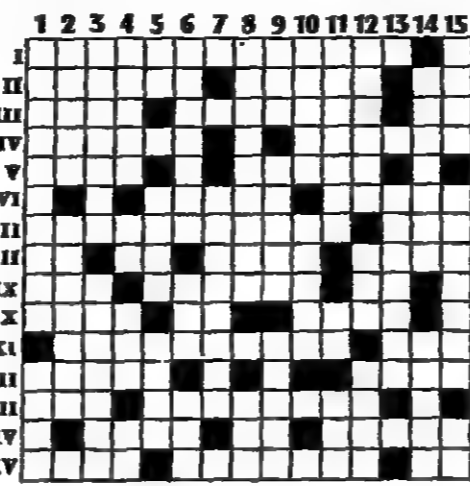
Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4883

HORIZONTALEMENT

I. Peuvent venir en aide à ceux qui craignent pour leur peau. - II. Un qui a l'habitude d'être dans le champ. Témoignent d'une certaine joie de vivre. Facilement sorti. - III. Ne rugit pas en perdant contenance. Membres d'une famille dans laquelle on grogne beaucoup. A les bras raides. - IV. Fut pour le refus. Tels qu'il y en a pour tous les goûts. - V. Travail sur quelque chose qui pourra porter ses fruits. Accueil d'émigrants. - VI. Est appelé à suivre. Mettent du monde dans de beaux draps. - VII. Qui est peut-être trop gros pour passer. Tel que des questions restent souvent sans réponse. - VIII. Fait et refait. Interjection. Fit des ronds dans l'eau. Placé sous une feuille. - IX. Veille au grain. N'habitent peut-être pas à coguiriapder. Promem. - X. Se rencontre sur les routes. Note. Doit sa présence à certaines sources. - XI. Qui sont faciles à diriger vers la sortie. Pas plus loin. - XII. On ne lui laisse pas l'occasion de reprendre son souffle. Ne grandit pas, bien au contraire, malgré une bonne alimentation. - XIII. Change souvent de mains. Béas à comas. - XIV. On peut « morder » après l'avoir pris. Pronom. Joignaient le geste à la parole. - XV. Une araignée y est parfois suspendue. A plus que son mot à dire. A un grand pouvoir d'attraction.



VERTICALEMENT

1. Fait la barbe. Endroit où l'on entend sonner les cloches. - 2. Où frémissent des pèlerins. Peut se révéler utile pour celui qui a un trou à boucher. - 3. Un homme qui pousse à l'éclosion. Certains préfèrent la terre ferme, d'autres n'hésitent pas à se mouiller. - 4. Engagé des poursuites. Deux parmi onze. Lieu de consommation. Article. - 5. Coïncide. Révèle d'une réflexion. On certains travaillent régulièrement sur un objectif bien précis. - 6. Peut se révéler utile à celui qui a l'habitude d'apporter sa pierre à l'édifice. Fait renâcler des amoureux amoureux. Pre-

SOLUTION DU PROBLÈME N° 4882

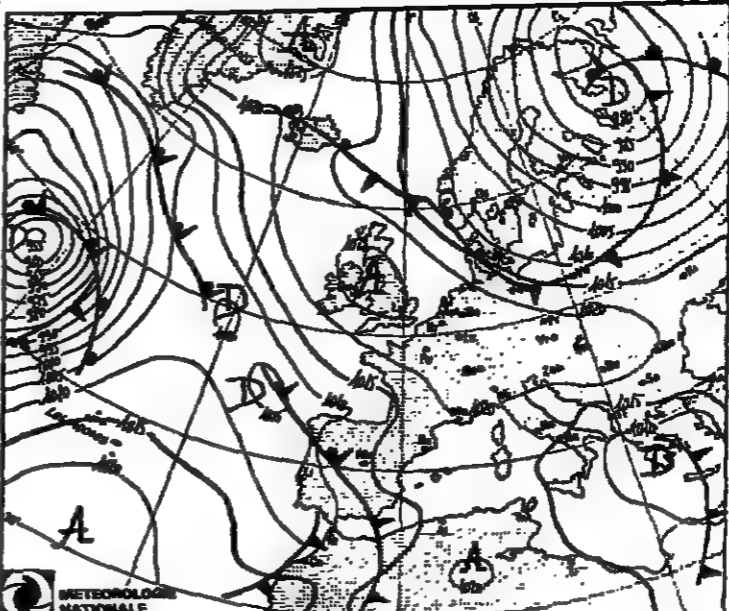
Horizontalement
 I. Menuisier. - II. Acc. Ointe. - III. Rots. Tirs. - IV. Ottomanes. - V. Emser. - VI. Us. Mus. Or. - VII. Inter. Art. - VIII. Gitane. - IX. lo. Lest. - X. Ems. Veste. - XI. Roulis. Et.

Verticalement
 1. Marquisier. - 2. Ecot. Sa. Omo. - 3. Netze. Tg. Sa. - 4. Sommeil. - 5. lo. Méurt. Va. - 6. Sitar. Aïda. - 7. Inini. Aves. - 8. Ere. Oreste. - 9. Ressort. Té.

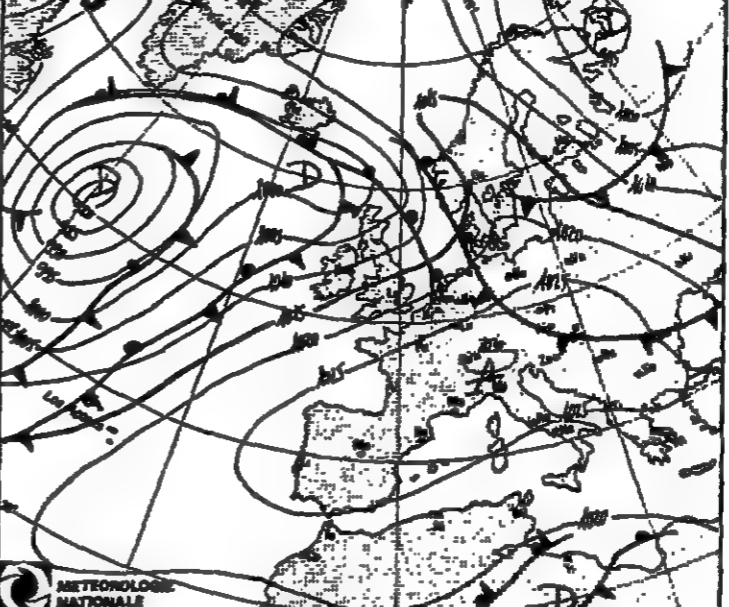
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26 NOVEMBRE 1988 À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 28 NOVEMBRE À 12 HEURES TU



Évolution probable du temps en France
 entre le samedi 26 novembre à 0 heure et le dimanche 27 novembre à minuit.

L'anticyclone centré sur les îles Britanniques dirige sur la France un flux de Nord à Nord-Est assez froid. Ce champ de haute pression continuera à nous protéger des perturbations.

Dimanche : gris au Nord, soleil au Sud. - Sur la moitié nord du pays, jusqu'à la Gironde et la Savoie, le temps sera à prédominance marqué par des bruyants ou des nuages bas. Ces bruyants pourront être localement givrants sur Ardennes, Lorraine, Alsace, Franco-Comté et Bourgogne.

En montagne, le ciel restera dégagé. Il fera 4 à 6 degrés sur les côtes de la Manche, 0 à 2 degrés du Nord-Picardie au Val-de-Loire, 0 à -3 degrés dans le Nord-Est. Au cours de l'après-midi, sur les régions s'étendant de la Bretagne Sud, Pays de Loire, Ile-de-France, Centre, Limousin, au Poitou-Charente, le ciel s'éclaircira, laissant toutefois subsister des brumes et des nuages par endroits. Ces éclaircies s'étendront au Lyonnais et aux vallées de la Savoie en fin d'après-midi.

Les températures évolueront de 7 à 11 degrés à l'Ouest, mais se limiteront à 3 à 6 degrés sur l'Est.

De l'Aquitaine aux régions méditerranéennes, le soleil sera rayonnant dès le matin. Les températures s'échelonneront entre 1 à 2 degrés près des côtes, et -1 à -3 degrés dans l'intérieur.

VIE PRATIQUE

La vignette automobile est en vente jusqu'au 1^{er} décembre

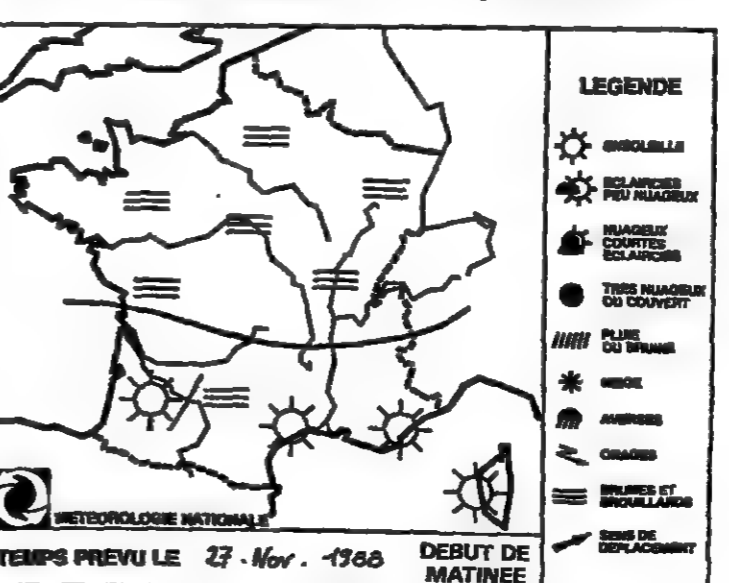
La période de vente de la vignette automobile 1989 s'achèvera le jeudi 1^{er} décembre à minuit, rappelle dans un communiqué le ministère de l'économie.

Jusqu'à cette date, la vente des vignettes est assurée dans les débits de tabac signalés à l'attention du public par une affiche jaune. La vente est également assurée par les recettes des impôts (recettes locales et principales). Les recettes principales seront fermées au public pendant l'après-midi du mercredi 30 novembre. Les recettes locales et principales seront en outre fermées les samedi 19 et 26 novembre.

Les automobilistes devront acheter leur vignette dans le département d'immatriculation de leur véhicule, rappelle le ministère. En cas d'empêchement, cette vignette pourra toutefois être acquise par un tiers, sur présentation d'une photocopie de la carte grise, après de n'importe quel débit de tabac ou recette des impôts situé dans le département d'immatriculation du véhicule.

Après le 1^{er} décembre, les vignettes ne pourront plus être obtenues qu'auprès des recettes des impôts. Leur prix sera alors majoré d'un intérêt de retard et d'une augmentation de 5 %. Toutefois ces majorations ne seront pas réclamées, aux automobilistes qui se présenteront dans une recette des impôts avant le 12 décembre et qui justifieront d'un certificat émis par un distributeur auxiliaire prouvant que celui-ci ne disposait plus de la vignette nécessaire.

Enfin, le nouveau propriétaire d'un véhicule d'occasion acheté après le 1^{er} décembre 1988 et muni d'une vignette correspondant à cette date au département d'immatriculation de ce véhicule n'aura pas à faire l'acquisition d'une nouvelle vignette, même en cas de réimmatriculation dans un département différent. A l'inverse, le nouveau propriétaire d'un véhicule d'occasion acquis après la fin de la campagne de vente et dépourvu de vignette au moment de l'achat devra se procurer une vignette correspondant au département de réimmatriculation de ce véhicule.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 25-11-1988 à 6 heures TU et le 26-11-1988 à 6 heures TU

FRANCE		TOURS		LOS ANGELES	
AJACCIO	13 0 D	TOULOUSE	11 -4 D	LUXEMBOURG	5 2 C
MARSEILLE	10 -3 D	POitiers-AYRES	31 25 A	MADRID	3 5 P
BORDEAUX	9 -2 D	ÉTRANGER			
NANTES	8 1 B				
CAEN	9 2 D	AMSTERDAM	10 6 C	MARABACH	22 11 A
Clermont-Ferrand	7 -2 D	ATHENS	14 11 N	MEXICO	26 10 B
Lyon	5 0 B	BANGKOK	29 26 C	MILAN	5 -4 D
GRENOBLE/SMI	4 -6 D	BARCELONE	14 4 C	MONTREAL	2 -8 N
LILLE	7 2 B	BRUXELLES	-3 -10 C	NAGOYA	25 16 N
LONDRES	8 -1 D	BERLIN	8 7 F	NEW YORK	12 2 D
NANCY	11 2 B	BRUXELLES	7 5 C	OSLO	9 -1 *
NANTES	8 3 C	LA CAPE	25 22 D	PALMA-DE-MAJANA	16 2 D
NICE	13 4 D	COPENHAGUE	9 6 C	PEKIN	6 -1 D
PARIS-MONTREUIL	8 3 D	DAKAR	29 22 D	RIO-DE-JANEIRO	25 20 C
PAU	12 -5 D	DELHI	26 11 N	ROME	11 0 C
PERNNAN	9 2 M	DEHRADUN	18 11 N	SINGAPOUR	31 25 C
REIMS	9 1 C	GENEVE	4 -3 C	STOCKHOLM	4 -2 B
STRASBOURG	8 -5 B	HONGKONG	21 18 N	SYDNEY	21 18 C
STRASBOURG	4 -2 B	ISTANBUL	7 5 P	TOKYO	13 6 D
		JERUSALEM	19 10 D	TURIN	14 5 D
		LISSONNE	13 10 F	VARSOVIE	5 4 P
		LONDRES	4 -1 B	VENISE	8 2 D
				VIENNE	3 -1 P

* TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

ETRANGER

Déficit

Le déficit des paiements en courant...

Le déficit des paiements en courant...

AFFAIRES

M. Bérégovoy a décidé de relancer l'offensive contre la Société générale

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget, a décidé de relancer l'offensive sur la Société générale. Depuis quelques jours, la bataille autour de la quatrième banque française semblait s'embourber dans d'intenses négociations entre les émissaires de M. Georges Pèbereau, l'assillant, et ceux de M. Marc Vénot, le président. Chaque camp affichait, officiellement, une ferme volonté d'aboutir à un accord. Ce n'aurait finalement été qu'une paix provisoire. La bataille boursière pourrait reprendre lundi, encore que le ministre d'Etat et ses collaborateurs aient quelques difficultés à imposer leur volonté.

Face au blocage apparent de la situation, M. Bérégovoy — qui continue à affirmer qu'il n'est pour rien dans cette affaire — a engagé avec ses deux principaux collaborateurs sur ce sujet, son directeur de cabinet, M. Alain Boubilli, et son chargé de mission, M. Patrick Careil, une stratégie à deux dimensions : des pressions sur les actionnaires privés de la Société générale, d'une part, des « ordres » en direction des actionnaires publics, d'autre part.

Pour organiser sa défense, M. Marc Vénot a cherché, depuis quelques semaines, à renforcer son actionnariat en faisant appel à des grandes entreprises privées, industrielles et commerciales. Plusieurs d'entre elles auraient acquis des petits paquets d'actions. On a parlé de Michelin, de Peugeot, de Pernod-Ricard, de Lafarge, etc. La direction de la banque n'a jamais confirmé ces noms. Depuis le début de la semaine qui vient de s'écouler, les collaborateurs du ministre d'Etat multiplient les pressions sur les actionnaires privés de la banque, anciens et nouveaux. L'un d'entre eux, convoqué à deux reprises, aurait même été l'objet d'une menace de déstabilisation sur son propre capital au cas où il refuserait d'obéir à la volonté de la Rue de Rivoli.

Les actionnaires publics en première ligne

Mais la stratégie du ministre d'Etat s'appuie surtout sur les actionnaires publics de la banque, et en particulier sur les trois sociétés nationales d'assurances (l'UAP, les AGF et le GAN). M. Bérégovoy a demandé, par téléphone pour l'instant, aux dirigeants de ces trois entreprises (respectivement MM. Jean Peyrlevalde, Michel Albert et François Heilbrunner) d'acheter des titres de la Société générale sur le marché. Ces trois compagnies publiques sont déjà actionnaires de la banque, puisqu'elles avaient été retenues dans le groupe des actionnaires sta-

bles désignés par M. Edmond Balladur, alors ministre de l'économie, à l'occasion de la privatisation, à l'été 1987. Actuellement, les AGF possèdent environ 4 % du capital de la Société générale, le GAN à peu près 3 % et l'UAP 2 %.

M. Georges Pèbereau détenant, depuis mercredi 23 novembre et, comme il l'a annoncé vendredi 25, avec Marcoux Investissements et la Société immobilière de gestion et de participation (SIGP), 10,36 % des actions de la banque, il pourrait constituer avec ces actionnaires publics un groupe disposant de plus de 20 % des titres. En demandant aux trois assureurs publics d'acheter des actions, M. Bérégovoy espère ainsi renforcer ce groupe, auquel il fait ajouter les 2 % environ de la société industrielle encore nationalisée Rhône-Poulenc.

Les trois dirigeants d'assurances vont, ils acceptent la demande du ministre d'Etat ? On sait que, comme assureurs, ils sont très soucieux de ne pas mettre tous les fonds — ou une partie importante de leur placement — dans une seule société. Il leur est nécessaire d'assurer une certaine dispersion de leurs risques. On sait aussi que, comme tous leurs confrères, ils souhaitent continuer à conserver, dans leur politique de prise de participation, une certaine neutralité, indispensable à tout investisseur institutionnel.

Dès le début de l'affaire, M. Jean Peyrlevalde, patron de l'UAP, avait dit, fait savoir rue de Rivoli qu'il ne souhaitait pas s'engager dans cette offensive sur la Générale. On peut penser que, comme M. Michel Albert, son homologue aux AGF, il a répondu par la négative à la proposition de M. Bérégovoy. Quant à M. François Heilbrunner, ancien conseiller de M. Jacques Chirac et actuel président du GAN, il semble avoir adopté pour l'instant une position moins ferme. Dans les milieux boursiers, on affirme que le GAN a commencé à acheter dès vendredi.

En cherchant ainsi à engager les actionnaires publics dans la bataille, M. Bérégovoy et ses collaborateurs révèlent la véritable nature, politique, de l'opération. Mais cette politisation risque fort de se retourner contre le ministre d'Etat. D'abord parce qu'elle apparaît comme une renationalisation. Ensuite parce qu'après les milieux financiers français et étrangers, de nombreux socialistes commencent à s'inquiéter des conditions dans lesquelles l'opération est menée. L'argent de la Caisse des dépôts, organisme public qui a épaulé M. Pèbereau, aurait-il été utilisé pour l'enrichissement personnel de quelques capitalistes ? La question est de plus en plus souvent posée.

ERIK IZRAELWICZ

Les conflits sociaux

Le gouvernement face à la paralysie totale du RER

Le calvaire des usagers de la ligne A et, dans une moindre mesure, de la ligne B du réseau express régional (RER) prendra fin, lundi 28 novembre. Finis les entassements de 18 h lorsque les voyageurs sont contraints de se mettre debout sur les banquettes ! Et finit l'exaspération de ceux qui ne savent pas à quelle heure ils parviendront à leur travail et quand ils seront de retour à la maison : lundi, aucun RER ne circulera plus.

La direction de la RATP essaiera de mettre en place, malheureusement, un réseau de bus de substitution, un bien pauvre moyen pour pallier la thrombose qui frappe le RER empêché par la grève d'une majorité d'ouvriers des ateliers d'entretien de la RATP. Plus de réparations, plus de sécurité, plus de rames.

Une mission de conciliation

Le conflit est basal. La CGT et FO-éducation réclament 1 000 F de plus par mois ; la direction en propose dix fois moins. Ses modalités le sont moins : les grévistes, dont la proportion tourne autour de 30 % sur un total de huit cent vingt ouvriers, ont choisi des formes d'action paralysantes. Non contents de pratiquer une grève tournante qui minimise les inconvénients techniques, ils occupent les signaux des ateliers de Boisjoly-Saint-Léger, Messy et Ruell pour empêcher les rames d'entrer et de sortir. La direction a cherché à assigner en justice ces « commandos ». Ceux-ci mettant des gages à l'appui de leurs vœux suspects, c'est à la justice que l'histoire a affecté les constats qui

ont abouti, le 25 novembre, à l'ordonnance du juge des référés de Nanterre prescrivant l'évacuation des voies ferrées.

M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer, s'efforce de mener de front dialogue et fermeté. Il a condamné « solennellement les pratiques illégales [...] qui constituent un véritable dévoiement du droit de grève » et qui pénalisent les salariés d'Ile-de-France. Il a demandé à M. Bernard Brumas, ancien conseiller à Matignon de M. Pierre Mauroy pour les affaires sociales, de mener à bien une mission de conciliation pendant ce week-end.

La marge de manœuvre du ministre est étroite. S'il obéit aux revendications des ouvriers de la RATP, la CGT s'empressera d'étendre le mouvement à la catégorie équivalente de la SNCF, moins bien payée de 15 % environ. S'il fait intervenir les forces de l'ordre, FO, la CFDT, la CFSC, les « autonomes » et les « indépendants », lui promettront une « riposte unitaire ». Il lui faut donc obtenir, en douceur, un déblocage des voies d'accès aux ateliers afin que les ouvriers repartent suffisamment de rames du RER pour rétablir un service minimum. La CGT fera tout pour s'opposer à cette déramatisation qui soulignerait son isolement.

L'expert en relations sociales qu'est M. Delebarre aura besoin de tout son talent pour sortir du piège politique qui est tendu au gouvernement. La prise en otage des usagers des transports en commun de la région parisienne n'a d'autre but — on en est persuadé dans les milieux du pouvoir — que de contraindre le Parti socialiste à s'associer au Parti communiste pour les élections municipales... tout en écartant l'image sociale d'un gouvernement déjà mise à mal par le conflit de infirmières et des postiers.

ALAIN FAUJAS.

Le mouvement de mécontentement se poursuit dans les Postes, à EDF et chez les pharmaciens

Hormis la RATP, à Paris, les divers mouvements de grève demeurent limités, sauf à Marseille où la situation reste délicate pour les remboursements de Sécurité sociale vendus incertains par le conflit dans les caisses d'assurance-maladie, pour la distribution du courrier et pour les transports urbains affectés par des débrayages.

■ Aux PTT, il faut noter la fin de la grève du centre de tri de Sotteville-lès-Rouen, après deux jours d'arrêt de travail. Lyon-Montbrachet, Clermont-Ferrand, Bastia et Marseille sont toujours bloqués, ainsi qu'Amiens, où les organisations patronales appellent à une manifestation pour le lundi 28 novembre, à 17 heures.

■ A la SNCF, des perturbations se produisent sur les lignes de Paris-

Bordeaux-Mendaye et de Bordeaux-Toulouse. Deux trains sur trois circulent.

■ A Air France, les débrayages des mécaniciens au sol entraînent l'annulation de treize vols pendant le week-end, cinq samedi et huit dimanche. Onze avions sur cent quatre sont immobilisés.

■ A EDF, les baisses de production d'électricité se poursuivent dans les centrales, notamment nucléaires. La CGT prétend que « les conditions de vie et de travail des personnels ne permettent plus d'assurer la surveillance et l'entretien normal de la production ». La direction affirme, de son côté, que la sécurité n'est pas compromise, et que « le personnel gréviste répondrait aux règles de sûreté s'il se produisait un incident ». Au centre de retraitement de

La Hague, le personnel de la Cogema a repris son mouvement de grève, suspendu pendant les négociations.

■ Dans les pharmacies, des ruptures de stocks sont à craindre. Quelques deux mille pharmaciens ont décidé à Paris de cesser les commandes de médicaments et de refuser la livraison des commandes déjà passées, en particulier aux laboratoires de firmes nationalisées. Lors de l'assemblée générale créant une coordination nationale en marge des syndicats, ils ont aussi décidé de fermer leurs comptoirs aux chèques postaux et banques nationalisées, voire de refuser de payer les factures. Toutes ces mesures visent à obtenir du gouvernement qu'il suspende ou annule la baisse de 2,87 % des prix des médicaments remboursés.

Elu secrétaire général

M. Jean Kaspar appelle à la « modernisation » de la CFDT

STRASBOURG de notre envoyé spécial

Dans la soirée du 25 novembre, à Strasbourg, dans son Alsace natale, M. Jean Kaspar, quarante-sept ans, a été élu secrétaire général de la CFDT, obtenant l'unanimité des trente-cinq voix du bureau national et succédant à M. Edmond Maire, cinquante-sept ans. Un changement historique et apparemment sans doute d'un congrès souvent houleux et confus. M. Kaspar lui-même a été recueilli à la commission exécutive par 31 voix sur 35 et n'a obtenu que 26 voix pour le poste de secrétaire général adjoint.

Chaleureux à l'égard de M. Maire dont l'influence « touche à la société tout entière », M. Kaspar lui a malicieusement lancé : « C'est vrai, Edmond, tu n'as pas toujours été un secrétaire général de tout repos. Mais ce n'est pas pour la facilité que l'on atteint les sommets ». La facilité, ce n'est pas non plus ce qui attend M. Kaspar, qui a estimé qu'à Strasbourg — « le congrès de

l'adaptation » — la CFDT a tracé « de nouvelles frontières pour le syndicalisme » en montrant qu'elle a toujours « une grande ambition pour la société ».

D'emblée, M. Kaspar a résumé son état d'esprit en deux mots : « ouverture et fermeté ». Ouverture démocratique de la CFDT — l'engagement vient à point — mais aussi pour « comprendre les mutations et les évolutions qui s'opèrent dans la société ». Fermeté vis-à-vis de l'extrême gauche — « groupuscules » d'extrême gauche mais aussi à l'égard du gouvernement et du patronat — pour qu'ils prennent en compte nos propositions.

« Notre société », a souligné M. Kaspar, peut continuer à glisser insensiblement sur la pente du repli sur soi et d'un individualisme effréné. « Cette voie, s'elle pour- suivi, sera en effet indélébile si le syndicalisme baisse les bras et laisse au patronat et au gouvernement quel qu'il soit le champ libre (...), s'il ne secoue pas l'immobilité sociale qui [les] caractérise encore ».

Le syndicalisme doit « reconnaître sa légitimité dans une société qui lui conteste [non pas] à coups d'affirmation mais à travers une pratique, une capacité de débat et avec la pertinence de nos propositions qui démontreront que le syndicalisme est toujours utile aux individus, aux entreprises et à la société ». Apporter donc des « réponses concrètes ».

Vieux démons

M. Kaspar a proclamé par ailleurs sa volonté de « créer les conditions d'une plus grande convergence » entre les organisations syndicales. Sans citer aucune confédération, il s'est dit prêt à agir pour « passer d'un pluralisme de division à un pluralisme de créateur plus coopératif », y compris au niveau européen.

Elu triomphalement, M. Kaspar, à qui échoit le secteur international, aura bien besoin de ses qualités de rassembleur. Dans la nouvelle commission exécutive ramenée à huit

membres dont quatre sont originaires de l'est de la France, M. Kaspar devra faire équipe avec M^{me} Nicole Notat, secrétaire générale adjointe, chargée de la politique revendicative proche de M. Maire qui l'aurait préféré au secrétaire général. Ses proches occupent des postes importants. L'économie et la fonction publique pour M. Alain Chupin (34 voix), la pratique syndicale pour M. Jean-René Masson (33 voix), la trésorerie et la proposition sociale pour M. Jean-Marie Spaeth (34 voix). Aux autres postes, on trouve M. Jaquier (29 voix). Pour l'emploi et la formation, M. Trogic (31 voix) pour la société, M. Mandray (30 voix) pour l'orientation.

Le vote de la résolution d'orientation et d'activité limitée le satisfait : 59,64 % pour (4 points de moins qu'à Bordeaux en 1985) 33,28 % contre et 7,08 % d'absentions et de nuls. La majorité confédérale retrouve donc les contours de celle de 1982 au congrès de Metz. De plus, un amendement visant à dissocier la sanction des orientations à venir de celles de l'activité passée a recueilli 40,8 % des voix. A la nouvelle commission exécutive, les proches de M. Maire ont été les moins bien élus. Mais avant son départ, M. Maire aura eu la satisfaction de voir la demande d'adhésion à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) largement ratifiée (81,5 % pour).

C'est l'affaire Héritier qui a laissé planer en permanence une zone d'ombre sur le congrès et a cristallisé les mécontentements. L'amendement du syndicat des transports de Côte-d'Or soutenu par trois cent quatre-vingt-huit syndiqués et visant à modifier les statuts pour tenter de « sauver » le trésorier sortant a été repoussé par 53,8 % des congressistes le 25 novembre au soir. Mais les débats internes souvent vifs ont fini par masquer le changement de secrétaire général et par faire passer au second plan les enjeux de l'adaptation. La CFDT a poursuivi le ravalement de son héritage soixante-huitard (dissociant l'autogestion du socialisme, proclamant son autonomie face aux partis de gauche), satisfaisant ainsi à autant de préférences indissociables à la « modernisation ».

Reste à démontrer son « savoir-faire » sur le terrain. M. Kaspar a bien du pain sur la planche, alors que son syndicat n'a maîtrisé encore tout à fait ni ses nostalgies, ni ses vieux démons.

MICHEL NOBLECOURT.

[M^{me} Nicole Notat, nouvelle secrétaire générale adjointe, est née le 26 juillet 1947 à Châtillon (Marne), institutrice, elle a adhéré à la CFDT en 1967, devenant dans l'année suivante secrétaire générale régionale du SGEN. Lorraine, elle entre à la commission exécutive en 1982 prenant en charge en 1985 le secteur emploi-formation professionnelle.]

FRANÇOISE CROUGNEAU.

« Quand le gouvernement cache la réalité » (précision)

Le Monde a consacré dans ses éditions datées du 26 novembre une analyse du déficit budgétaire et de l'endettement public. Cette analyse portait sur l'ensemble de la période 1981-1988, mais plusieurs lecteurs nous ont fait remarquer que le titre était ambigu puisqu'il pouvait laisser penser que seul l'actuel gouvernement était visé par le reproche fait au pouvoir politique de cacher le niveau réel du déficit budgétaire. Nous leur en donnons acte puisque la pratique est ancienne et que le gouvernement Rocard l'a plutôt atténué.

REPÈRES

Croissance

Toujours forte en France

La croissance économique en France s'est poursuivie à un rythme élevé au troisième trimestre. Les comptes de l'INSEE montrent que le PIB marchand a augmenté de 0,8 % (ce qui correspond à un rythme annuel de plus de 3 %), après + 0,4 % au deuxième trimestre et + 1,2 % au premier trimestre. La force de l'activité au troisième trimestre s'explique surtout par la consommation des ménages qui, avec + 1,8 % a redonné, après un premier semestre où elle avait stagné. Ce sont surtout les achats d'automobiles qui ont entraîné cette reprise des achats des ménages.

ÉTRANGER

Fort consommation et taux d'intérêt record

Déficit historique des comptes extérieurs de la Grande-Bretagne

Le déficit record de la balance des paiements courants britannique, 2,43 milliards de livres (26,24 milliards de francs) en octobre, a pris les marchés financiers par surprise, vendredi 25 novembre. Pour stopper l'affaiblissement de la livre et tenter de freiner la surchauffe, la Banque d'Angleterre a immédiatement relevé d'un point son taux d'intervention, porté à 13 %. Un mouvement suivi par tous les grands instituts de crédit.

L'alerte a été suffisamment chaude pour amener la Banque d'Angleterre à frapper un grand coup. Depuis juin dernier, la Banque centrale s'était attachée à prouver la détermination du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation, en relevant, par demi-points successifs, les taux d'intérêt. En pratiquant une hausse brutale d'un point, elle porte le loyer de l'argent britannique à son plus haut niveau depuis mars 1985 et à un taux inégalé parmi les sept principaux pays industriels.

Le déficit historique de la balance des paiements courants a entraîné les pouvoirs publics à réagir fortement en octobre, le solde négatif des dix premiers mois de l'année est porté à 12,2 milliards (132 milliards de francs), confortant les analystes

qui prévoyaient un passif supérieur à 14 milliards pour l'ensemble de 1988.

Cette détérioration n'a pas la même signification qu'aux Etats-Unis. Les Américains, vis-à-vis de l'étranger, sont devenus débiteurs nets de 400 milliards de dollars (2 400 milliards de francs), alors que les Britanniques sont toujours créditeurs de quelque 200 milliards (1 200 milliards de francs). Mais la solidité financière de la Grande-Bretagne ne peut faire oublier la faiblesse d'une balance commerciale déficitaire de 2,83 milliards de livres en octobre. Un réel signal d'alarme.

On peut, certes, comme l'a fait, vendredi 25 novembre, le chancelier de l'Echiquier Nigel Lawson, juger « aberrants » les chiffres d'octobre. La grève des postes, en septembre, a entraîné de sérieuses perturbations pour les exportateurs. Un fait demeure pourtant : au cours des trois derniers mois comme, les exportations ont progressé de 4,5 % par rapport à la période correspondante de 1987. Dans le même temps, les importations faisaient un bond de 14 %, dopées par une demande intérieure très vive.

M. Lawson avait quelque raison, il y a trois jours, de qualifier d'« insupportable » le niveau actuel de l'activité économique. Depuis une semaine, les statistiques se succèdent et se ressemblent sur ce

point. L'expansion économique a atteint 1,3 % au cours du troisième trimestre, portant à 5,3 % le rythme annuel de la croissance, depuis le début de l'année. On est loin de l'« atterrissage en douceur », souhaité par le chancelier de l'Echiquier, qui visait à limiter la progression du revenu national, en 1988, à 3,5 %. La surprenante croissance économique que connaît la Grande-Bretagne et qui atteint, en moyenne, 3,7 % depuis 1983 continue de monter ses dangers. Les risques de surchauffe viennent d'être confirmés par le dérapage de 6,4 %, sur douze mois, des prix à la consommation en octobre.

Inflation salariale

Comment les Britanniques en sont-ils arrivés là, alors que l'inflation moyenne des pays industriels sera, selon l'OCDE, de l'ordre de 3,75 % cette année ? La forte reprise économique des dernières années s'est accompagnée d'une hausse des revenus et d'une accélération des salaires, à l'origine d'un boom de la consommation qui ne se démentait jamais. Deux facteurs ont renforcé ce phénomène : les réductions d'impôts consenties dans le budget entré en vigueur le 1^{er} avril dernier, puis ramenant le taux maximal de l'impôt sur le revenu de 60 % à 40 % ; une pénurie de main-

d'œuvre qualifiée qui pousse les chefs d'entreprise à certaines largesses.

Dans leur sécheresse, les statistiques rendent mal compte d'une évolution nouvelle en Grande-Bretagne. La progression des salaires, désormais de 9,25 % sur douze mois en moyenne, recouvre nombre d'accords dépassant la barre des 10 %. Mais rares sont ceux qui ont été arrachés par les syndicats. Si le premier ministre Margaret Thatcher a su casser la mobilisation syndicale, elle n'a pas réussi à contraindre le patronat plus soucieux de faire tourner les entreprises que d'éviter une accélération de l'inflation. Ravis d'une prospérité longtemps attendue et d'une baisse constante, depuis vingt-dept mois, du chômage les Britanniques ont en outre tiré sur leur épargne dont le taux est tombé à son niveau le plus bas depuis 1958 (2,5 % des revenus réels).

Pour casser cet enchaînement menaçant, le Chancelier de l'Echiquier s'en tient à son credo libéral. Jouer sur une livre forte, qu'elle qu'en soient les conséquences pour les exportateurs, et sur l'arme des taux d'intérêt. Ces derniers sont passés de 7,5 % en juin à 13 % aujourd'hui sans que les consommateurs donnent le moindre signe de lassitude. En octobre, les ventes au détail ont encore beaucoup augmenté.

FRANÇOISE CROUGNEAU.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

RAFFRAICHIE durant les quinze derniers jours, la température est très largement remontée cette semaine sur Vivienne, avant de redescendre un peu à la veille du week-end. Une semaine qui, avec les craintes d'ordre monétaire, ne s'était pas ouverte sous de très bons auspices. La première séance, n'ayant pas pour des mois, avait été usurée (- 0,92 %). Non pas que le marché ait été cédé ce jour-là à la pression des ventes. Surtout, l'absence d'initiatives à l'achat fut plus cruellement ressentie. Le lendemain, cependant, la Bourse parvenait à retrouver un semblant d'équilibre (+ 0,05 %). L'honneur était sauf, et la liquidation de novembre, qui s'annonçait perdante, resta positive (+ 0,94 %) pour la huitième fois consécutive et la neuvième fois de l'année. Si le record de 1986 (onze liquidations gagnantes) n'a pas été battu, la performance n'en vaut pas moins d'être relevée puisqu'elle a été accomplie au sortir de la plus grave crise que la Bourse ait jamais traversée. Qui l'eût cru. Mais bref ! Le marché aurait pu en rester là. Contre toute attente, les deux séances suivantes furent relativement bonnes. Mercredi soir, l'avance moyenne des cours atteignit 0,84 %, un score jugé correct pour l'amorce d'un nouveau terme boursier. Et le lendemain, elle s'élevait encore à 0,45 %. A la veille du week-end, toutefois, la tendance se renversa soudain dans la journée, qui, commencée avec 0,34 % de hausse, se solda par une baisse de 0,14 % après un creux de 0,8 %. Si bien que d'un vendredi à l'autre, les divers indices ont modestement progressé (+ 0,6 % environ). Pas de quoi fœteter un chat.

Même insignifiant, ce résultat tient cependant de la prose. Depuis le début de l'année, Paris a monté de 50 %, de 60 % même, à partir de ses niveaux de la fin du mois de janvier, qui avait été exécrable. C'est une réelle performance après les 35 % de chute occasionnée par le krach et que seul Bruxelles a égalée (+ 51 %). Tokyo, malgré un dynamisme peu ordinaire, restant très en retrait (+ 24 %).

A Jérusalem, Paris se refuse à baisser, et, même dérisoire, son avance semble contredire les pronostics pessimistes faits sur l'arrivée inéluctable d'une forte vague de ventes bénéficiaires. Ce qui ne veut pas dire que celles-ci ne se produiront pas. Mais le fait est que, cette semaine, le décor était planté pour favoriser le déclenchement de la correction technique attendue.

Avivée par la baisse du dollar, continue il est vrai par les interventions répétées des banques centrales, la peur d'une hausse des taux d'intérêt a sérieusement terni les marchés financiers. Avant de se ressaisir un peu, Wall Street en avait eu un malaise, et les autres marchés, Tokyo excepté, n'ont pas été brillants non plus. Mais le marché

La cinquième vague d'Elliott

parisien a, semble-t-il, voulu ignorer les bruits de l'extérieur jusqu'à ce que, vendredi, après l'annonce d'un déficit historique de la balance des paiements courants de la Grande-Bretagne, la Banque d'Angleterre décide de relever d'un point son taux d'intervention et les banques centrales britanniques leur taux de base.

Le moins que l'on puisse dire : la nouvelle a rafraîchi l'atmosphère. Mais n'était-elle pas prévisible ? A vrai dire, personne sous les lambris n'a voulu vraiment croire à une possible aggravation de la situation monétaire. Le fait que M. Pierre Bérégovoy, ministre des Finances, et son homologue allemand, M. Gerzard, Stollberg, se soient mis d'accord pour démentir la convocation d'une réunion des sept pays industriels (G-7) immédiatement après l'entrée en fonctions de M. George Bush a fait naître l'espoir d'un arrangement. La subite tension enregistrée entre-Manche va-t-elle modifier le sentiment de la communauté financière ?

L'effet d'annonce le laisse à penser. Et, en tout cas, les prévisions des analystes sur graphiques, qui, s'appuyant sur la théorie de Ralph Nelson Elliott, annoncent la fin prochaine du cycle haussier. Selon Elliott, en effet, quand une Bourse monte, elle le fait suivant cinq phases successives : hausse, baisse, petite hausse, petite baisse, à nouveau hausse et baisse, etc. La cinquième et dernière phase est en train de s'achever paraît-il. Va pour la cinquième vague. Mais quand on sait que, pour Elliott, les vagues mineures ont une durée de moins de trois semaines, les intermédiaires trois semaines à un mois et les vagues majeures de plusieurs mois à plusieurs années et qu'un cycle (cinq vagues) peut s'étendre de cinquante ans à un siècle, on est pris d'un sérieux doute sur le bien-fondé de l'analyse. Dans l'immédiat, les vieux boursiers, eux, ne croient pas à un reflux important des cours.

La raison en est que les liquidités sont toujours extrêmement abondantes. Après avoir fait le plein de SICAV et autres fonds de placement, les gérants de portefeuilles s'efforcent de placer les capitaux disponibles en vue de la présentation des bilans de fin d'année. S'ils ne sont pas très importants, leurs achats, toujours effectifs, contribuent à entretenir des cours d'affaires assez étoffés. Leur renport se serait probablement pas très efficace en cas de ventes massives. Il pourrait néanmoins contribuer à freiner le mouvement et peut-être à donner tort à Elliott.

Semaine du 21 au 25 novembre

Si l'activité financière n'a pas été aussi riche que durant les précédentes semaines, elle a néanmoins comporté quelques points forts.

L'an prochain, la Bourse comptera une recrue de plus : Pechiney International. En vue de réunir tous les fonds nécessaires pour financer la construction de sa nouvelle unité d'aluminium à Demkerque et le rachat d'American National Can, Pechiney introduira, en effet, sur le marché au début 1989, le quart des actions de sa filiale internationale (4 milliards de francs). Les détenteurs de certificats d'investissement privilégiés (CIP), dont le nombre va grossir puisque le groupe a reçu l'autorisation de porter au maximum légal (25 % du capital) cette faculté de résorption financière, auront un droit prioritaire pour acquérir ces titres.

Autre bonne nouvelle : Pernod-Ricard a réuni son OPA sur British Distillers et GTM-Entrepose sera le chef de file d'un pool industriel chargé d'électrifier le réseau ferroviaire taré. Communiqué triomphal de Rhône-Poulenc, qui annonce pour les neuf mois un bénéfice consolidé accru de 40,1 % à 2,75 milliards de francs. Quant à M. Mantel, le fondateur de Mouton, il va, comme prévu, donner à son personnel la possibilité de racheter 45 % des actions de l'entreprise. D'autre part, le fonds d'investissement britannique Mercury Common Market Trust a franchi le seuil des 5 % du capital de la Navigation mixte. Cette filiale de la banque d'affaires Warburg détient désormais 6,62 % du capital du holding que préside M. Marc Fourrier et dont les activités vont de l'assurance à l'agro-alimentaire en passant par les transports. Cette entrée, qui a surpris plus d'un investisseur, relance les spéculations autour de la Mixte. Mais la société Mercury a fait savoir qu'elle n'avait pas l'intention de conserver longtemps cette participation. Alors ?

Liquidation encore très difficile sur la Société générale pour les vendeurs à découvert, qui après les indicatrices du mois derniers, ont appliqué la règle et emprunté plusieurs centaines de milliers de titres. Les frais ont été énormes : 25 francs par titre.

Mais l'événement capital de la semaine a été indiscutablement la montée en flèche d'Eurotunnel (+ 13 %) dont les mérites sont vus dans une étude réalisée par la banque Indosuez. « Ne prépare-t-on pas le terrain en vue d'une nouvelle souscription ? », demandait quelqu'un derrière un pilier. Les gens sont décidément bien méchants.

ANDRÉ DESSOT.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Baisse en fin de semaine

Victime de la remontée des taux d'intérêt, Wall Street a baissé en fin de semaine. Toutefois, le marché américain n'a pas reperdu tout le terrain gagné précédemment. Vendredi soir, l'indice a perdu 12,27 points au-dessus de son niveau du 18 octobre dernier.

Les inquiétudes relatives à l'évolution du dollar n'ont pas trop perturbé la Bourse américaine, très calme avec le chômage du « Thanksgiving Day » le 24 octobre, jusqu'à un coup de tonnerre causé vendredi par le Banque d'Angleterre en relevant son taux d'intervention de 1 point. Le même jour, des rumeurs avaient circulé faisant état d'une hausse imminente des taux de base bancaires aux Etats-Unis. Rien ne s'était produit, Wall Street a finalement mieux encaissé le coup qu'on ne l'aurait cru. Reste que les tensions observées sur le marché obligataires ont fait mauvaise impression.

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
Alcoa	51 3/4	52 7/8
AT&T	27 5/8	29 1/4
Boeing	62 1/4	62
Chase Manhattan	47 3/4	47 5/8
Dr. Peat de Nemours	80	80
Eastman Kodak	44 7/8	44 5/8
Exxon	42 1/8	42
Ford	49 1/2	49
General Electric	43 7/8	43 3/4
General Motors	80 1/8	81 7/8
Goodyear	48 1/8	47 3/8
IBM	115 3/4	116
ITT	48 1/8	48 7/8
Mobil Oil	41 7/8	43 5/8
Pfizer	55	55 3/8
Schlumberger	33 1/4	33 3/8
Telex	45 1/2	46 1/2
UAI Corp (ex-Alleg)	97 1/2	103 1/2
Union Carbide	25 1/8	25 1/8
USX	26 5/8	27
Westinghouse	50 1/8	50 3/4
Xerox Corp	55	55

LONDRES

Bourse recule

Pas de chance. Le London Stock Exchange qui, sans afficher une mine superbe, ne se portait quand même pas trop mal, a encaissé de plein fouet l'annonce du déficit britannique de la balance des paiements courants et, dans le fond, du relèvement du point des taux d'intérêt vendredi, les divers indices ont décliné de 1,6 %. Ce résultat est grossièrement celui de la semaine durant laquelle le marché avait évolué de façon plutôt satisfaisante, grâce à l'annulation donnée par de nouvelles OPA (notamment celle lancée par Rodmans sur Hammonds) et la privatisation de British Steel.

Indices « FT » du 25 novembre : 100 valeurs, 1 794,7 (contre 1 823,4) ; 30 valeurs, 1 462,6 (contre 1 489) ; mine d'or, 175,7 (contre 176,2) ; fonds d'Etat, 87,48 (contre 82,21).

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
Beecham	464	459
Bovater	434	421
BP	247	248
Charter	488	478
Courtauld	274 1/2	267 1/2
De Beers (*)	10 3/4	11 5/8
Frax Gold (*)	7 15/16	8 3/16
Glaxo	10 3/4	10 5/8
GLS	16 3/4	16 3/4
ICI	10 5/8	10 5/8
Restons	476	460
Shell	978	992
Unilever	488	450
Victorinox	138	135 1/2
War Loan	39 3/4	39 15/16

(*) En dollars.

FRANCFORT

Consolidation

Peu d'affaires cette semaine sur le marché allemand, qui s'est employé à consolider ses positions sans trop s'écarter de ses niveaux précédents.

Indice de la Commerzbank du 25 novembre : 1 588,4 (contre 1 592,3 le 18 novembre).

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
AEG	185,10	190
BASF	273,20	281
Bayer	295,80	295,90
Commerzbank	238,70	238,50
Deutschebank	516,50	511,50
Hoechst	298,50	298,10
Karstadt	415	411
Mannesmann	189	188,70
Siemens	477,50	476,50
Volkswagen	316,50	315,70

TOKYO

Hausse

Apparemment indifférent aux turbulences monétaires, le marché de Tokyo a poursuivi sa progression et atteint un nouveau sommet, avant de revenir samedi un peu en arrière. D'un semaine à l'autre, il conserve néanmoins une avance de 0,65 %.

Indice du 26 octobre : Nikkei 26 363,59 (contre 29 180,20), général 2 273,70 (contre 2 252,11).

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
Akai	580	593
Bridgestone	1 280	1 300
Canon	1 320	1 330
Fuji Xerox	3 300	3 350
Honda Motor	1 800	1 810
Matsushita Electric	2 370	2 360
Mitsubishi Heavy	995	1 010
Sony Corp	6 310	6 600
Toyota Motors	2 540	2 500

Matériel électrique services publics

	25-11-88	Diff.
Alcatel	2 464	+ 64
Alstom	365	+ 12
CGE	408	+ 15,30
Crozeau	480	+ 14,80
CS&E (ex-Sigmas)	320	+ 9
Général des Eaux	1 487	+ 34
IBM	693	+ 5
Intertechnique	1 309	+ 10
ITT	288,50	+ 40,30
Legrand	3 340	+ 40
Leroy-Somier	1 045	+ 59
Lyonnais des Eaux	1 446	+ 54
Mâtr	223	+ 6,60
Mettler-Göbel	3 320	+ 35
Moulinex	110	+ 2
PM Labinal	852	+ 38
Radiotechnique	675	+ 33
Schlumberger	192,90	+ 12
SEB	78	+ 5,10
Siemens	1 627	+ 7
Thomson-CSF	196,50	+ 3,50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
Or fin (libre en barres)	80 800	79 900
Billets en floquet	80 700	79 950
Pièces françaises (20 fr.)	486	472
Pièces françaises (10 fr.)	388	370
Pièces suisses (20 fr.)	488	491
Pièces suisses (10 fr.)	484	481
Pièces belges (20 fr.)	461	460
Pièces belges (10 fr.)	398	394
Pièces allemandes (20 fr.)	480	482
Pièces allemandes (10 fr.)	410	406
Pièces de 20 dollars	2 890	2 870
• 10 dollars	1 350	1 350
• 5 dollars	720	715
• 50 pesos	3 006	2 986
• 20 marks	180	187
• 10 livres	488	488
• 5 roubles	208	311

*) Ces pièces d'or ne sont vendues qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

Mines, caoutchouc

	25-11-88	Diff.
Géophysique	425	+ 19,50
Indal	276,10	+ 11,60
Michelin	176,50	+ 8,15
Mina Penarroya	89,40	+ 2,90
RTZ	47,55	+ 0,05
ZCC	2,36	+ 0,10

Valeurs à revenu fixe

	25-11-88	Diff.
PME 10,5 % 1976	183,51	- 0,29
8,50 % 1977	126	- 0,20
10 % 1978	183,35	- 0,15
9,80 % 1978	183,15	- 0,05
9 % 1979	180,90	- 0,30
10,80 % 1979	185,99	- 0,09
16 % 1982	118,75	+ 0,15
15,75 % 1982	182,62	- 0,02
CNE 3 %	3,700	+ 50
CNE bg, 5 000 F	182,95	- 0,06
CNE Paris 5 000 F	182,81	- 0,19
CNE Suez 5 000 F	182,84	- 0,11
CNE 5 000 F	182,98	- 0,15

(*) Du 17 au 24 novembre inclus.

Produits chimiques

	25-11-88	Diff.
Int. Mériaux	5 120	- 190
Labo Bell	1 651	+ 116
Roussel Ucl	620	+ 15
BASF	957	+ 31
Bayer	1 021	+ 11
Hoechst	1 027	+ 1
Intp. Chemie	105,80	- 5
Norsk Hydro	94,10	+ 3,10

Bâtiment, travaux publics

	25-11-88	Diff.
Audl. d'entr.	1 038	- 22
Bouygues	577	- 8
Classement	1 073	+ 7
Dumez	727	+ 3
GTM	774	- 24
I. Lefebvre	975	+ 4
Laforge	1 340	- 11
Imp. Chénier	185,80	+ 2,40
Polet et Chauveau	561	- 1
SCREG	694	+ 43
Sogerap	287	+ 1
SCE-SB	171,10	+ 1

Banques, assurances

	25-11-88	Diff.
Bail Équipement	295	+ 1
Banque (Cie)	477,20	+ 3,80
Comptoir	450	+ 12
CFP	947	+ 3
CFI	474	+ 20
Chargé SA	1 236	- 9
Extrafrance	1 498	+ 21
Immo. FI-Moncom	331	+ 11
Locrifrance	421	+ 25
Locidat	865	+ 6
Midi	1 085	- 26
MidiBank	187	+ 1
O F P	1 485	+ 64
Paris de réas	421	+ 1
Préval	1 898	- 5
Schneider	562	+ 7
Société générale	540	+ 17
Suez (Cie Fis.)	308,50	+ 4,50
UCC	174	+ 5

Pétroles

	25-11-88	Diff.
Elf-Aquitaine	353,10	+ 5,10
Esso	277	+ 11
Exxon	250	+ 2,20
Petrolfin	2 110	+ 90
B.P.France	71,40	+ 7,80
Primagaz	680	- 3
Raffinage	76,10	+ 0,10
Royal Dutch	673	+ 16
Sograp	287	- 1
Total	322,50	+ 7,50

Filatures, textiles, magasins

	25-11-88	Diff.
Agache (Fin.)	1 840	- 45
BHV	526	- 14
CFAO	1 820	+ 10
Dunlop	3 308	inch.
DMC	422	- 1
Galeria Lafayette	1 347	+ 50
La Redoute	3 110	+ 78
Nouvelles Galeries	624	+ 11
Novel	208	+ 7
Rouffier	308	+ 7
SCOA	53	+ 4,25

Mines d'or, diamants

	25-11-88	Diff.
Anglo-American	99,90	+ 5,40
Angold	433	+ 12
De Beers	68,30	+ 2,10
De Beers	68,30	+ 4,40
Drief. Cons.	53,80	+ 0,70
Gencor	101,30	+ 11,30
Gold Field	128,50	+ 0,50
Goldcorp	45 1/2	+ 0,78
Ranfouze	437,50	+ 15
Saint-Helena	46,80	+ 0,75
Western Deep	169,50	+ 5,90

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeur	Hausse %	Valeur	Baisse %
Encominal	+13,4	Télécom	- 5,5
Salmacis	+12,5	Gr. de la Cie	- 4,9
Bail	+12	BHV	- 4,7
Lafarge	+10,1	Suez	- 4,3
BP France	+ 9,4	Labinal	- 4,3
Bilbao	+ 7,5	Satigny	- 4,2
SCOA	+ 6,6	Mériaux	- 4,1
SCREG	+ 6,6	Faxom	- 4
Gr. de la Cie	+ 6,4	De Dietrich	- 3,9
Elect. S. Diz.	+ 5,9	Comnet	- 3,7
Cole	+ 5,7	Bayer	- 3,5
Sifring	+ 5,7	Alpina	- 3,4
Lery-Bauer	+ 4,9	RNP Cl	- 3,3

MATIF

Notionnel 10 % - Cotation en pourcentage du 18 novembre 1988

Crédits, changes, grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'État devient économe de sa garantie

Aiguillonées par le succès du programme britannique de bons à court terme en matière de compte européen, les autorités françaises pourrissent, dit-on, de donner la possibilité d'émettre directement, sous le nom de l'Etat, des emprunts en devises. Présentement, les fonds d'Etat ne sont offerts que sur le seul marché intérieur du franc français. La République accorde cependant sa garantie à des opérations internationales lancées par quelques-unes de ses dépendances. La situation est en train de changer, et c'est un des mérites des deux dernières émissions euro-obligataires de débiteurs français que de mettre en évidence l'évolution en cours.

Le Crédit foncier de France entend lever 100 millions d'ECU à cinq ans et quelques mois en proposant un taux d'intérêt facial de 7,625 % sur la base d'un prix d'émission de 101,50 %. Les obligations bénéficient de la garantie de la République française. L'opération nouvelle est destinée à se greffer sur une souche datant d'avril 1987 qui s'était déjà renforcée grâce à de précédentes assimilations de ce type. Elle est destinée, lorsque toutes les obligations seront parfaitement fongibles, dans environ trois mois, à constituer un gisement de 430 millions d'ECU.

Cela en fera la plus importante ligne euro-obligataire en ECU, venant immédiatement après l'opération CECA/CEE de 500 millions, montée au début de l'été. L'aspect politique de la transaction apparaît évident. Elle traduit l'intention des autorités françaises de promouvoir l'utilisation de l'ECU en fournissant au marché un de ses plus sûrs repères. Et par la qualité de la dette, et par l'accueil réservé à chaque étape de l'emprunt qui a été en quelque sorte distillé à petites doses dans le marché, élargissant progressivement le cercle des investisseurs internationaux, l'émission du Crédit foncier a tout pour devenir en 1989 la principale référence du marché des titres à cinq ans d'échéance (il restera toute cette durée à ouvrir en avril prochain). Tant que la France ne pourra pas s'adresser directement au marché de l'ECU, (il faudrait pour cela agir sur le plan législatif, l'ECU étant considéré comme une devise étrangère), c'est à des développements de ce genre qu'il faut s'attendre.

En examinant le nouvel emprunt du Crédit foncier sous un aspect

plus technique, on en vient à reposer un problème fiscal très délicat, celui du précompte mobilier italien. Les 100 millions de nouvelles euro-obligations sont en effet liées à la dernière série de certificats du Trésor italien émis pour un total de 1 milliard d'ECU et qui viendront à échéance dans cinq ans. La rémunération faciale des certificats italiens est de 8,50 %. Elle tombe à 7,44 % après déduction du précompte de 12,5 %. Une telle différence peut s'avérer coûteuse pour le Trésor romain. Elle a été mise à profit en ce qui concerne l'emprunt du Crédit foncier qui est largement adossé à ces certificats. Cela a notamment permis le bouclage d'une transaction de swap à l'issue de laquelle l'emprunteur français dispose de fonds en deutschemark à taux flottant à une marge de plus d'une quarantaine de points au-dessous du Libor. L'opération Crédit foncier est placée sous la direction du Crédit commercial de France qui s'est ainsi chargé d'un swap sous-jacent.

La seconde euro-transaction française de la semaine, également dirigée par le CCF, est finie pour le compte d'une société du Crédit national, Interfinance, qui ne se bénéficie pas de la garantie de l'Etat. L'emprunteur a déjà été présenté dans ces colonnes (voir le Monde des 3 et 4 avril), et c'est la seconde fois qu'il sollicite le comparatiment de l'euro-franc français. Les

obligations issues des deux émissions seront fongibles, ce qui portera à 1 milliard de francs le total de l'opération. Celle-ci est rémunérée au taux facial de 9,125 % et viendra à échéance en mai 1993. La nouvelle tranche de 300 millions fait l'objet d'un swap de taux d'intérêt. Du taux fixe, on passe au taux variable mais en demeurant en franc français.

Cette petite opération n'aurait guère retenu l'attention si elle ne confirmait pas une tendance : celle de laisser davantage voler de leurs propres ailes celles des entreprises nationales qui déploient leur activité principale dans le secteur financier. C'est là une marque du libre jeu de la concurrence auquel invitent les efforts de libéralisation et de dérégulation de ces dernières années. N'agrote le Crédit national s'adressait aux grands marchés des capitaux du monde en assurant les prêteurs de la garantie de la République. Ses recours sous cette forme se feront de plus en plus rares en dehors des moments où il songera à renégocier tel ou tel emprunt pour le remplacer par une solution qui lui paraîtra plus avantageuse. Il est intéressant de relever que la marge au-dessus des fonds d'Etat à laquelle le nouvel emprunt Interfinance a vu le jour (23 points de base) est de l'ordre de celle qui s'est récemment imposée pour un débiteur de la qualité de la Banque européenne d'investissement.

Emprunts en DM très bon marché

Es sollicitant vendredi matin le marché de l'euro-deutschemark, le royaume de Belgique a réalisé une fort belle opération qui montre non seulement que le marché allemand est toujours ouvert à des débiteurs de tout premier plan, mais qu'il l'est à des conditions historiquement très basses. Sur son emprunt de 300 millions de marks à cinq ans, la Belgique se sert en effet qu'un coupon facial de 5,25 %. Au pied des commissions que le débiteur doit aux banques, le rendement est de 5,48 %. Il se compare à celui de 5,69 % que le ministère des finances de Bonn doit lui-même offrir sur ses bons de même durée. L'emprunt belge, qui a été accueilli de façon tout à fait acclamatoire, sert à consolider des crédits bancaires. Il est placé sous la direction de la Westdeutsche Landesbank. La politique d'emprunt suivie par la Belgique retient l'attention de tous les spécia-

listes. Ce pays a, en effet, réussi à renégocier sa dette de façon si habile que, dans quelques mois, il ne lui faudrait plus rien payer au-dessus du Libor.

Autre exemple de l'attrait des devises fortes européennes sur les grands débiteurs, l'Autriche s'est procuré des francs suisses, mais de façon détournée. Elle s'est adressée au compartiment de l'euro-yen pour y lever 30 milliards à cinq ans, mais en s'assurant d'un swap qui lui laisse finalement, croit-on, des fonds en francs suisses à un niveau très bas, de l'ordre d'une quarantaine de points de base au-dessus du Libor. Les obligations autrichiennes sont rémunérées au taux facial de 4,75 %. L'émission est dirigée par IBJ International, et son prix d'émission a été fixé à 101,625 %.

CHRISTOPHE VETTER.

DEVISES ET OR

Nouveau glissement du dollar

Après une semaine fortement troublée qui avait vu le dollar plonger violemment puis se redresser légèrement à la suite de vigoureuses interventions des banques centrales, la période sous revue a été nettement plus calme. Mais le dollar a repris son glissement, lent mais sûr, en dépit de nouvelles interventions en amont, surtout de l'Institut d'émission du Japon. A l'origine de ce mouvement se trouve le scepticisme des milieux financiers internationaux sur la possibilité, pour le nouveau gouvernement des Etats-Unis, de véritablement réduire le déficit budgétaire.

Sans doute M. George Bush, le président élu, a-t-il, une fois de plus, réaffirmé que, « dès le premier jour » de son arrivée à la Maison Blanche, le 20 janvier 1989, il entamerait des négociations avec le Congrès pour trouver des solutions au problème prioritaire de cette réduction. Mais il a immédiatement annulé tout l'effet de cette déclaration en confirmant aussi sa promesse faite au électeurs de ne pas augmenter les impôts, dont « la hausse n'est pas la solution appropriée ». Aux Etats-Unis, la plupart des analyses ne croient guère possible une diminution véritable du déficit sans l'instauration de nouvelles taxes.

Certes, l'administration de M. Reagan prévoit que le déficit de 150 milliards de dollars réalisé en 1988 sera ramené à 102 milliards en 1990, conformément à l'objectif fixé par la loi Gramm Rudman. Mais l'office du budget de la Maison Blanche envisage plus de 127 milliards de déficit, et les dernières estimations de la Bank of America renforcent les arguments des sceptiques. Selon les experts de cette banque, le ralentissement de

l'économie en 1989 et le conflit probable entre le Congrès et la Maison Blanche sur les moyens de réduire ce déficit risquent de conduire, au 1^{er} octobre 1989, à une impasse de 170 milliards de dollars.

Un autre souci se profile à l'horizon outre-Atlantique, celui d'une remontée de l'inflation longtemps niée par l'administration. Certes, la hausse de 0,4 % des prix de détail enregistrée en octobre, contre 0,3 % en septembre, demeure « raisonnable » sur le papier. Mais les analystes font encore remarquer que ces chiffres correspondent à un rythme annuel d'inflation de 5,1 % et que, depuis le début de l'année, les prix ont déjà augmenté de 4,6 %, soit davantage que pendant l'année 1987 tout entière.

Par ailleurs, on a noté l'inquiétude des marchés financiers américains après le compromis élaboré à Vienne par l'OPEP sur la réduction de sa production, qui a entraîné une augmentation immédiate du prix du baril. Si cette augmentation s'amplifiait, elle pourrait accélérer la hausse des prix aux Etats-Unis et miner encore le dollar.

Les perspectives ne sont donc pas très favorables, et on comprend que certains partenaires des Etats-Unis, comme la France et l'Allemagne, veulent qu'une réunion du groupe des Sept se tienne dès que le président Bush se sera installé à la Maison Blanche.

des marchés des changes et, dès que M. George Bush aura pris ses fonctions, de prévoir une réunion des ministres des finances des pays industrialisés. Toutefois, M. Kiichi Miyazawa, le ministre japonais des finances, a déclaré le lendemain, à Tokyo, qu'il ne voyait pas l'utilité d'une telle réunion si elle était uniquement consacrée à la stabilité des taux de change.

Manifestement, l'Allemagne et la France ne veulent pas attendre la réunion du groupe des Sept, prévue en avril, pour étudier une action commune sur les marchés des changes. D'ici là, ces marchés pourraient être agités de soubresauts dangereux liés à l'incertitude qui plane sur les projets de M. Bush. Si l'on se montre pressé à Paris et à Francfort, c'est parce qu'une baisse supplémentaire du dollar provoquerait de nouvelles tensions au sein du système monétaire européen, en renforçant le mark aux dépens du franc français.

M. Bérégovoy en a profité pour réaffirmer que, malgré le récent recul du dollar, « la stabilité du franc n'est pas en cause, nous sommes en bus de la fourchette de fluctuation du franc au sein du système monétaire européen mais on connaît ma détermination, il n'est pas question d'accepter un réajustement des parités dans le système. Les marchés doivent en être convaincus ».

F. R.

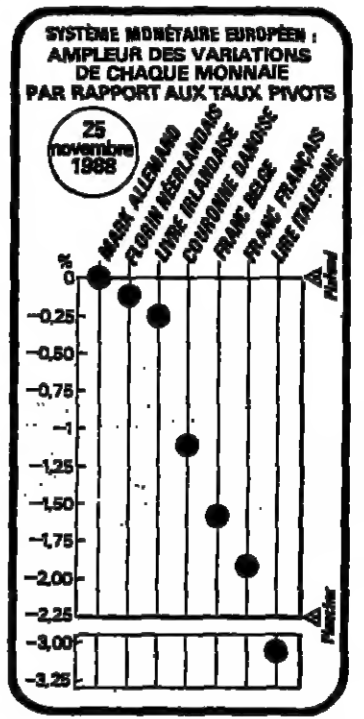
Ainsi, jeudi 24 novembre, M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'Économie, des finances et du budget, a déclaré : « Lors de notre dernière rencontre à Paris, nous sommes convenus avec mon collègue de RFA, M. Gerhard Stoltenberg, de suivre de près l'évolution

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 21 AU 25 NOVEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	8 ECU	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lira italienne
New-York	1.8136	—	17.0271	65.8453	58.2872	2.7771	21.4228	8.8784
Paris	1.8135	—	16.8123	68.3095	57.4752	2.7435	20.9943	8.8773
Bruxelles	18.8229	5.2878	—	408.55	341.85	16.3139	303.35	4.6862
Zurich	18.7887	5.2888	—	408.84	341.84	16.3183	303.31	4.6861
Amsterdam	2.2481	1.4375	24.4788	—	83.6728	3.5930	74.2518	1.2774
Stockholm	2.2473	1.4368	24.5781	—	84.8229	4.1116	74.8331	1.2877
Oslo	3.1282	1.7188	28.2823	115.51	—	4.7722	88.7283	1.3474
Copenhague	3.1285	1.7188	28.2824	115.81	—	4.7724	88.7282	1.3475
Bonn	65.548	26	6.1297	25.6435	209.54	—	18.9989	2.2326
Frankfurt	64.1820	24.65	6.1281	24.6316	209.48	—	18.9714	2.2326
Berlin	5.5680	1.8500	31.9633	134.67	112.69	—	5.3777	—
Madrid	3.5682	1.8418	32.8695	134.13	112.78	—	5.3799	—
Barcelone	2.2473	1.4368	24.5781	—	84.8229	4.1116	74.8331	1.2877
Milan	234.85	1293	217.78	884.49	763.18	—	38.4732	629.35
Rome	223.18	121.18	206.19	842.564	754.889	—	3.5439	62.5161
Tokyo	222.85	122.89	206.63	842.629	763.631	—	3.5717	62.7211

A Paris, 100 francs étaient cotés, le vendredi 25 novembre, 4,8497 F contre 4,8397 F le vendredi 18 novembre.



MATIERES PREMIERES

Horizons flous pour le platine

Tombés en septembre sous la barre des 500 dollars l'once à New-York, les cours du platine ont effectué une belle remontée depuis lors, pour s'établir, le 25 novembre, à 571 dollars l'once. A l'inverse de l'or, qui a ces derniers mois évolué à la baisse de concert avec le pétrole et le dollar, le métal blanc semble avoir trouvé, sur son propre marché et en dehors des troubles monétaires ou pétroliers, des motifs de fermeté. Dans sa revue annuelle consacrée au platine, le courtier britannique Johnson Matthey estime ainsi qu'en 1988 la demande mondiale va progresser de 10 % pour atteindre 5 635 millions d'onces, soit 300 000 onces de plus qu'en 1987, année record.

Or la production du globe ne devrait progresser cette année que de 2,3 % et représenter 3 170 millions d'onces. « Pour la quatrième année la demande courante excédera l'offre », indique Johnson Matthey, affirmant que le marché enregistrera un déficit sans précédent de 465 000 onces (contre 220 000 en 1987). Ces prévisions s'appuient sur l'expansion attendue des deux sources principales de consommation du platine : l'industrie automobile, qui s'équipe peu à peu en Europe de pots catalytiques non pol-

lissés, attribués de la voiture propre de 1993 ; le secteur des bijoux, qui connaît un succès spectaculaire au Japon. Ces deux activités devraient absorber en 1988 2 495 millions d'onces, soit plus des deux tiers de la demande mondiale. A lui seul, le Japon devrait utiliser 1 880 millions d'onces, confirmant ainsi son rang de premier consommateur du globe.

Le rapport de Johnson Matthey ajoute que le secteur de production des petits investissements (objets dont la taille est inférieure à 10 onces) a été stimulé par de nouvelles émissions de pièces de monnaie et de médailles de platine. Ce type d'usage absorberait 360 000 onces de plus en 1988, en progression de 67 % sur l'année précédente.

Mais un certain trouble a été jeté ces derniers jours dans les milieux du négoce londonien par la publication d'une étude des services britanniques de recherche sur les métaux et les minerais. Celle-ci annonce, au contraire, un retour probable des excédents de platine. « L'avenir de ce marché est loin d'être garanti, signale ce document, en raison des perspectives de hausse de la production minière et de la récupération, alors que la consommation pourrait bien avoir atteint son niveau maximal ».

Une analyse qui contredit la thèse du « déficit record » et d'une « augmentation très limitée de l'offre dans les douze prochains mois », avancée par Johnson Matthey. L'avertissement du service de recherche sur les métaux et les minerais se fonde sur une analyse plus circonspecte du marché automobile. S'il admet qu'il représente en Europe le plus grand débouché potentiel pour le platine, son développement risque d'être moins rapide et moins massif que prévu. Jusqu'à présent, seuls les pays non membres de la Communauté ont élaboré et adopté le règlement sur les normes d'émission. Leur consommation représente 10 % de la demande européenne de platine. Dans la CEE, ce sont les voitures de plus de 1,4 litre de cylindrée (40 %

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Un mauvais vent d'Angleterre

Cette semaine, ce n'est pas la bise américaine qui a soufflé, mais le vent d'Angleterre. Une véritable tempête s'est levée après l'annonce des résultats catastrophiques pour le commerce extérieur britannique : un déficit de 2,93 milliards de livres (32 milliards de francs) pour la balance commerciale, 127 millions de livres (1,4 milliard de francs) de surplus de la balance des services (26 milliards de francs) pour celle des paiements courants. Du coup, la Banque d'Angleterre, à la fois pour soutenir la livre et tenter de freiner une inflation qui atteint 6,4 % au rythme annuel le mois dernier, a relevé massivement son taux d'escompte porté de 12 % à 13 %, au plus haut depuis 1985. La dernière augmentation, de 1 % également, remontait au 25 août. Naturellement, toutes les banques britanniques ont majoré leur taux de base du même montant.

Cette nouvelle imprévue s'est ajoutée une hausse des taux aux Etats-Unis après la remontée de cours du pétrole (1 dollar par baril) consécutive aux accords de l'OPEP à Vienne. Le rendement de l'emprunt à trente ans du Trésor américain est passé de 9,10 % à 9,20 %, à la veille du week-end,

tandis que le taux de 1 eurodollar à six mois s'élevait à 9 1/2 %, tout cela n'est pas très rassurant et fait redouter à beaucoup une augmentation prochaine du taux de base des banques américaines.

Cette série d'événements, on le comprendra, n'était pas de nature à rassurer le marché français. Vendredi matin pourtant, le cours d'échéance sur le MATIF s'élevait à 107 contre 106,10 huit jours auparavant, à la fois en vertu d'un optimisme indéfectible faisant attendre une baisse des taux d'intérêt à terme, et sur un phénomène technique, la levée des options sur le marché. Celle-ci a pris de court de nombreux opérateurs et provoqué des rachats. Mais, la semaine prochaine, ce phénomène ne jouera plus et après une retombée vendredi à 106,60 pour l'échéance décembre, et l'augmentation des taux anglais, on craint une baisse plus accentuée à Paris. Certes, la Banque de France alimente plus largement le marché au taux inchangé de 7 1/4 %, mais, le loyer de l'argent au jour le jour se maintient aux environs de 7 3/4-7 7/8 %. L'avenir n'est pas

rose pour autant, que se passerait-il si la baisse du dollar se poursuivait au profit du mark et aux dépens du franc ?

Sur le front des émissions, on peut noter au BALO, lundi 21 novembre, une véritable avalanche d'emprunts, pas moins de 21. La BNP appelait 3,5 milliards de francs en trois tranches, deux à taux variable, TME et FIBOR, et la troisième à taux fixe 9 %, le tout bien placé dans son réseau. La BRED mettait pour 1 milliard de francs de titres subordonnés remboursable en trois tranches qu'elle réservait à ses comptes Codevi, imitée par la Casden-BP avec le même dispositif. Le Crédit foncier de France livre 700 millions de francs à taux variable (FIBOR) comme le SAPAR pour 500 millions de francs. Ajoutons y pour mémoire les 2,3 milliards de francs de la Caisse autonome de refinancement, le milliard de francs du GO-BTP et les 500 millions de francs du Prêt-temps, cette dernière émission continuant à s'enfoncer dans une glu épaisse en raison de ses conditions trop tirées : 8,64 % de rendement pour du papier de deuxième catégorie. Du coup, la décote de cet emprunt s'établit maintenant entre 2,10 % et 2,40 %, encore plus que les 1,75 % à 2 % du GO-BTP.

Joué, le Crédit local de France a procédé à l'adjudication d'un emprunt de 1,46 milliard de francs à intérêt trimestriel, taux révisable indexé sur le PIBOR à trois mois : l'accueil a été mitigé. La semaine prochaine, on attend un emprunt de 1,5 milliard de francs du Crédit agricole qui sera probablement réservé à son réseau et une émission de la Caisse nationale des autoroutes de 1 milliard de francs sans doute fermée, c'est-à-dire non ouverte au public. Beaucoup estiment que le marché est un peu encombré. Un début de saturation pourrait se faire sentir.

F. R.

PRODUITS	COURS DU 25-11
Or fin (London) Trois mois	1 674 (+ 128)
Argent fin (London) Trois mois	2 345 (+ 73)
Nickel (London) Trois mois	14 190 (+ 2345)
Sucre (Paris) Mars	1 650 (+ 105)
Café (London) Novembre	1 062 (- 9)
Cacao (New-York) Décembre	1 456 (+ 73)
Blé (Chicago) Décembre	425,4 (+ 14,6)
Maïs (Chicago) Décembre	265 (+ 6,8)
Soja (Chicago) Décembre	251,60 (+ 13,4)

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

PICARD

Parade
La serrure automatique sans clé

Liste des installateurs après le 02-33-44-85

UNE NOUVELLE COLLECTION DE GUIDES

échappées belles en France

LA CHAMPAGNE, LES CÉVENNES, LE ROUSSILLON, LE BEAULIOLAIS, LE TRÉVOR.

En librairie, 128 pages illustrées, 65 F.

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	TÉLÉMATIQUE	
3 Israël : les tractations pour la formation du nouveau gouvernement. 4 Un entretien avec M. Turgut Ozal, premier ministre turc. 5 URSS : la visite de M. Mitterrand et la crise du Caucase.	6 Le Conseil constitutionnel a achevé l'examen du contentieux électoral. - Le différend entre le gouvernement et le PS. 7 Débats au Parti républicain. - Les travaux de l'Assemblée nationale. - Livres politiques, par André Laurens.	8 Le congrès du Syndicat de la magistrature. - L'inquiétude des mères d'enfants franco-algériens. - Le procès de la pizza connection.	10 Un entretien avec Jean-Loup Chretien, à la base spatiale de Baïkonour (Kazakhstan), au départ du cosmonaute français Jean-Loup Chretien à bord du vaisseau spatial Soyouz TM-7. Avec ce vol de longue durée, le Centre national d'études spatiales effectue son troisième vol dans l'espace - deux avec les Soviétiques et un avec les Américains - et prépare ainsi les vols habités que l'Europe envisage de faire à la fin du siècle. Le chef de l'Etat a évoqué samedi matin avec M. Mikhaïl Gorbatchev l'idée d'une coopération spatiale accrue entre les deux pays. L'URSS serait notamment prête à envoyer dans l'espace un cosmonaute français tous les deux ans. D'autre part, les deux pays ont confirmé leur intention d'explorer ensemble la planète Mars.	13 M. Béregovoy a décidé de relancer l'offensive contre la Société générale. - Un nouveau port reliera en 1992 les gares de Lyon et d'Austerlitz. - Communication : Disney s'associe avec M. Murdoch sur le satellite Astra.	14 Nouveaux des valeurs. 15 Crédits, changes et grands marchés.	Abonnements 2 Carnet 12 Météorologie 12 Mots croisés 12 Spectacles 11	● L'actualité de la semaine REP ● La météo du week-end METEO ● L'information 24 h sur 24 FLASH ● Sports : les résultats du week-end SPO 38-15 tapez LEMONDE

Après le vol en orbite de Jean-Loup Chretien

L'URSS serait prête à envoyer dans l'espace un cosmonaute français tous les deux ans

Pour la deuxième fois de sa carrière, Jean-Loup Chretien, cinquante ans, devait reprendre le chemin des étoiles samedi après-midi.

En juin 1982, il avait passé une huitaine de jours à bord de la station soviétique Saliout-7. Trois ans plus tard, son compagnon d'entraînement, Patrick Baudry, avait volé une semaine à bord de la navette américaine.

La mission franco-soviétique Aragatz doit s'étaler sur un peu plus de trois semaines. Si rien ne vient perturber le bon déroulement du vol, Jean-Loup Chretien et les deux cosmonautes soviétiques, Alexandre Volkov et Sergueï Krikaliev, rejoindront la station orbitale Mir à bord de laquelle Moussa Manarov et Vladimir Titov ont battu, le 12 novembre, le record du séjour le plus long (326 jours) jamais passé dans l'espace.

Là, les Français tenteront de mener à bien avec ses compagnons les nombreuses expériences de la mission Aragatz (Le Monde du 23 novembre), dont le point d'orgue sera sa sortie dans l'espace pendant cinq heures. Au terme de cette mission de 178 millions de francs, Jean-Loup Chretien redescendra sur Terre le 21 décembre en compagnie des deux membres de l'équipage qui auront travaillé avec lui dans les plaines de la Mongolie extérieure. Un vol spectaculaire donc, sans temps mort, si l'on en juge par le lourd programme de travail de l'équipage, mais qui ne justifiait peut-être pas à lui seul tous ces honneurs présidentiels. Aragatz constitue cependant une bonne occasion pour le président de la République de relancer la coopération spatiale franco-soviétique. Une coopération lancée voici plus de vingt-deux ans par le général de Gaulle, l'un des rares chefs d'Etat occidentaux à s'être rendu à l'époque à Baïkonour et à avoir visité le « saint des saints » soviétique de l'espace. C'était le 30 juin 1966. Après ce voyage en fanfare, les deux pays avaient décidé de lier leur sort en travaillant ensemble dans les domaines de l'atome, de la télévision en couleurs et de l'espace.

Une coopération accrue

La suite est connue. Longtemps, la France fut le partenaire privilégié de l'Union soviétique dans le domaine spatial. Longtemps, les deux pays ont écrit ensemble quelques chapitres de la conquête spatiale illustrés par la distribution d'échantillons lunaires à des chercheurs français en 1970, par l'embarquement de nombreux instruments de mesures sur différentes sondes lancées par les Soviétiques en direction de Mars, Vénus ou de la comète de Halley, et par l'envoi pour huit jours, en juin 1982, du premier cosmonaute occidental - déjà Jean-Loup Chretien - dans la station orbitale soviétique Saliout-7.

Ces relations privilégiées entre les deux pays se poursuivent, comme en témoignent le nouveau séjour en

M. François Mitterrand devait assister, samedi 26 novembre, à 16 h 50 (heure française), à la base spatiale de Baïkonour (Kazakhstan), au départ du cosmonaute français Jean-Loup Chretien à bord du vaisseau spatial Soyouz TM-7. Avec ce vol de longue durée, le Centre national d'études spatiales effectue son troisième vol dans l'espace - deux avec les Soviétiques et un avec les Américains - et prépare ainsi les vols habités que l'Europe envisage de faire à la fin du siècle. Le chef de l'Etat a évoqué samedi matin avec M. Mikhaïl Gorbatchev l'idée d'une coopération spatiale accrue entre les deux pays. L'URSS serait notamment prête à envoyer dans l'espace un cosmonaute français tous les deux ans. D'autre part, les deux pays ont confirmé leur intention d'explorer ensemble la planète Mars.

orbite offert au cosmonaute français et le lancement de l'ambitieux programme d'exploration de la planète Mars, Phobos, mais la concurrence se fait plus rude. D'abord, parce que d'autres Européens frappent à la porte des Soviétiques et souhaitent développer avec eux, comme les Allemands, des liens moins ténus. Ensuite, parce qu'en dépit de la politique étrangère du président Reagan, Moscou est très sensible à tout ce qui pourrait être fait dans le domaine spatial avec les Américains.

Enfin, parce que les Soviétiques eux-mêmes sont aujourd'hui moins soucieux de faire des coups médiatiques destinés à servir leur politique étrangère qu'à obtenir de la part des étrangers volant sur leurs sondes et leurs vaisseaux les meilleures expériences occidentales. D'où une concurrence féroce entre les équipes, qui laisse parfois des traces. Ainsi ne faut-il guère s'étonner que la France, qui est aujourd'hui le premier pays spatial européen par le volume de son budget et par ses ambitions, ait à cœur de garder sa place auprès des Soviétiques. D'autant qu'elle a toujours, dans le passé, bénéficié de la gratuité des vols en échange de ses appareils et des résultats de ses expériences.

Un avantage que beaucoup nous envient lorsque l'on sait, comme le rappelle récemment le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, M. Paul Quilès, qu'un vol de huit jours à bord de la station Mir est aujourd'hui « proposé par la société Glavkosmos au prix de 60 millions à 80 millions de francs », et que la France « ne souhaite donc pas se placer sur un terrain trop commercial, considérant que chacun, en apportant sa part aux missions communes, aide à créer une synergie fructueuse ». Cet atout-là, les responsables du Centre national d'études spatiales veulent le conserver et s'appuient sur la présence du chef de l'Etat à Baïkonour pour conforter leur position et mettre en place un programme de coopération qui se fonde plus sur le long terme que sur le coup par coup.

Plusieurs rencontres ont eu lieu récemment entre les représentants des deux pays pour formaliser ces souhaits. La dernière en date, à laquelle assistaient les deux ministres de tutelle de l'espace français, M. Paul Quilès, pour l'espace, et M. Hubert Curien, pour la recherche, a eu lieu, la veille de l'envoi de Jean-Loup Chretien, dans l'après-midi du vendredi 25 novembre (1). C'est elle qui devait permettre un

président de la République d'annoncer, samedi après le tir, la signature d'un accord. Aux termes de ce texte un peu général est retenu le principe d'une coopération plus poussée des deux pays dans le domaine de l'environnement.

Concrètement, il s'agirait de travailler ensemble et d'obtenir des résultats qui pourraient être ultérieurement utilisés par le programme international d'étude de la biosphère et de la biosphère (Global Change) que gère l'Organisation mondiale de météorologie (OMM) et le Conseil international des unions scientifiques (ICSU) et qui s'intéresse notamment au réchauffement de la planète. Un groupe mixte franco-soviétique serait créé à cet effet pour élaborer d'ici à la fin de 1989 une série de propositions. Parmi celles-ci pourraient figurer : l'utilisation d'une sorte de radar à faisceau laser (Lidar) qui serait installé, à partir de 1992, à bord de la station Mir et permettrait de mesurer finement l'altitude des nuages et la distribution des aérosols dans les différentes couches ; l'ombrement enfin sur un satellite soviétique Météor d'un autre appareil destiné à l'étude du rayonnement infrarouge émis par la Terre au cours des saisons. Des expériences qui permettraient de mieux simuler et prévoir les changements météorologiques dans l'hémisphère sud. Coût du programme pour la partie française : 10 millions à 20 millions de francs par an.

Outre ce volet « coopération climatique », le chef de l'Etat devait également annoncer la mise en place

d'un ambitieux programme dans le domaine de la microgravité. Cette activité, qui consiste à profiter de l'absence de gravité régnant dans les stations spatiales pour étudier des phénomènes impossibles à recréer sur terre et produire certaines substances - protéines, alliages métalliques nouveaux - par cristallisation ou par fusion, intéresse nombre de scientifiques. Aussi, la France pourrait-elle profiter de l'existence d'un nouveau module laboratoire (Modulny) que les Soviétiques envisagent de raccorder prochainement à la station Mir pour installer à bord des expériences françaises. En contrepartie, les Soviétiques accueilleraient tous les deux ans, pour un mois, à bord de leur station spatiale, un cosmonaute français, pendant une période pouvant s'étaler sur dix ans.

Une telle politique devrait permettre aux Français d'acquiescer plus rapidement les compétences nécessaires à la conduite des vols habités et à la mise en œuvre des différents éléments (avion spatial Hermès, station spatiale Columbus) qui constitueront l'ici à la fin du siècle ou au début du prochain la future infrastructure orbitale européenne. Ce qui ne peut offrir les Américains dont les vols de navettes sont, depuis l'explosion en vol de Challenger, réservés en priorité à la NASA et au Pentagone.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

Il sera possible d'obtenir des informations quotidiennes sur le déroulement du vol en consultant le serveur télématique du CNES : 3615, code CNES-SPACE. Le bulletin quotidien fera le point de la journée écoulée ; il devrait être disponible à partir de 11 heures (heure de Paris). La première édition du bulletin aura lieu le 29 novembre 1988, après l'arrivée du Soyouz à la station Mir.

(1) M. Quilès s'était rendu à cette fin le 7 juillet en Union soviétique. En outre, il a, comme M. Curien, rencontré à plusieurs reprises le président de l'Académie des sciences d'URSS sur ce thème, ainsi que le président de Glavkosmos, la société chargée de la commercialisation des activités spatiales soviétiques.

L'interview commune du président de la République et du numéro un soviétique à Moscou

Voici les passages essentiels, regroupés selon les thèmes abordés, des déclarations qu'ont faites MM. Mitterrand et Gorbatchev lors de leur interview télévisée, vendredi soir 25 novembre, aux micros d'Antenne 2 et d'Europe 1.

M. Mitterrand : l'URSS est un partenaire pour discuter des droits de l'homme

● Sur les échanges économiques
« On peut s'attendre, a déclaré M. Mitterrand, à de nombreux accords de toute sorte, de caractère public et de caractère privé. C'est une affaire de volonté, et c'est une question d'intérêt et notre intérêt est là. La puissance publique, l'Etat, fait son devoir, des crédits sont ouverts, il appartient aussi aux entreprises privées de faire l'effort qui convient. (...) »

● Sur les droits de l'homme

« Les progrès sont évidents, tout le monde le sait. On sait bien qu'il se passe quelque chose de très important en Union soviétique et que quelque chose va dans le sens d'une plus grande ouverture, d'une plus grande liberté. (...) Est-ce que cela peut correspondre aujourd'hui à l'idée que je me fais d'une démocratie telle que nous la pratiquons dans le monde occidental ? Non. Est-ce que la comparaison à établir n'est pas entre ce qui est accompli sous l'autorité de M. Gorbatchev et ce qui a été, pendant un certain temps, la réalité de l'Union soviétique ? Naturellement, chacun sait bien que cela représente beaucoup de courage politique, beaucoup d'effort et une grande vision de l'avenir. Alors, moi, je regarde cela, on ne peut pas toujours se référer à sa propre règle, il faut savoir aussi de quelle manière l'évolution se fait, c'est d'ailleurs la question que vous me posez. (...) Les droits de l'homme, c'est un domaine qui fait partie de la discussion permanente décidée dans les accords d'Helsinki. Les trente-cinq porteurs de la conférence en question parlent des droits de l'homme comme ils parlent des autres questions. L'Union soviétique autant que nous et avec nous. On ne peut donc pas traiter du problème des droits de l'homme sans l'Union soviétique, puisqu'elle

est signataire avec nous des accords d'Helsinki. »

Interrogé sur les résistances que rencontre la « perestroïka », M. Gorbatchev a répondu :

« La « perestroïka » est un choix qui a été fait non seulement par les dirigeants politiques ou par les différents milieux politiques mais par tout le peuple. Cette « perestroïka », nous l'appelons révolutionnaire. Elle amènera des transformations profondes, elle nous permettra d'atteindre des objectifs à long terme. C'est l'assurance d'une nouvelle dimension pour notre société, et il est normal que, lors d'une transformation de cette ampleur, il y ait toujours des discussions, des échanges d'opinion. (...) Je crois que l'essentiel c'est la « perestroïka » dans les esprits. Et c'est un processus qui n'est pas simple, je dirai même que c'est un processus douloureux. (...) Les difficultés sont dans le processus lui-même. Nous devons couper avec notre passé, nous devons maîtriser les nouvelles méthodes d'action et d'esprit dans tous les domaines, et ce n'est jamais simple. »

M. Gorbatchev et les troubles au Caucase

A propos des troubles du Caucase, le président soviétique a encore déclaré :

« Vous savez, cela fait partie de la « perestroïka ». Dans notre pays, qui compte autant d'éthnies, de cultures et de langues, nous ne pouvons résoudre aucun problème sans tenir compte de cette particularité. Maintenant que la « perestroïka » prend de l'élan, ce processus concerne les intérêts des différents peuples. En plus, la « perestroïka », la « glasnost », la démocratie, ont permis à tous les peuples d'exprimer leur opinion quant à leur état de santé, quant aux problèmes qui se sont accumulés (...). Par exemple, le Haut-Karabakh, c'est un problème ancien. Je crois que la solution de ce problème passe par l'entente, et nous pouvons contribuer à ce que cette entente apparaisse, qu'il y ait le terrain d'entente, qu'il n'y ait pas de rupture entre les liens anciens et les liens nouveaux entre ces peuples (...). Nous croyons que la solution passe par la coopération, par la mise en place de la coopération, en échangeant calmement les points de vue sur la meilleure façon de sortir de cette situation. Prochamment, les dirigeants soviétiques rencontreront la délégation arménienne, la délégation azérie, nous nous mettrons à trois parties pour discuter de la meilleure façon de trouver la solution qui soit conforme aux intérêts de ces deux peuples et dans l'intérêt de toute l'union de tous notre pays... »

« Tous comme dans d'autres républiques », a ajouté M. Gorbatchev, « il y a des gens qui ont une attitude douloureuse à l'égard de la « perestroïka ». Ils chercheraient à détourner l'attention des gens, à détourner leur attention sur des problèmes tels que le Haut-Karabakh, là est bien le problème, mais nous ne l'ignorons pas, et nous sommes loin de faire l'amalgame. »

● NICARAGUA : vingt-deux morts dans une attaque de la Contra. - Un raid des rebelles de la Contra contre un village du centre du Nicaragua a fait vingt-deux morts, le 23 novembre, a annoncé, vendredi 25 novembre, le ministère de la défense à Managua. Selon cette source, les contras ont exécuté douze membres d'une milice paysanne dans le hameau de Guabo (province de Chontales). (Reuters.)

CHILI : la tournée européenne d'un dirigeant de l'opposition

Le combat tous azimuts de M. Ricardo Lagos

Fêtant, vendredi 25 novembre, son soixante-troisième anniversaire, le général Pinochet a confirmé à la presse que, « tel un général romain retournant cultiver la terre après le combat », il laisserait le pouvoir, comme prévu, le 11 mars 1990 à son successeur élu en décembre 1989.

Cependant, l'une des personnalités marquantes de l'opposition démocratique, M. Ricardo Lagos, président du Parti pour la

démocratie - émergé à l'occasion du référendum du 5 octobre dernier, qui a marqué la défaite du dictateur, - a rencontré le premier ministre français, M. Michel Rocard, à l'occasion d'une tournée européenne destinée à recueillir des soutiens étrangers pour la phase de transition désormais ouverte et une coopération des pays riches avec le futur régime parlementaire chilien.

M. Ricardo Lagos apparaît déjà comme un vrai professionnel de l'action politique. Ce quinquagénaire tonique et séduisant nous reçoit au siège du Parti socialiste à Paris. Le président du Parti pour la démocratie (PPD), qui a en incarné le « non » à la dictature, tente désormais de répondre aux défis du moment, qu'il définit lui-même : « Administrer la peur de ce qui s'en va et l'impudence de ce qui se profile. »

Social-démocrate de vieille date, M. Lagos proclame assumer « avec fierté » l'héritage de ce socialiste marxiste que fut Salvador Allende - comme s'il craignait qu'on pât, en Europe ou ailleurs, en doutant. Ne fut-il pas un des collaborateurs de la défunte Unité populaire, chargé de diverses négociations internationales, et n'allait-il pas être nommé ambassadeur à Moscou lorsque survint le coup d'Etat militaire du 11 septembre 1973 ?

Ricardo Lagos est aujourd'hui confronté à de multiples défis. Le plus important est naturellement de faire aboutir le processus de démocratisation d'un pays qui vit, encore aujourd'hui, sous la férule d'un « homme du passé », Augusto Pinochet. Les partis qui - légaux ou non, anciens ou nouveaux - ont fait triompher le « non » le 5 octobre partagent une certitude : le dictateur doit faire rapidement ses bagages ! Celui-ci résiste, tempête, essaie de tricher par rapport à la règle du jeu qu'il a lui-même édictée, la Constitution de 1980. Cette situation crée un solide ciment entre tous les opposants. C'est pour eux

l'avertissement qu'ils doivent trouver la juste distance entre l'audace et la mesure, entre la nécessaire unité pour le présent et le culte de l'identité pour l'avenir.

Pour le reste, quel chemin à parcourir, même si tous se déclarent optimistes ? La démocratie chrétienne est engagée dans un processus de désignation d'une direction nationale. Trois cents hommes seront responsables, à partir de la fin de novembre, des décisions d'une formation qui représente, grosso modo, un tiers des citoyens, avec l'avantage d'être au centre et donc de pouvoir arbitrer les alliances.

Lumière et justice

Pour Ricardo Lagos, le futur candidat nécessairement « unique » de l'opposition à la présidence devra être désigné par une « convention nationale ». Un « indépendant » serait l'idéal, mais cela n'existe guère au Chili après dix-sept ans de dictature. Alors, ce candidat sera-t-il nécessairement un démocrate chrétien comme cela se murmure ? M. Lagos refuse que la question soit posée en ces termes. « D'abord un programme », explique-t-il ; le candidat unique « suivra » et, veut-il espérer, des « listes parlementaires communes ». Ensuite, il souhaite que l'Assemblée nationale qui sera élue en décembre 1989, en même temps que le président de la République, ait des pouvoirs constituants ; que le mandat du premier chef de l'Etat qui sera choisi par le peuple pour la première fois depuis

JEAN-PIERRE CLERC. A B C D E F G

Le numéro du « Monde » daté 26 novembre 1988 a été tiré à 530 702 exemplaires

un nouveau laboratoire pour la biologie et la médecine

LES ESPACES LA VIE

L'ESPACE ET LA VIE par Hubert Planel

Pour la première fois, et d'une manière accessible à tous, l'auteur fait le point sur les principaux aspects de la biologie et de la médecine spatiales, qui passionneront les spécialistes autant que les étudiants et le grand public.

Larousse